



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

3

Compte d'Etat

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2009

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Vue d'ensemble des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires concernant les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. Le chapitre «Compte annuel», qui comprend le compte de financement, le compte de résultats, le bilan, le compte des investissements, l'inventaire des capitaux propres et l'annexe, joue un rôle central. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres. Le *tome 2* présente toutes les données en rapport avec les crédits, en mettant l'accent sur l'utilisation des crédits par rapport aux chiffres inscrits au budget. Les crédits budgétaires et les postes de revenus (chapitre «Postes comptables») présentés dans le *tome 2* prennent en considération, contrairement aux *tomes 1* et *3*, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des

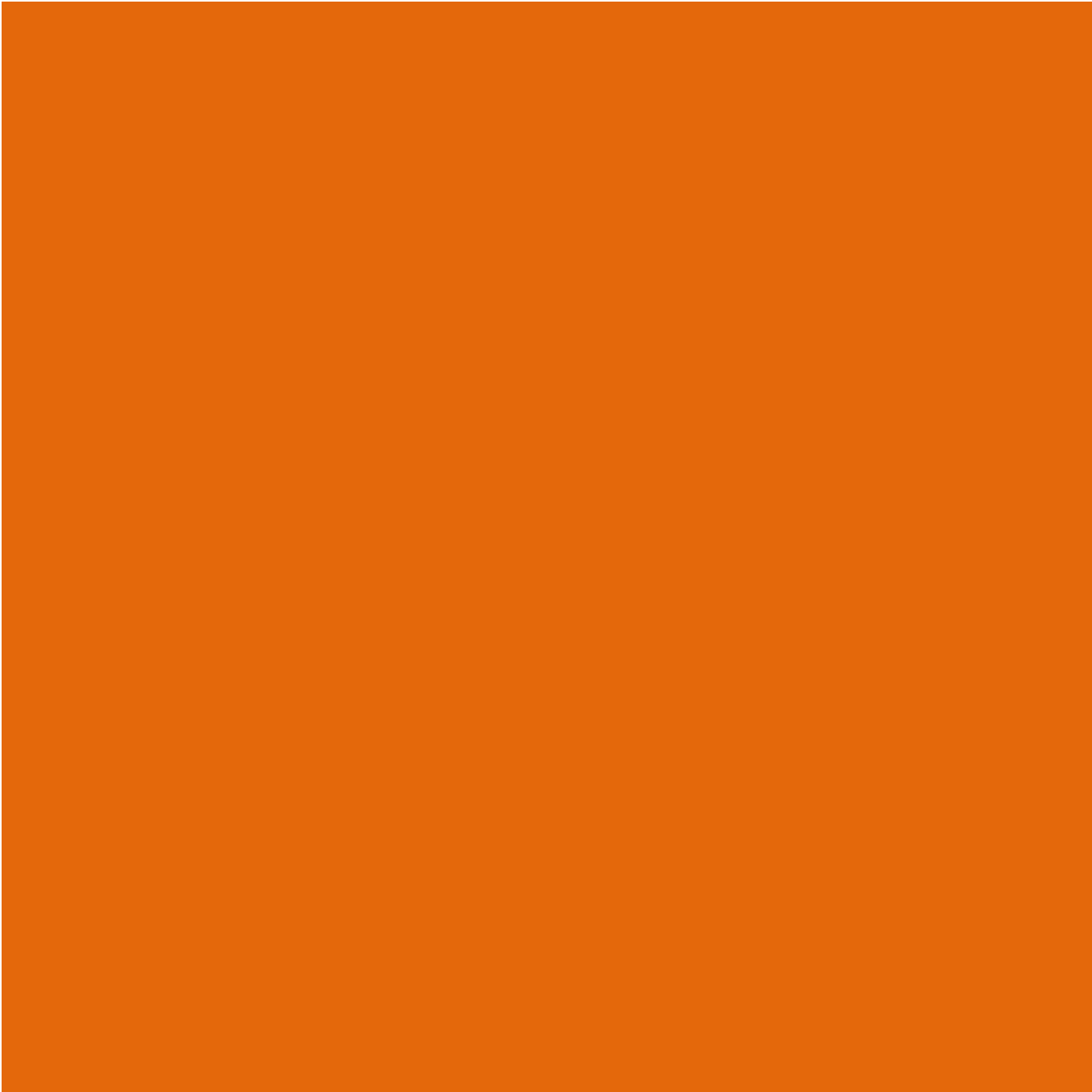
prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le *tome 2A* et les exposés des motifs dans le *tome 2B*. Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les recettes et les postes de dépenses ainsi que les domaines transversaux et la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du budget de la Confédération (*tomes 1* à *3*). En 2009, il s'est agi du fonds pour les grands projets ferroviaires, du fonds d'infrastructure, du domaine des EPF et de la Régie fédérale des alcools.

Explications complémentaires et statistiques

Page

Explications complémentaires	5
1 Explications complémentaires	7
11 Impôt fédéral direct	8
12 Impôt anticipé	9
13 Droits de timbre	12
14 Taxe sur la valeur ajoutée	13
15 Impôt sur les huiles minérales	14
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	14
17 Qualité des estimations de recettes	15
2 Evolution des dépenses par groupe de tâches	17
21 Prévoyance sociale	18
22 Finances et impôts	19
23 Trafic	21
24 Défense nationale	22
25 Formation et recherche	23
26 Agriculture et alimentation	24
27 Relations avec l'étranger - coopération internationale	25
28 Autres groupes de tâches	26
3 Fonctions transversales	29
31 Personnel	29
32 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	31
33 Trésorerie fédérale	33
34 Charges de conseil	36
35 Communication	37
4 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	39
5 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	43
6 Imputation des prestations entre unités administratives	47
7 Examen des subventions: avancement de la mise en œuvre	49
8 Rapport sur le train de mesures	53
Tableaux statistiques	55
A Aperçu	61
B Compte de financement	65
C Compte de résultats	87
D Bilan	95
E Trésorerie fédérale	105
F Personnel	109



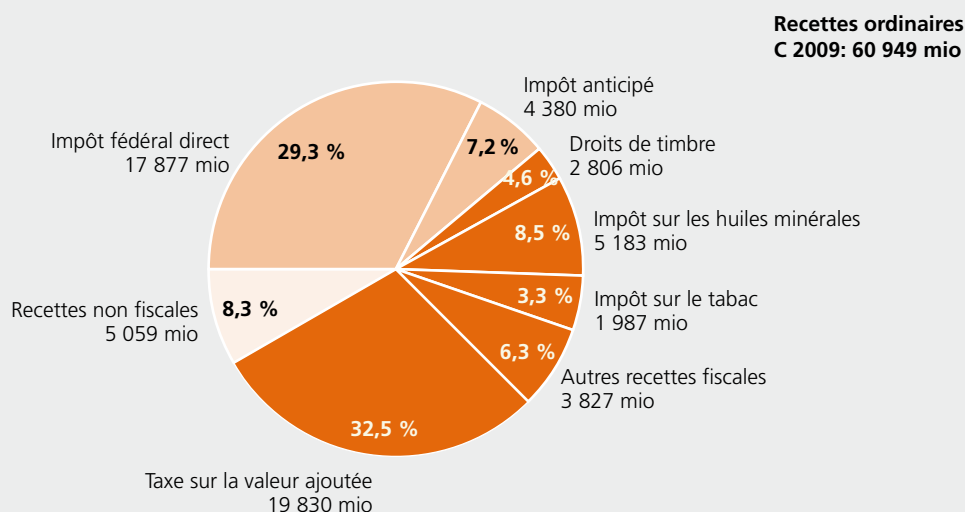
mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Recettes ordinaires	63 894	59 968	60 949	-2 945	-4,6
Recettes fiscales	58 752	55 514	55 890	-2 862	-4,9
Impôt fédéral direct	17 513	17 670	17 877	365	2,1
Impôt anticipé	6 460	3 019	4 380	-2 080	-32,2
Droits de timbre	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3
Autres impôts à la consommation	7 517	7 229	7 279	-238	-3,2
Impôt sur les huiles minérales	5 222	5 055	5 183	-39	-0,7
Impôt sur le tabac	2 186	2 067	1 987	-199	-9,1
Impôt sur la bière	110	107	110	0	-0,2
Redevances sur la circulation	2 137	2 123	2 114	-23	-1,1
Impôt sur les véhicules automobiles	363	350	312	-51	-14,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	333	313	351	18	5,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 441	1 460	1 452	10	0,7
Droits de douane	1 017	1 000	1 033	16	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	455	482	415	-40	-8,8
Taxes d'incitation	163	151	151	-12	-7,2
Autres recettes fiscales	3	0	4	2	51,4
Patentes et concessions	1 331	1 302	1 354	23	1,7
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	235	223	246	11	4,7
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	42	43	53	11	27,6
Recettes de la vente aux enchères de contingents	196	178	187	-9	-4,5
Autres patentes et concessions	25	25	35	9	37,1
Recettes financières	1 719	1 380	1 608	-111	-6,5
Recettes d'intérêts	715	527	535	-180	-25,2
Recettes de participations	905	845	771	-135	-14,9
Autres recettes financières	99	8	303	204	206,5
Autres recettes courantes	1 840	1 584	1 802	-38	-2,1
Compensations	1 441	1 222	1 396	-45	-3,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	140	135	148	7	5,1
Emoluments	305	199	227	-78	-25,5
Remboursements	186	61	198	12	6,6
Fiscalité de l'épargne UE	147	169	166	19	13,0
Autres compensations	663	659	657	-6	-0,9
Recettes diverses	399	362	406	7	1,8
Recettes d'investissement	252	188	295	43	17,2

La composition des recettes ordinaires enregistrées par la Confédération en 2009 est présentée dans le graphique se trouvant sur la page suivante. Les plus grandes variations intervenues par rapport à 2008 concernent les *impôts directs*. L'impôt fédéral direct est la seule importante source de ressources fiscales qui a dégagé un produit en hausse par rapport à 2008. La part de cet impôt s'est accrue de 2 points de pourcentage, passant à 29,3 %. La forte diminution du produit de l'impôt anticipé a en revanche entraîné un net recul de sa part. Celle-ci a baissé de 3 points de pourcentage pour s'établir à 7,2 %. Au total, la part des impôts

directs se réduit légèrement et correspond à 36,5 du total des recettes ordinaires. La part des *impôts indirects* (c'est-à-dire toutes les autres ressources fiscales) a augmenté, pour atteindre 55,2 % contre 54,4 % en 2008. L'augmentation de cette part est due au fait que le recul a été inférieur à la moyenne en 2009.

Un commentaire détaillé de l'évolution de différentes composantes des recettes fédérales ordinaires et une analyse de la qualité de l'estimation des recettes sont présentés ci-dessous.

Structure des recettes 2009



11 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Impôt fédéral direct	17 513	17 670	17 877	365	2,1
Part en % des recettes ordinaires	27,4	29,5	29,3		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 509	8 151	8 157	-351	-4,1
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 097	9 669	9 877	780	8,6
Imputation forfaitaire d'impôt	-93	-150	-157	-64	69,3

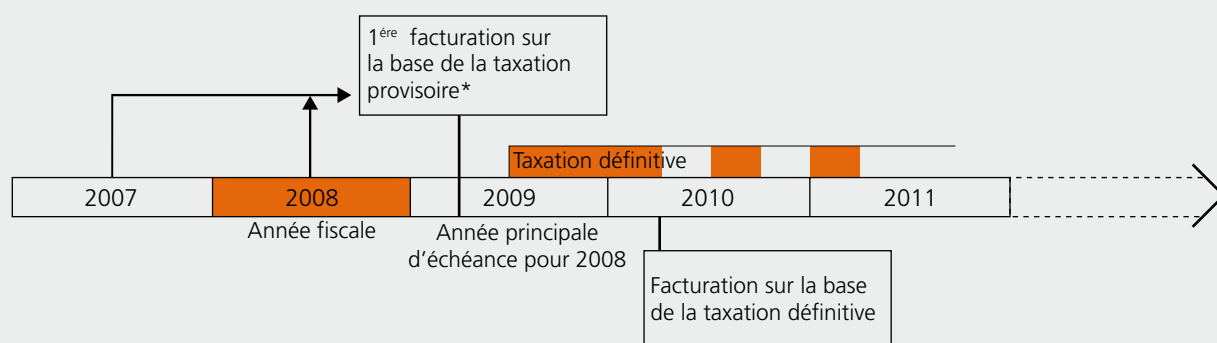
L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'encaissement de l'impôt d'une période fiscale donnée peut s'étendre sur plusieurs années, en raison de la procédure de perception et de taxation. C'est pourquoi les variations de l'assiette fiscale de l'impôt fédéral direct ne se répercutent qu'avec un certain retard sur les recettes de la Confédération. Il faut souvent compter un à deux ans entre l'établissement de la première facture provisoire fondée sur la dernière déclaration d'impôt et la taxation définitive ou la perception ultérieure de l'impôt fédéral direct par les cantons (voir le schéma). 2009 était l'année d'échéance principale pour la période fiscale 2008. Jusqu'à 80 % des recettes de la période fiscale précédente sont enregistrées durant l'année d'échéance principale. Le solde provient de périodes fiscales antérieures et, dans une moindre mesure, d'autres échéances (par ex. impôts à la source). Depuis quelques années, ce décalage a tendance à s'amenuiser, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques.

L'une des principales causes de cette tendance réside dans la possibilité, pour les cantons, de percevoir l'impôt fédéral direct par acomptes préalables. En effet, en vertu de l'art. 2 de l'ordonnance sur l'échéance et les intérêts en matière d'impôt fédéral direct, l'Administration fédérale des contributions peut autoriser l'administration cantonale de l'impôt fédéral direct, sur sa demande, à percevoir l'impôt fédéral direct par acomptes préalables. Les assujettis peuvent ainsi régler leur facture de l'IFD au cours de l'année fiscale concernée. Pour inciter les assujettis à opter pour cette solution, un intérêt rémunérateur est accordé pour les acomptes versés. Jusqu'ici, seuls deux cantons ont recouru au système de perception de l'IFD par acomptes préalables, avec de premières répercussions pour l'année fiscale 2008. Ce système a toutefois des effets considérables sur les recettes de l'IFD. Selon les estimations de l'Administration fédérale des contributions, les recettes supplémentaires réalisées en 2009 grâce à la perception de l'IFD par acomptes préalables se montent à quelque 660 millions, montant dont la moitié pro-

vient des personnes physiques. Ces suppléments ont permis de compenser en partie les diminutions de recettes provenant des personnes physiques et dues aux mesures immédiates prises en matière d'imposition des couples mariés et appliquées pour la première fois en 2009. Ainsi, en dépit des facteurs spéciaux mentionnés, l'évolution du produit de l'IFD correspond aux

conditions-cadres de l'économie qui ont prévalu en 2007 et 2008. La croissance des recettes (+ 8,6 %), notamment en ce qui concerne les personnes physiques, reflète la conjoncture favorable des dernières années, la progressivité des barèmes ayant entraîné une augmentation plus forte du produit de l'impôt que des revenus imposables.

Impôt fédéral direct



* La taxation provisoire s'effectue en grande partie encore sur la base des indications concernant les revenus de 2007. La déclaration d'impôt portant sur les revenus acquis en 2008 n'est évaluée qu'au courant des années 2009 ou 2010.

12 Impôt anticipé

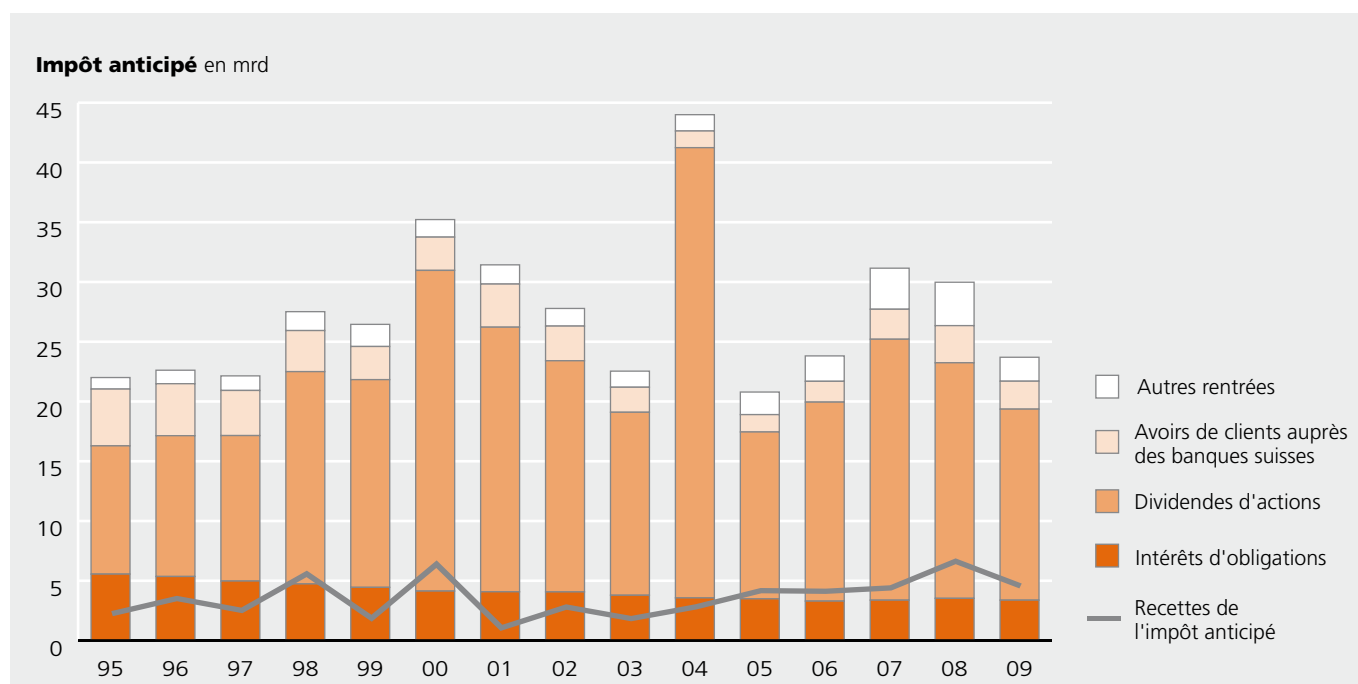
mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Impôt anticipé	6 460	3 019	4 380	-2 080	-32,2
Part en % des recettes ordinaires	10,1	5,0	7,2		
Impôt anticipé (Suisse)	6 446	3 000	4 373	-2 074	-32,2
Retenue d'impôt, Etats-Unis	14	19	7	-7	-47,9

Le rendement de l'*impôt anticipé (Suisse)* résulte du solde entre les montants retenus (retrées: 23,7 mrd) et les remboursements (19,3 mrd). Il a ainsi atteint à nouveau un niveau relativement élevé (4,4 mrd). Par rapport au montant record enregistré en 2008 (6,4 mrd), il a toutefois sensiblement reculé. La diminution s'explique par la baisse prononcée des rentrées en période d'affaiblissement conjoncturel, qui s'est conjuguée avec un taux de remboursements relativement élevé. Les remboursements portaient en effet en partie encore sur les rémunérations élevées des années précédentes. 10 % du produit de l'impôt sont versés aux cantons.

D'une année à l'autre, les recettes de l'impôt anticipé subissent de fortes fluctuations en raison d'éléments ponctuels, lesquels sont par nature imprévisibles. Etant donné l'impossibilité d'intégrer, dans l'estimation budgétaire, ces facteurs à l'origine de la volatilité de l'impôt, la budgétisation se fonde sur le montant enregistré en moyenne pluriannuelle par le passé, à savoir trois

milliards. Ce montant a toutefois été dépassé pour la 5^e année consécutive. Cela tend à indiquer que les recettes de cet impôt s'établissent, depuis quelques années, à un niveau structurellement plus élevé qu'observé entre les années 1994 et 2003. Cette période de 10 ans avait servi de référence pour l'estimation en moyenne pluriannuelle retenue à partir du budget 2005.

Actuellement, les raisons de l'augmentation structurelle du rendement de l'impôt anticipé demeurent peu claires. Afin de pouvoir les analyser, il serait nécessaire de disposer d'une statistique qui permettrait d'attribuer tel remboursement à telle rentrée. Toutefois, les spécificités de l'impôt anticipé ne permettent pas d'établir un tel lien. A défaut, on ne peut pas savoir si d'autres éléments que le décalage temporel entre rentrées et remboursements sont à l'œuvre, tel qu'un changement du comportement de certains agents économiques (soustraction d'impôt) ou des réallocations de portefeuilles (modification de la part de la fortune mobilière suisse en mains étrangères).



L'évolution des recettes de l'impôt anticipé est marquée par deux facteurs majeurs :

- D'abord, il s'agit d'une recette fiscale dont le *montant est obtenu par une soustraction*, à savoir les rentrées moins les remboursements effectués sur demande. Les fluctuations enregistrées par chacun des deux éléments de cette opération peuvent dès lors se compenser, du moins en partie, ou au contraire se cumuler. Etant donné l'ampleur des montants en jeu (voir tableau), une petite modification dans la progression d'un de ces éléments génère une variation pouvant rapidement atteindre un montant se chiffrant en centaines de millions.

Les rentrées sont particulièrement volatiles, car elles sont influencées par un grand nombre d'éléments. Elles sont notamment largement tributaires du volume des dividendes distribués. Dès lors, elles dépendent non seulement de l'évolution conjoncturelle, mais également de la situation particulière des diverses branches économiques et de facteurs ponctuels, comme la politique des entreprises en matière de dividendes ou de rachat d'actions. Dernièrement, le cycle des marchés financiers a marqué l'évolution de cette catégorie de rentrées.

- Ensuite et surtout, il existe un *décalage temporel* plus ou moins long entre la comptabilisation des rentrées et la date de dépôt des demandes de remboursement s'y rapportant. Dès lors, les variations non concomitantes dans l'évolution des rentrées et des remboursements peuvent être à l'origine d'écarts substantiels.

Par le passé, les modifications des modes de comptabilisation ont également été à l'origine de fortes variations des recettes d'un exercice à l'autre.

En 2009, les *rentrées* ont sensiblement diminué, atteignant seulement 23,7 milliards, contre 30 milliards l'année précédente. En termes absolus, la baisse enregistrée (- 6,3 mrd, soit - 20,9 %) trouve d'abord son origine dans le recul des rentrées issues de *dividendes*, en raison principalement de la suspension des grands programmes de rachat d'actions. Cette catégorie de rentrées s'est chiffrée à 16,0 milliards, contre 19,7 milliards l'année précédente, soit une baisse de 18,9 %. En comparaison, les rentrées découlant des *obligations* (3,4 mrd) n'ont que peu reculé (- 150 mio, soit - 4,2 %). En revanche, les montants provenant des *avoirs de clients* ont subi une forte baisse, passant de 3,1 milliards à 2,3 milliards (- 24,7 %), de même que ceux provenant des *autres investissements*, qui se sont établis à 2,0 milliards, après 3,6 milliards en 2008. Cette dernière baisse est due avant tout à la perte d'attrait des fonds de placement.

S'agissant des *remboursements*, les demandes à cet effet peuvent être présentées avec un décalage plus ou moins long, en partie au plus tôt à l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la prestation est imposable. Les statistiques disponibles permettent de différencier les remboursements uniquement en fonction des ayants droit.

En 2009, les remboursements se sont chiffrés à 19,3 milliards (voir tableau), marquant ainsi une baisse (- 17,9 %) moindre que celle enregistrée par les rentrées. En termes absolus, ce recul (- 4,2 mrd) est dû aux remboursements aux personnes morales établies en Suisse; ceux-ci ont diminué de 4,9 milliards (- 30,3 %).

Impôt anticipé - composantes et quote-part de remboursements

mio CHF	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Rentrées	31 437	27 785	22 544	44 008	20 791	23 818	31 152	29 980	23 702
Variation en %	-10,8	-11,6	-18,9	95,2	-52,8	14,6	30,8	-3,8	-20,9
Remboursements	30 585	25 180	20 911	41 388	16 811	19 891	26 941	23 534	19 329
Variation en %	5,4	-17,7	-17,0	97,9	-59,4	18,3	35,4	-12,6	-17,9
Confédération	17 933	13 657	9 386	9 751	10 051	13 713	19 690	16 140	11 249
Cantons	4 428	4 030	4 057	3 444	3 074	3 374	3 277	4 042	4 683
CDI	8 224	7 493	7 468	28 193	3 686	2 804	3 974	3 351	3 397
Impôt anticipé	852	2 605	1 632	2 621	3 978	3 927	4 212	6 446	4 373
Variation en %	-86,3	205,7	-37,3	60,6	51,8	-1,3	7,2	53,1	-32,2
Quote-part de remboursements en %	97,3	90,6	92,8	94,0	80,9	83,5	86,5	78,5	81,6

Les remboursements à des requérants résidant à l'étranger sont, en revanche, demeurés pratiquement stables, alors que les demandes de remboursements à des personnes physiques résidant en Suisse ont progressé (+ 641 mio, soit + 15,9 %). Conformément aux règles comptables appliquées concernant la délimitation dans le temps, le total des remboursements tient compte

des opérations de régularisation de fin d'année pour un montant de 2,1 milliards, lesquelles correspondent aux demandes de récupération de l'impôt annoncées jusqu'au 10 janvier 2010 ou attendues avec certitude et concernant des montants retenus en 2009.

13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Droits de timbre	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7
Part en % des recettes ordinaires	4,7	4,3	4,6		
Droit de timbre d'émission	584	425	672	88	15,1
Droit de timbre de négociation	1 727	1 525	1 472	-255	-14,8
Titres suisses	250	175	228	-22	-8,8
Titres étrangers	1 477	1 350	1 244	-233	-15,8
Droit sur les quittances de primes	663	650	662	-2	-0,3

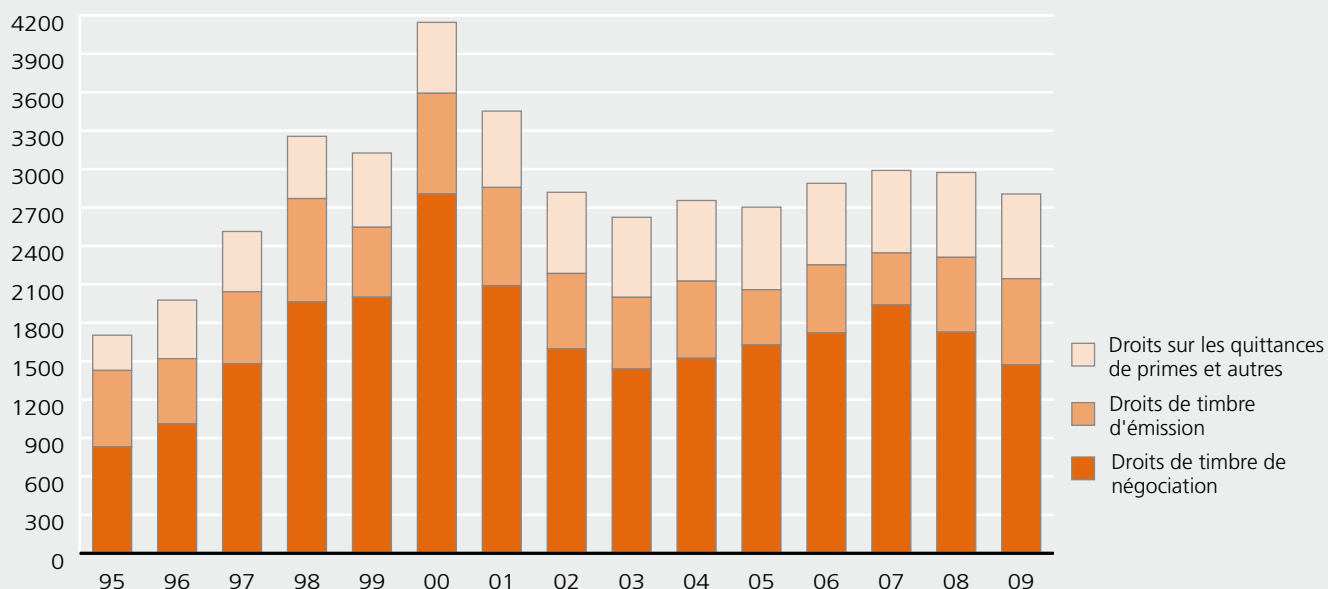
Bien qu'en recul marqué par rapport à l'année précédente, le produit des *droits de timbre* a dépassé le montant inscrit au budget. Les droits d'émission ont rapporté nettement plus que prévu, ce qui a permis de compenser le recul plus fort qu'attendu des droits de négociation. Les droits sur les primes d'assurance ont été très légèrement supérieurs aux attentes.

Les *droits d'émission* ont rapporté 247 millions de plus que le montant budgétisé. En premier lieu, le surcroît de recettes est imputable aux droits prélevés sur les droits de participation; ces derniers ont atteint 331 millions, au lieu des 145 millions prévus. Ils ont ainsi été un peu inférieurs au montant fort important encaissé en 2008 (365 mio), mais nettement plus élevés qu'en 2007 (141 mio), en raison des besoins de recapitalisation substantiels de diverses sociétés. En second lieu, les droits frappant les émissions d'emprunts obligataires et de papiers monétaires, avec 341 millions, ont largement dépassé les attentes; l'écart s'est chiffré à 61 millions, soit un surplus de 121 millions par rapport au résultat de l'année précédente (219 mio). Les besoins de refinancement élevés et le bas niveau des taux d'intérêt sont à l'origine de ce surcroît de recettes.

Ainsi qu'attendu dans le sillage de la crise financière qui avait débuté à la mi-été 2007, le produit des *droits de négociation* a diminué pour la deuxième année consécutive. En particulier, les droits encaissés dans le secteur des titres étrangers, à l'origine de plus de 80 % de cette catégorie de droits, ont subi une chute marquée; ils ont ainsi été inférieurs de 106 millions au montant figurant au budget. Les droits provenant des titres suisses ont, eux aussi, reculé, mais dans une moindre mesure. De ce fait, ils ont finalement dépassé (+ 53 mio) le montant budgétisé.

La prévision des droits de négociation est délicate. Ceux-ci sont en effet prélevés en grande partie sur les transactions en Bourse, lesquelles sont tributaires des fluctuations des marchés des actions, imprévisibles par nature. Dès le printemps 2009, la chute des cours des actions à l'échelle mondiale s'est interrompue pour faire place à une reprise graduelle. Toutefois, comme le droit de négociation échoit trente jours après l'expiration du trimestre durant lequel la créance fiscale est née, la remontée des cours des actions a eu un effet positif uniquement sur les recettes du deuxième semestre 2009. Ainsi, en *comparaison annuelle*, les droits de négociation ont encore fortement diminué au premier

Droits de timbre en mio



semestre, puis n'ont reculé que faiblement durant le second semestre.

Le produit des *droits sur les primes d'assurance* est, au total, demeuré pratiquement au niveau de l'année précédente. Il a ainsi

à peine dépassé le montant figurant au budget. Les investissements effectués sous forme d'assurance sur la vie à prime unique ont néanmoins diminué par rapport à l'exercice 2008.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3
Part en % des recettes ordinaires	32,1	35,4	32,5		
Ressources générales de la Confédération	16 630	17 220	16 065	-564	-3,4
Fonds affectés	3 883	4 020	3 765	-118	-3,0
5 % en faveur de l'assurance-maladie	875	900	849	-27	-3,0
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 235	2 320	2 167	-68	-3,0
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	458	470	444	-14	-3,0
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	315	330	305	-10	-3,0

D'un montant de 19,8 milliards, les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée ont été inférieures de 682 millions, soit de 3,3 %, au compte de l'année précédente. La différence par rapport au montant budgétisé est donc de 1,4 milliard (- 6,6 %). Une partie de cet écart est toutefois liée à un facteur spécial: la part de la Confédération aux intérêts et aux amendes au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été comptabilisée pour la première fois dans les groupes de comptes revenus des intérêts et revenus divers. Sans ce facteur spécial (59 mio), le recul des recettes par rapport à l'année précédente s'élève encore à 3,0 %.

Toutefois, même hormis ce facteur spécial, les recettes ont accusé en 2009 une baisse nettement plus forte que le produit intérieur brut nominal (- 1,2 %). Cette situation est d'autant plus étonnante que l'évolution des recettes de la TVA suit en principe de près celle de l'économie dans son ensemble. L'une des principales causes de cette divergence entre l'évolution de la TVA et celle du PIB réside dans l'évolution du commerce extérieur suisse durant la récession de l'année 2009. Ainsi, les importations de biens et de marchandises ont diminué de 14,3 % par rapport à l'année précédente, selon les indications de l'Administration fédérale des douanes. En conséquence, la part de la TVA perçue sur les importations de marchandises (impôt sur les importations) a fortement chuté (- 17,2 %).

Dans leur décompte de la TVA, les assujettis peuvent déduire en majeure partie, au titre de l'impôt préalable, les impôts à l'importation qu'ils ont versés. Si le produit de l'impôt sur les importations diminue, les déductions correspondantes diminuent en

conséquence, ce qui a tendanciellement pour effet d'accroître les recettes de la TVA perçue en Suisse. Tel a été le cas en 2009: ainsi, la TVA (sans l'impôt sur les importations) a augmenté de 18,2 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, cette augmentation n'a pas permis de compenser entièrement le recul du produit de l'impôt sur les importations, car cet impôt est facturé au moment même de l'importation, alors que les déductions de l'impôt préalable ne sont effectuées que dans le cadre du décompte de TVA suivant. Ainsi, la diminution des déductions de l'impôt préalable décrite plus haut ne se manifeste, le cas échéant, qu'avec un retard de plusieurs mois.

Depuis 2007, les recettes sont comptabilisées selon le principe du fait générateur, ce qui signifie que les factures déjà établies, en particulier, sont imputées à l'exercice comptable concerné à titre de recettes. D'ordinaire, le montant des comptes débiteurs ouverts n'est pas perçu dans sa totalité. Pour cette raison, des pertes sur débiteurs sont également comptabilisées séparément à titre de charges. En 2009, les pertes sur débiteurs se sont élevées à 174 millions. Dans le tableau, les parts affectées de la TVA comprennent encore les pertes sur débiteurs. Pour calculer les dépenses de transfert à partir de ces données, par exemple celles qui concernent l'AVS, il convient donc de déduire les pertes sur débiteurs. C'est pourquoi seul le montant effectif de 2 588 millions est disponible pour l'AVS et non les montants totaux de 2 167 et 444 millions (2 148 mio plus la part de la Confédération de 440 mio). La part de la TVA versée au fonds pour les grands projets ferroviaires s'élève à 303 millions après déduction des pertes sur débiteurs correspondantes.

15 Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Impôt sur les huiles minérales	5 222	5 055	5 183	-39	-0,7
Part en % des recettes ordinaires	8,2	8,4	8,5		
Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	3 110	3 010	3 087	-23	-0,8
Surtaxe sur huiles minérales grevant carburants	2 089	2 020	2 072	-17	-0,8
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	22	25	24	2	7,3

Le produit de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants dépend de différents facteurs. L'évolution du parc des véhicules automobiles et le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année sont déterminants. L'effectif total des véhicules à moteur n'a cessé de croître ces dernières années. Cette tendance ne se traduit pas nécessairement par une hausse parallèle de la demande de carburant, la consommation moyenne des automobiles neuves étant en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. Citons dans ce contexte l'accord passé entre le DETEC et les importateurs d'automobiles afin d'abaisser la consommation moyenne. De plus, l'introduction de l'étiquette Energie pourrait également avoir contribué à promouvoir les véhicules économes en carburant. Dans un récent passé, on a toutefois constaté une augmentation des véhicules à consommation plus élevée (véhicules tout terrain, avec climatisation, monospaces). S'agissant du nombre de kilomètres parcourus, leur progression dépend d'abord des conditions météorologiques qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.

Ensuite, les observations faites par le passé indiquent qu'un ralentissement conjoncturel tend à freiner la consommation de

carburant des entreprises et des particuliers. Enfin, la demande d'essence dans les zones frontalières influe sur les recettes. Elle dépend pour l'essentiel des prix relatifs en comparaison internationale.

En 2009, les recettes provenant de l'imposition des huiles minérales grevant les carburants n'ont pas tout à fait atteint le niveau record de l'année précédente. La diminution est imputable à la contraction de l'activité économique. La baisse des prix à la pompe a toutefois vraisemblablement atténué les effets négatifs de la conjoncture sur la demande de carburant. Au total, les recettes ont néanmoins dépassé les prévisions budgétaires (+ 2,6%). L'écart s'explique avant tout par la sous-estimation des recettes prévues pour 2008, qui avaient servi de base à la budgétisation et dont le montant était alors encore inconnu. En fait, la croissance du résultat réalisé sur l'ensemble de l'année 2008 s'est avérée nettement plus forte qu'attendue à mi-exercice.

La moitié des recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants et la totalité du produit net de la surtaxe sont consacrées à des tâches en rapport avec le trafic routier.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 441	1 460	1 452	10	0,7
Part en % des recettes ordinaires	2,3	2,4	2,4		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	940	938	944	4	0,4
Parts des cantons	470	469	472	2	0,4
Autres	31	54	36	4	14,4

La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) est perçue en fonction du poids total du véhicule, de sa catégorie d'émission et des kilomètres parcourus. Son produit est affecté: environ un tiers est redistribué aux cantons et deux tiers sont destinés au financement des grands projets ferroviaires et autres infrastructures de transports publics. Le solde (*autres*, dernière ligne du tableau ci-dessus) est également destiné aux cantons et contribue avant tout à financer les contrôles de police.

En dépit de la récession économique, les recettes de la RPLP ont augmenté en 2009, quoique faiblement. Le déclassement des véhicules EURO 3 au 1.1.2009, qui sont passés dans une catégorie de redevance plus onéreuse, a été à l'origine de recettes supplémentaires. En revanche, la mauvaise situation économique et le renouvellement du parc de véhicules ont eu un effet négatif sur le résultat de 2009. De plus, suite à l'arrêt du Tribunal administratif fédéral qui s'est prononcé contre la majoration de la RPLP

entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, la perception de la RPLP selon l'ancien tarif plus bas, dès novembre 2009, a également entraîné un manque à gagner en comparaison annuelle. Ces derniers facteurs expliquent aussi que les recettes de la RPLP n'ont pas tout à fait atteint le montant figurant au budget (- 8 mio, soit - 0,6 %).

Selon les principes comptables en usage, les recettes qui sont comptabilisées durant un exercice particulier correspondent au montant total des créances de la Confédération pour l'année concernée, et non pas aux montants qui sont effectivement en-

caissés durant cette année. Les créances qui font l'objet d'une contestation ne sont pas déduites du montant inscrit au compte. L'arrêt du Tribunal administratif fédéral concernant la dernière majoration de la RPLP n'est pas encore définitif étant donné le recours porté devant le Tribunal fédéral par le DFF. Dans l'attente de l'issue de ce recours, un engagement conditionnel a été inscrit hors bilan afin de tenir compte de l'éventuel remboursement de montants qui auraient été payés en trop (cf. tome 1, ch. 63). Par ailleurs, conformément au principe du produit brut, les pertes sur débiteurs sont inscrites sur un compte ouvert à cet effet et ne sont pas déduites des recettes.

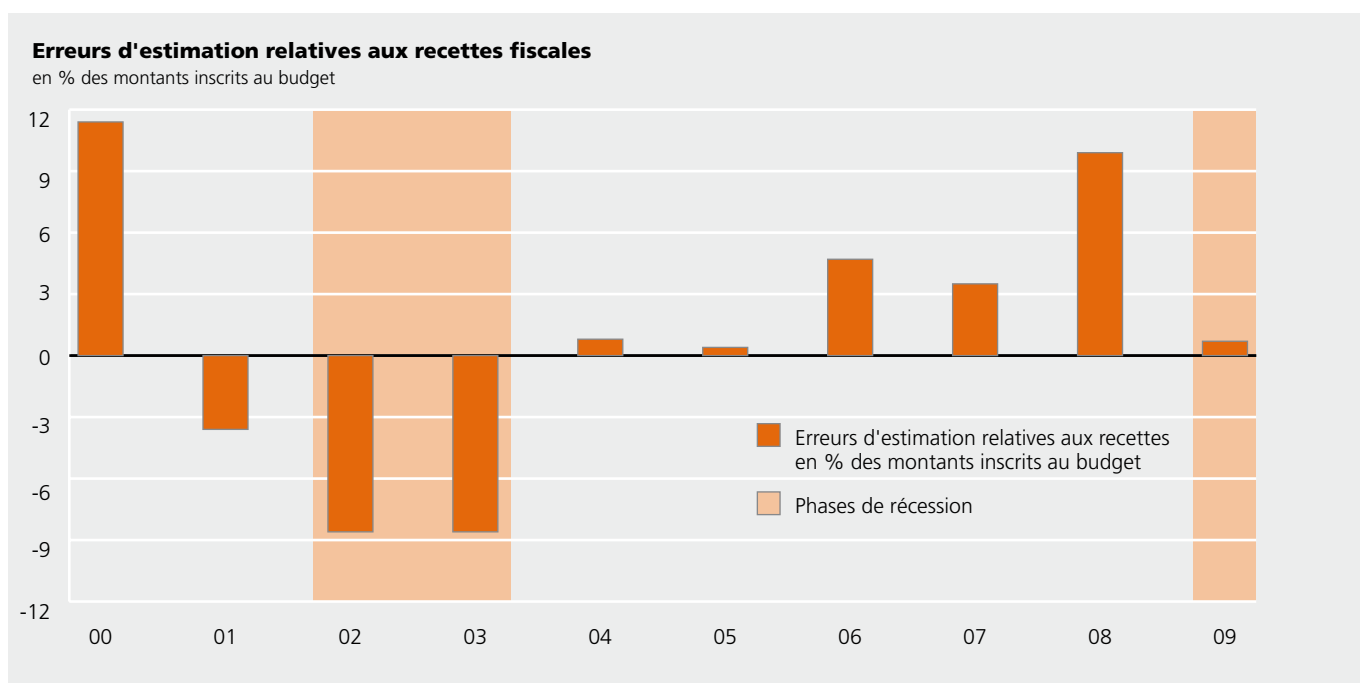
17 Qualité des estimations de recettes

L'estimation des recettes fiscales de la Confédération est entourée de nombreuses incertitudes. Elle prend en compte non seulement l'évolution conjoncturelle et son influence sur les recettes fiscales, mais aussi les facteurs spéciaux liés aux changements des conditions-cadres légaux, dont les conséquences sont souvent difficilement prévisibles. Le laps de temps relativement long sur lequel portent les prévisions rend plus difficile encore le processus d'estimation. En effet, les recettes sont généralement estimées jusqu'à 20 mois avant la clôture du compte de l'exercice concerné. C'est pourquoi les experts fiscaux commencent par estimer les recettes attendues pour l'année en cours, estimation sur laquelle ils se fondent pour établir les prévisions relatives aux recettes de l'année suivante.

Les incertitudes qui en découlent peuvent engendrer des écarts importants entre les recettes effectives et les recettes prévues au

budget. Le graphique ci-dessous indique les erreurs d'estimation relatives aux recettes de ces dix dernières années, exprimées en pour cent des montants inscrits au budget. Un signe positif (négatif) signifie que les recettes ont été sous-estimées (surestimées).

Le graphique montre que les erreurs d'estimation peuvent fortement varier. L'écart positif le plus important survenu au cours de la période considérée concerne l'an 2000, où les recettes fiscales ont été sous-estimées de 11,4 %; les années 2002 et 2003 ont connu les écarts négatifs les plus marqués, les recettes ayant été surestimées de 8,6 %. Le *taux moyen d'erreur d'estimation en termes absolus* constitue l'étalon de mesure le plus simple pour évaluer la qualité des prévisions. Pour la période considérée, il est de 5,2 % des recettes fiscales. Autrement dit, les recettes sont, en moyenne annuelle, surestimées ou sous-estimées de 5,2 % par rapport aux prévisions du budget. Les hypothèses relatives



à l'évolution conjoncturelle constituent l'une des principales sources d'erreurs d'estimation. Des études réalisées par l'AFF montrent que jusqu'à un tiers des erreurs d'estimation découlent d'erreurs de prévision concernant l'évolution du PIB.

L'exactitude des estimations varie fortement en fonction de la catégorie des recettes concernées. Pour ce qui est des recettes fiscales importantes, les estimations relatives à la TVA sont les plus fiables, avec un taux moyen d'erreur de 2,2 % en termes absolus. Le rapport étroit qui lie le produit de la TVA à l'évolution générale de l'économie constitue un clair avantage pour l'estimation des recettes. Les erreurs d'estimation de la TVA coïncident en général avec les erreurs de prévision du produit intérieur brut en termes nominaux.

Les estimations les moins fiables sont, de loin, celles qui concernent le produit de l'impôt anticipé: au cours des dix dernières années, les recettes de cet impôt ont en effet été surestimées ou sous-estimées de près de 50 % en moyenne par rapport au budget. Ces écarts importants s'expliquent par divers facteurs qui compliquent l'estimation des recettes en la matière. L'impôt anticipé est influencé non seulement par l'évolution conjoncturelle, mais aussi par la situation particulière des diverses branches économiques. La politique menée par certaines grandes entreprises en matière de versement de dividendes et de rachat d'actions a elle aussi de fortes répercussions sur le produit de l'impôt anticipé. C'est pourquoi, depuis 2005, les prévisions inscrites à ce titre au budget et au plan financier sont des valeurs moyennes (3 mrd) portant sur plusieurs années. Cette méthode vise à empêcher que la forte volatilité de l'impôt anticipé ne se reporte sur les dépenses dans le cadre du frein à l'endettement. Elle diffère foncièrement du mode d'estimation des autres recettes et constitue l'une des causes des écarts observés. Toutefois, compte tenu du niveau à nouveau élevé des recettes réalisées en 2009, cette valeur moyenne sera réexaminée dans l'optique des prochains budget et plan financier.

Les années où l'économie suisse a été marquée par la récession sont indiquées en orange sur le graphique. Dans ce contexte, une récession désigne une phase au cours de laquelle la Suisse se trouve en situation de sous-exploitation de ses capacités de production économiques et où le taux de croissance du PIB en termes réels est inférieur à son potentiel à long terme. Cette deuxième analyse graphique fait apparaître une tendance dans l'évolution des erreurs d'estimation: les recettes fédérales tendent ainsi à être surestimées en période de ralentissement économique (erreur d'estimation négative) et à être sous-estimées

durant les périodes de reprise qui suivent (erreur d'estimation positive). Les erreurs de prévision pourraient donc se compenser mutuellement sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel.

Tel a été quasiment le cas au cours de la dernière décennie. Une fois additionnées, les erreurs positives et négatives dans l'estimation des recettes fiscales atteignent un montant de quelque 5,3 milliards. Comparé aux recettes fiscales totales d'environ 490 milliards comptabilisées par la Confédération pour la période considérée, ce montant correspond à un taux moyen d'erreur d'estimation d'environ 1,1 %. En d'autres termes, les recettes fiscales engrangées depuis l'an 2000 sont sous-estimées de 1,1 % en moyenne. D'un point de vue statistique, cette valeur moyenne ne diffère guère de 0, ce qui signifie que les recettes n'ont été ni surestimées, ni sous-estimées systématiquement.

Ce constat revêt une importance centrale, notamment dans le cadre du frein à l'endettement. Avec l'introduction du frein à l'endettement en 2003, la Confédération est passée d'une politique budgétaire discrétionnaire à une politique budgétaire fondée sur une norme; le niveau des dépenses autorisées est dès lors fixé en fonction de celui des recettes corrigées du facteur conjoncturel. Les estimations de recettes sont, avec les prévisions conjoncturelles, d'une importance capitale pour la fixation du niveau autorisé des dépenses. Les erreurs d'estimation des recettes sont portées au compte de compensation: si les recettes sont sous-estimées, les surcroûts sont inscrits au compte de compensation à titre de bonification. Dans le cas inverse, la différence est portée au compte de compensation à titre de charge. Comme il l'a été dit plus haut, les estimations des recettes de la Confédération ne sont pas sujettes à distorsions. Ce système permet de s'assurer que les bonifications et les charges portées au compte de compensation et résultant d'erreurs d'estimation se compensent mutuellement, indépendamment de leur montant, et ainsi, de maîtriser la croissance des dépenses.

En outre, sous le régime du frein à l'endettement, le mécanisme conjoncturel qui sous-tend le processus de sous-estimation et de surestimation des recettes tend à déployer un effet anticyclique: si les recettes sont surestimées en période de récession, le niveau des dépenses autorisées est moins restrictif, ce qui permet de renforcer l'impulsion conjoncturelle expansive des finances fédérales. En revanche, le niveau des dépenses autorisées est plus restrictif si les recettes sont sous-estimées en période de reprise, atténuant l'effet modérateur exercé sur la conjoncture par les finances fédérales.

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Total des groupes de tâches (dépendances ordinaires)	56 598	59 020	58 228	1 630	2,9
Δ en % par rapport à l'année précédente	4,9	4,3	2,9		
Conditions institutionnelles et financières	2 273	2 492	2 482	209	9,2
Ordre et sécurité publique	836	950	890	53	6,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 394	2 630	2 587	193	8,0
Défense nationale	4 537	4 612	4 515	-21	-0,5
Formation et recherche	5 339	5 752	5 715	376	7,0
Culture et loisirs	429	413	395	-33	-7,8
Santé	220	214	276	56	25,6
Prévoyance sociale	17 434	18 394	18 049	615	3,5
Trafic	7 538	7 888	8 099	561	7,4
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	651	738	726	75	11,6
Agriculture et alimentation	3 551	3 721	3 692	141	4,0
Economie	405	434	560	155	38,3
Finances et impôts	10 991	10 781	10 241	-750	-6,8

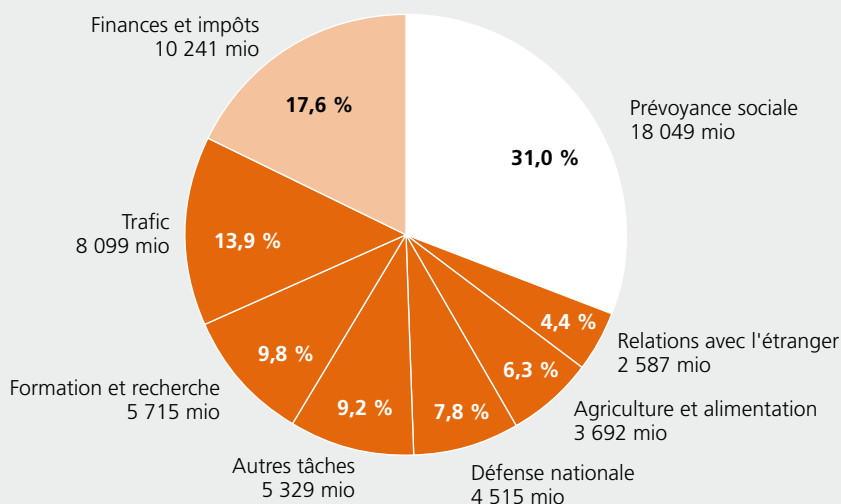
En 2009, les dépenses totales de la Confédération se sont accrues de 1,6 milliard, soit de 2,9 %, par rapport à l'année précédente. Cette croissance est fortement marquée par deux facteurs conjoncturels contradictoires: d'une part, le Parlement a augmenté les dépenses de la Confédération pour 2009 de plus de 1,1 milliard au total dans le cadre des deux premiers programmes de stabilisation conjoncturelle. D'autre part, le ralentissement de la conjoncture a entraîné un recul des parts de tiers aux revenus de la Confédération pour un montant total d'environ 300 millions. Outre les efforts fournis pour endiguer la croissance de la dette de la Confédération, la baisse des taux d'intérêt a elle aussi eu pour effet d'atténuer la croissance des dépenses (- 527 mio).

Ces deux facteurs ont engendré une légère modification de la structure des dépenses par groupes de tâches. Près de la moitié de dépenses fédérales concernent la prévoyance sociale et les fi-

nances et impôts. Toutefois, en raison des baisses de dépenses, dues à la conjoncture, dans le domaine des parts de tiers aux revenus de la Confédération et dans celui des intérêts passifs, la part des finances et impôts dans l'ensemble des dépenses fédérales diminue, passant de 19,4 à 17,6 %. En revanche, une hausse de quelque 380 millions liée aux mesures de stabilisation conjoncturelle concerne les groupes de tâches de l'économie (en particulier la politique régionale et la promotion de l'assainissement énergétique des bâtiments et des énergies renouvelables), de l'environnement (protection contre les crues, revitalisation de biotopes et de zones humides) et des conditions institutionnelles et financières (investissements douaniers). Il en résulte une hausse de la part des autres groupes de tâches dans les dépenses totales, qui passe de 8,5 à 9,2 %. La part des groupes de tâches restants est restée quasiment inchangée par rapport à l'année précédente.

Structure des dépenses par groupe de tâches 2009

Dépenses ordinaires
C 2009: 58 228 mio



21 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Prévoyance sociale	17 434	18 394	18 049	615	3,5
Part en % des dépenses ordinaires	30,8	31,2	31,0		
Assurance-vieillesse	9 322	9 865	9 671	349	3,7
Assurance-invalidité	3 655	3 827	3 581	-74	-2,0
Assurance-maladie	1 806	1 887	1 847	41	2,2
Prestations complémentaires	1 127	1 190	1 312	185	16,4
Assurance militaire	252	249	195	-58	-22,9
Assurance-chômage/service de l'emploi	314	396	406	92	29,5
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	99	174	144	45	45,7
Migrations	812	751	842	31	3,8
Aide et assistance sociales	47	53	53	5	10,9

En 2009, les dépenses consacrées à la prévoyance sociale ont représenté 31 % des dépenses de la Confédération. Par rapport à l'année précédente, leur croissance a été de 3,5 % supérieure à celle des dépenses totales ordinaires (2,9 %). Les dépenses sont restées inférieures de 344 millions au montant budgétisé, situation qui est principalement liée à l'assurance-vieillesse et à l'assurance-invalidité: d'une part, les recettes dues au pour cent supplémentaire de TVA en faveur de l'AVS ont été inférieures au montant budgétisé (- 147 mio) en raison de la conjoncture et, d'autre part, la contribution de la Confédération à l'AI a été moins élevée que prévu en raison des 4^e et 5^e révisions de l'AI et de la diminution des intérêts passifs (- 239 mio).

La Confédération fournit à l'assurance vieillesse et survivants (AVS), outre sa participation de 19,55 % aux dépenses annuelles de l'assurance, le produit de l'impôt sur les maisons de jeu, étant entendu que les recettes de l'année 2007 ont été créditées à l'AVS au début de 2009. Enfin, la Confédération verse à l'AVS 83 % du produit de la TVA engendré par le pour cent démographique. En 2009, les dépenses de l'AVS ont totalisé 35,8 milliards, montant qui correspond à une hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance résulte, d'une part, du vieillissement de la population et de l'augmentation correspondante du nombre de rentes (2,3 points de pourcentage). D'autre part, les rentes et allocations pour impotents ont été adaptées, en 2009, à l'évolution des salaires et des prix cumulée depuis 2007 (3,2 points de pourcentage).

La Confédération finance 37,7 % des dépenses de l'assurance-invalidité (AI). Les coûts de l'AI de 9,4 milliards se répartissent essentiellement entre des prestations financières accordées sous la forme de rentes, d'allocations pour impotents et d'indemnités journalières (environ 75 %) et des dépenses pour mesures individuelles (par ex. moyens auxiliaires, cours de formation; environ 15 %). Les dépenses destinées à l'AI ont régressé par rapport à 2008 (- 2,0 %). Cette baisse s'explique par les mesures de la 4^e et de la 5^e révision de l'AI, qui ont permis de diminuer le nombre de nouvelles rentes. Les dépenses ont diminué malgré l'adaptation des rentes de 3,2 % effectuée en 2009.

Dans le domaine des *prestations complémentaires* (PC), la Confédération finance cinq huitièmes des dépenses visant à assurer la couverture des besoins vitaux des bénéficiaires de rentes AVS et AI. Le reste est assumé par les cantons. La croissance par rapport à l'année précédente (+ 16,4 %) présente une distorsion due aux paiements ultérieurs destinés aux cantons en provenance de l'année 2008 (68 mio). Ceux-ci résultent des dispositions transitoires de la RPT pour l'année 2008 (fixation de la part de la Confédération sur la base des chiffres de décembre 2008). Abstraction faite de ce facteur transitoire et compte tenu des remboursements de certains cantons pour l'année 2008, la croissance corrigée des PC est de 5,5 % et s'explique par la hausse du nombre des bénéficiaires de PC et par l'augmentation du montant moyen des PC (liée, notamment, à la hausse des besoins vitaux généraux).

Avec 2 232 millions, les recettes affectées provenant de l'imposition de l'alcool et du tabac ont été inférieures de 58 millions au montant de l'année précédente. La part fédérale de 17 % aux recettes du pour cent de TVA perçu depuis 1999 pour couvrir les coûts supplémentaires de l'AVS liés à l'évolution démographique s'est élevée à 2 148 millions. Ces recettes destinées au financement des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC ont permis de couvrir 30,1 % des dépenses, soit 0,6 point de pourcentage de moins que l'année précédente.

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'assurance-maladie concernent essentiellement la réduction des primes individuelles. En 2009, elles ont augmenté de 41 millions par rapport à l'année précédente (+ 2,2 %). Cette hausse est imputable à l'évolution des coûts de la santé. La contribution de la Confédération à la réduction des primes s'élève à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins. Les dépenses à ce titre sont en partie couvertes par des recettes affectées. 5 % du produit de la TVA (déduction faite des parts de l'AVS et du fonds pour les grands projets ferroviaires) sont affectés à la réduction des primes de l'assurance-maladie des classes de revenus inférieures, ce qui représente quelque 849 millions pour 2009. Les ressources affectées couvrent 46 % des dépenses de la Confédération destinées à la réduction des primes.

La Confédération finance entièrement les coûts de l'*assurance militaire*. En ce qui concerne le recul des dépenses par rapport à l'année précédente (- 58 mio), il convient d'observer que ces chiffres n'ont fait l'objet d'aucune régularisation. Si l'on établit une comptabilisation fondée sur l'exercice concerné, les charges de 2008 s'élèvent encore à environ 227 millions et celles de 2009 à quelque 219 millions. Les dépenses destinées à couvrir les prestations de l'assurance militaire ont donc diminué de 8 millions environ. Ce recul est notamment dû à une diminution des charges administratives ainsi qu'au recul du nombre de rentes.

La contribution de la Confédération à l'*assurance-chômage* s'élève à 0,15 % de la somme des salaires soumis à cotisations. Les dépenses dans ce domaine ont connu une augmentation supérieure à la moyenne (+ 29,5 %), liée notamment à deux facteurs: d'une part, à la cessation de la mesure de réduction à 0,12 % de la contribution fédérale prévue jusqu'en 2008 par le programme d'allègement budgétaire 2004 et, d'autre part, à la croissance des salaires en 2009, qui a été supérieure aux prévisions.

Les dépenses affectées à la *construction de logements à caractère social* englobent, pour l'essentiel, des réductions supplémentaires de loyers (environ 55 %) et des mesures d'encouragement destinées aux responsables d'ouvrages d'utilité publique (environ 35 %). Dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003, les prêts à la construction de logements ont été suspendus

jusqu'en 2008. Ils ont été reconduits au budget 2009 à raison de 5 millions. Leur montant a ensuite été relevé dans le cadre de la 1^{re} phase du programme de stabilisation conjoncturelle, passant de 45 millions à 50 millions, afin d'anticiper des investissements dans le domaine de l'encouragement à la construction de logements.

Dans le domaine des *migrations*, les dépenses de 2009 sont d'à peine 4 % supérieures à celles de l'année précédente. Par rapport au budget, la croissance des dépenses est toutefois de 12 %, en raison de l'augmentation du nombre des demandes d'asile. D'abord budgétisé à 10 000, ce nombre a été ultérieurement réévalué à 17 500 demandes par an au vu de l'évolution de la situation. En conséquence, les ressources prévues à ce titre ont été majorées de 19 millions par la voie des suppléments I et II au budget, notamment dans les domaines du personnel, des dépenses d'exploitation des centres d'accueil, des dépenses de procédure ainsi que des coûts de l'aide sociale pour les requérants d'asile et les réfugiés. En 2009, 16 000 demandes d'asile ont finalement été enregistrées, si bien que les ressources supplémentaires accordées n'ont pas été intégralement épuisées. En comparaison avec l'année précédente, les surcroîts de dépenses de 2009 sont moindres, puisque le compte 2008 contenait des coûts supplémentaires uniques de 157 millions résultant de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'asile.

22 Finances et impôts

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Finances et impôts	10 991	10 781	10 241	-750	-6,8
Part en % des dépenses ordinaires	19,4	18,3	17,6		
Parts aux recettes de la Confédération	4 484	4 073	4 178	-307	-6,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 782	3 905	3 255	-527	-13,9
Péréquation financière	2 725	2 803	2 808	83	3,0

En 2009, les dépenses dans le domaine Finances et impôts ont représenté 17,6 % des dépenses totales contre 19,4 % l'année précédente. Ce recul de la part des dépenses s'inscrit sous le signe du ralentissement conjoncturel, mais témoigne également des bons résultats financiers des années précédentes. Ce groupe de tâche est le deuxième en importance en termes de volume financier. Il présente notamment la caractéristique d'échapper aux aléas de la politique budgétaire (la part aux recettes étant réglée par la Constitution et dépendant directement du niveau des recettes) et la particularité d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (conditions des marchés financiers, évolution des taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

A l'inverse de la majeure partie des autres principaux groupes de tâches, les dépenses dans ce domaine ont enregistré un recul (-6,8 %) par rapport à 2008, qui trouve son origine dans

la conjonction de deux facteurs: d'une part, la baisse des recettes, notamment celles de l'impôt anticipé, consécutive à une conjoncture moins favorable qu'en 2008, a engendré une réduction des parts aux recettes de la Confédération; d'autre part, l'effet conjugué d'un besoin de financement moindre et du repli des taux d'intérêts, a conduit à un net allègement des coûts découlant de la gestion de la fortune et de la dette.

Les *parts aux recettes de la Confédération* correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles tiennent compte, enfin, des pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP). Le recul des parts aux recettes de la Confédération (- 307 mio) s'explique pour l'essentiel par la diminution

des recettes de l'impôt anticipé engendrée par la conjoncture défavorable (cf. Tome 1, ch. 31). Ainsi, les parts des cantons aux recettes de l'impôt anticipé enregistrent une baisse de 206 millions (- 32,3 %) par rapport à l'année précédente. Les parts des cantons aux recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) affichent également un recul (- 75 mio ou - 2,4 %), marquant ainsi un contraste avec l'évolution générale des recettes de l'IFD. Cela tient au fait que la part des cantons allouée en 2008 avait été surévaluée pour des raisons liées au mode de comptabilisation. Un autre élément explicatif du recul des parts aux recettes de la Confédération concerne les pertes sur débiteurs relatives à la taxe sur la valeur ajoutée, les droits de douanes et la RPLP, dont le montant total (178 mio) diminue de 28 millions par rapport à 2008.

Les dépenses au titre de la *recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette* comprennent les intérêts passifs ainsi que les commissions, taxes et frais de la Trésorerie. Leur recul par rapport à l'année précédente (- 527 mio) est principalement à mettre au compte des dépenses au titre des intérêts passifs qui diminuent de 552 millions (- 14,8 %). Cette situation traduit de manière générale un besoin de financement moindre induit par des réserves de trésorerie en suffisance, mais reflète également le repli des taux d'intérêts. Trois facteurs principaux sont à l'origine du recul des intérêts passifs: premièrement, la baisse de la charge des emprunts (- 162 mio) qui résulte de la diminution de la charge financière de base induite par les remboursements d'obligations pour un volume de 6,3 milliards; deuxièmement, les agios élevés (233 mio) encaissés grâce au bas niveau des taux d'intérêts et qui concourent à alléger la charge des intérêts. Enfin, sous l'effet de la baisse du volume par rapport à l'exercice précédent (- 3,7 mrd) et en raison du fait que leur émission s'est effectuée pour une large part à leur valeur nominale (émission au pair), la charge des créances comptables à court terme a dégringolé, passant de 141 millions en 2008 à moins d'un million en 2009. L'affaissement général et marqué des taux d'intérêts a cependant engendré une hausse des charges des swaps de taux d'intérêt (+ 29 mio). Ceci est dû au fait que les recettes d'intérêts variables, relatives au poste net réservé aux swaps payeurs,

diminuant de manière importante en raison de la baisse des taux d'intérêt, les charges correspondantes dans ce domaine se sont accrues. Le recul général des intérêts passifs est légèrement contrecarré par la progression des dépenses au titre de commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale (+ 25 mio), qui s'explique par le fait que le volume des emprunts effectués en 2009 et qui porteront intérêts à partir de 2010, est supérieur à celui qui avait été déterminant pour l'exercice précédent. Pour rappel, les dépenses au titre de commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale deviennent effectives au moment de l'émission.

Pour ce qui est de la *péréquation financière* attribuée à ce domaine de tâche, les transferts de la Confédération effectués au chapitre de la péréquation verticale des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur s'élèvent au total à 2 808 millions, en progression de 83 millions (+ 3,0 %) par rapport à 2008. La péréquation verticale des ressources et la compensation des charges sont adaptées conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) et de l'arrêté fédéral concernant la détermination des contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. En matière de péréquation verticale des ressources, la contribution de la Confédération a progressé de 3,5 % (+ 63 mio) par rapport à 2008, passant à 1 862 millions, conformément à l'évolution du potentiel de ressources de tous les cantons en 2009. Pour ce qui est de la compensation des charges, la dotation résulte de l'adaptation au renchérissement du montant de la compensation de l'année précédente. Le taux de renchérissement retenu pour l'année 2009 (à fin mai) se situait à 2,9 %. La somme à disposition s'élevait par conséquent à 702 millions, soit 20 millions de plus qu'en 2008. Elle est destinée pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (17 cantons en ont bénéficié en 2009) et pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (8 cantons en ont bénéficié en 2009). Les transferts au titre de la compensation des cas de rigueur (244 mio) sont restés quant à eux inchangés par rapport à 2008.

23 Trafic

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Trafic	7 538	7 888	8 099	561	7,4
Part en % des dépenses ordinaires	13,3	13,4	13,9		
Circulation routière	2 458	2 638	2 678	220	8,9
Transports publics	4 989	5 142	5 325	336	6,7
Aviation	91	108	96	5	5,7

Les dépenses au titre du trafic ont augmenté de 561 millions, soit de 7,4 %. Cette hausse englobe un total de 395 millions (5,2 %) lié à la 2^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Sans ces mesures, les taux de croissance seraient de 2,2 % pour l'ensemble du groupe de tâches, de 3,3 % pour la circulation routière (abstraction faite de la première attribution au fonds d'infrastructure) et de 1,7 % pour les transports publics.

Au chapitre de la *circulation routière*, on enregistre une croissance de 220 millions (+ 8,9 %) par rapport à l'exercice précédent. Si l'on y ajoute les dépenses du fonds d'infrastructure en faveur des routes, la croissance se monte à 442 millions (+ 18 %). Les éléments principaux ayant contribué à l'évolution des dépenses dans le domaine routier sont les suivants:

- Les dépenses consacrées aux routes nationales ont augmenté de 243 millions pour s'établir à 1 997 millions (+ 13,8 %). Cette hausse est en majeure imputable partie à l'augmentation de 140 millions de l'attribution au fonds d'infrastructure dans le cadre de la 2^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle (élimination anticipée des goulets d'étranglement dans le domaine des routes nationales). Pour le reste, elle s'explique par des dépenses plus élevées pour l'entretien et l'extension des routes nationales. Le fonds d'infrastructure a fourni un total de 766 millions pour les routes nationales (achèvement du réseau routier; cf. compte spécial Fonds d'infrastructure, tome 4), dont 281 millions provenaient de la première attribution effectuée selon l'optique des tâches. Ce montant doit être ajouté aux 1 997 millions mentionnés plus haut pour calculer les dépenses totales consenties par la Confédération pour les routes nationales.
- Les contributions aux routes principales sont restées stables (205 mio). Outre des contributions ordinaires aux investissements dans les routes principales pour un montant de 165 millions, versées de plus en plus sous la forme de contributions globales (60 mio), le fonds d'infrastructure a fourni des contributions forfaitaires pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques.
- Le soutien de la Confédération aux cantons dans le domaine des autres routes et de la séparation des courants de trafic a fléchi de 112 à 87 millions par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique par la baisse des contributions financées par le biais du fonds d'infrastructure et destinées à la construction de routes dans les agglomérations.

Dans le domaine des *transports publics*, les dépenses ont progressé de 336 millions (+ 6,7 %) par rapport à l'année précédente. Si l'on y ajoute les avances versées par la Confédération au fonds pour les grands projets ferroviaires, la croissance des dépenses atteint 485 millions (+ 9,7 %). Les principaux facteurs de cet accroissement sont les suivants:

- Les dépenses consacrées aux infrastructures ferroviaires ont connu une hausse totale de 349 millions (+ 14,9 %), ce qui s'explique en grande partie par la 2^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, dans le cadre de laquelle ont été augmentées les contributions aux frais d'exploitation et les contributions aux investissements versées aux CFF (150 mio) et à d'autres entreprises de transport concessionnaires (102 mio). En outre, les dépenses consenties pour les projets de trafic d'agglomération financés par le biais du fonds d'infrastructure (trams et RER) se sont accrues de 61 millions par rapport à l'année précédente, pour atteindre 396 millions.
- Comme des aides financières plus importantes que l'année précédente ont été versées aux constructeurs de terminaux pour le trafic combiné, les dépenses effectuées dans le domaine du transfert du trafic de marchandises ont progressé de 17 millions (+ 6,3 %).
- L'attribution au fonds pour les grands projets ferroviaires a diminué de 43 millions pour s'établir à 1 548 millions. Cette baisse s'explique surtout par les apports moins importants provenant de l'impôt sur les huiles minérales et destinés à financer 25 % des dépenses liées à la construction des lignes de base NLFA: les dépenses ont ainsi été inférieures tant pour l'axe du St-Gothard que pour celui du Lötschberg. Pour ce dernier, en particulier, certaines procédures juridiques pendantes n'ont pas encore pu être achevées. Par ailleurs, pour des raisons conjoncturelles, moins de recettes provenant du pour mille de TVA ont été attribuées au fonds pour les grands projets ferroviaires.

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'*aviation civile* ont crû de 5 millions (+ 5,7 %) par rapport à l'exercice précédent. D'une part, les dépenses de personnel et de biens et services ont progressé tant dans le domaine de la sécurité aérienne que dans celui du développement de la navigation aérienne. De l'autre, les contributions destinées aux mesures de sécurité policières ont été plus importantes.

24 Défense nationale

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Défense nationale	4 537	4 612	4 515	-21	-0,5
Part en % des dépenses ordinaires	8,0	7,8	7,8		
Défense nationale militaire	4 439	4 511	4 413	-26	-0,6
Coopération nationale pour la sécurité	97	102	102	5	4,8

En 2009, un montant total de 4 515 millions a été dépensé pour la défense nationale. Ce montant diminue de 21 millions, soit de 0,5 % par rapport à l'année précédente, et il est inférieur de 97 millions, soit de 2,2 % au montant initialement budgétisé. La défense nationale comprend la défense nationale militaire et la protection de la population (coopération nationale pour la sécurité). Alors que les dépenses dans le domaine de la défense nationale militaire ont diminué de 0,6 % (- 26 mio), celles consacrées à la protection de la population se sont accrues de 4,8 % (+ 5 mio).

Contrairement à ce que prévoyait le budget, les dépenses pour la *défense nationale* ont légèrement régressé par rapport à l'année précédente. Cette baisse découle d'une réduction des besoins au niveau de la coopération militaire internationale: en rapport avec les mesures de maintien de la paix, l'ONU a exigé moins de ressources en 2009.

Par ailleurs, les évolutions suivantes méritent d'être relevées dans le domaine de la défense nationale militaire:

- Dépenses de personnel (+ 40 mio): L'augmentation enregistrée par rapport à 2008 découle, d'une part, de l'abandon de la suppression de 50 postes dans la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC). D'autre part, les effectifs ont été accrus afin de stabiliser l'exploitation informatique. En outre, des ressources supplémentaires ont été requises pour des prestations de l'employeur, notamment en liaison avec le départ à la retraite anticipée ou la nouvelle réglementation relative à l'allocation familiale.
- Dépenses d'investissement et d'armement (- 101 mio): Comme prévu au budget, un moins grand nombre de pro-

jets d'armement a été réalisé en 2009, de sorte que moins de ressources ont été utilisées pour surmonter les goulots d'étranglement financiers pour les prestations logistiques de l'armée.

- Dépenses d'exploitation (+ 23 mio): Les dépenses d'exploitation de la défense ont augmenté de 23 millions par rapport à l'année précédente. Cette hausse a cependant été moins forte que prévu. Les dépenses ont ainsi été inférieures de 74 millions par rapport au budget.
- Domaine immobilier (+ 36 mio): L'augmentation dans le domaine immobilier est, d'une part, la conséquence des dépenses supplémentaires de 12 millions pour des mesures de préservation de valeur prises dans le cadre de la 2e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. D'autre part, en 2009, les projets prévus ont été réalisés, contrairement à l'année précédente.

Les dépenses au titre de la *coopération nationale pour la sécurité* se sont élevées à 102 millions au total pendant l'exercice. La protection de la population affiche une croissance des dépenses de 4,8 % par rapport à l'année précédente. Outre le renchérissement, des dépenses supplémentaires en liaison avec l'entretien des bâtiments ont contribué à cette augmentation.

Le budget 2009 visait des parts respectives de 66 et 34 % des dépenses d'exploitation et des dépenses d'armement. Les comptes annuels font apparaître des parts respectives de 65 et 35 %, soit une légère amélioration au profit des dépenses d'armement, ce qui est dû à des coûts d'exploitation inférieurs au montant budgétisé.

25 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Formation et recherche	5 339	5 752	5 715	376	7,0
Part en % des dépenses ordinaires	9,4	9,7	9,8		
Formation professionnelle	573	630	628	55	9,5
Hautes écoles	1 655	1 793	1 765	110	6,6
Recherche fondamentale	2 038	2 167	2 196	158	7,8
Recherche appliquée	1 043	1 132	1 099	56	5,4
Autres tâches d'enseignement	30	29	28	-3	-8,7

Ce groupe de tâches a crû de 376 millions (+ 7 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse englobe un total de 63 millions lié à la 2e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. La majeure partie de ces mesures est revenue au domaine des EPF. Comme certains de ses projets ont été retardés, 12 des 50 millions autorisés n'ont pas encore été versés. De même, seule une bonne moitié (12 mio) des 21,5 millions prévus a pu être versée au titre de l'encouragement supplémentaire des technologies d'avenir de la CTI. La mise en œuvre des mesures de stabilisation conjoncturelle concernant le Fonds national suisse (10 mio) et des mesures de formation dans le domaine du calcul à haute performance (3 mio) s'est déroulée selon le calendrier prévu. Sans ces dépenses supplémentaires, ce groupe de tâches aurait enregistré une croissance de 313 millions (+ 5,9 %).

Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI: L'essentiel des dépenses de ce groupe de tâches concerne des crédits du message FRI (89 %). Toutes les augmentations effectuées dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle concernent ce domaine. Ces dépenses ont enregistré une évolution plus dynamique (+ 7,8 %; sans mesures conjoncturelles: + 6,3 %) que les autres domaines du groupe de tâches (+ 1,0 %). Les autres crédits du groupe de tâches (recherche sectorielle, contributions obligatoires aux organisations internationales, charges de fonctionnement) affichent une croissance plus faible, qui résulte de la baisse de la contribution spéciale destinée au CERN. Sans cet effet spécial, la croissance aurait atteint 2,2 %.

La *formation professionnelle*, enregistre une croissance supérieure à la moyenne de 55 millions (+ 9,5 %), imputable avant tout à l'augmentation des contributions forfaitaires (+ 36 mio) et aux contributions à l'innovation et aux projets (+ 14 mio). Cet engagement important découle de la volonté de la Confédération de se rapprocher de la valeur de référence concernant la participation au financement des coûts de la formation professionnelle, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Les contributions aux *établissements universitaires* ont augmenté de 110 millions (+ 6,6 %). 27 % de la contribution de la Confédération au domaine des EPF sont attribués aux hautes écoles. Cette part a enregistré une hausse de 39 millions. En ce qui concerne les contributions aux universités cantonales, la hausse est essentiellement due à celle des contributions de base (+ 25 mio) et à celle des contributions liées à des projets (+ 31 mio). En re-

vanche, les contributions versées aux hautes écoles spécialisées ont augmenté plus faiblement. Le domaine des hautes écoles spécialisées a certes enregistré des dépenses supplémentaires en ce qui concerne les contributions aux frais d'exploitation (+ 5 mio). Mais cette croissance a été plus modeste par rapport à l'exercice précédent, où les dépenses avaient très fortement augmenté en raison de l'égalité de traitement, en matière de subventions, des filières d'études des domaines de la santé, du travail social et des arts. Les contributions à des investissements pour les hautes écoles spécialisées affichent un solde de crédits de 17 millions, les travaux de planification liés à certains grands projets de construction ayant requis plus de temps que prévu.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre *recherche fondamentale* et recherche appliquée. Les dépenses destinées à la recherche fondamentale ont progressé de 158 millions (+ 7,8 %). L'introduction du financement des coûts indirects (overhead) du Fonds national suisse (37 mio), l'intensification de l'encouragement de la recherche à des fins concurrentielles ainsi que l'encouragement supplémentaire, mentionné plus haut, du transfert de savoir et de technologie dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle (10 mio) ont entraîné un accroissement des contributions versées au FNS de 76 millions au total. Un autre facteur de croissance décisif a été le domaine des EPF (+ 88 mio), comptabilisé aux deux tiers dans la recherche fondamentale. En revanche, les contributions versées au CERN ont diminué (- 7 mio) en raison de la baisse de la contribution spéciale mentionnée précédemment.

La hausse des dépenses consenties pour la *recherche appliquée* (+ 56 mio; + 5,4 %) est intervenue principalement dans deux secteurs: les contributions au domaine des EPF, qui ont crû de 22 millions, et les contributions à la Commission pour la technologie et l'innovation CTI (+ 12 mio). En outre, diverses contributions moins importantes ont elles aussi augmenté.

Pour les *autres tâches d'enseignement*, les dépenses ont reculé de 3 millions. Cette baisse s'explique par le fait que, depuis 2009, la contribution à la fondation Science et Cité (1 mio) est versée par le biais du crédit budgétaire «Académies suisses» et qu'elle est donc comptabilisée dans la recherche fondamentale. Cet effet s'est renforcé car, l'année précédente, la fondation Science et Cité avait bénéficié, en plus de la contribution aux frais d'exploitation, d'une contribution unique destinée à la préparation et à l'organisation de la Journée nationale de la science (1,8 mio).

26 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Agriculture et alimentation	3 551	3 721	3 692	141	4,0
Part en % des dépenses ordinaires	6,3	6,3	6,3		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	279	283	273	-6	-2,0
Production et ventes	611	539	564	-47	-7,7
Paielements directs	2 546	2 786	2 742	197	7,7
Autres dépenses	115	113	113	-2	-2,0

Les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation se sont élevées pendant l'exercice 2009 à 3 692 millions, ce qui représente 6,3 % des dépenses ordinaires de la Confédération. Elles ont été inférieures de 29 millions, soit de 0,8 % au montant budgétisé et elles ont augmenté de 141 millions, soit de 4,0 % par rapport au compte de l'année précédente. Cette hausse est due d'une part à l'augmentation de ressources de 150 millions pour les années 2009 à 2011, décidée par le Parlement pour l'enveloppe budgétaire agricole, qui a entraîné des coûts supplémentaires pour la Confédération pour la première fois au cours de l'exercice 2009 (50 mio). Par ailleurs, le compte 2009 comprend les derniers paiements a posteriori de quelque 40 millions pour le soutien du marché (production végétale et économie laitière). Le changement de système mis en œuvre à compter de 2009, aux termes duquel le soutien est désormais financé par des paiements directs, a entraîné le versement de paiements à double en 2009 à hauteur du montant déjà cité. Une autre raison à l'origine des dépenses supplémentaires réside dans le crédit supplémentaire (14 mio) en faveur du marché laitier, financé par des recettes supplémentaires. Le reste de l'augmentation découle de la planification décidée par le Conseil fédéral relative à la répartition des ressources durant la période de l'enveloppe budgétaire 2008 à 2011 (PA 2011). La réallocation de moyens financiers du soutien du marché aux paiements directs ainsi que l'extension supplémentaire des paiements directs visant à compenser la réduction de la protection aux frontières sont intervenues au début 2009 et elles entraînent de 2009 à 2011 des dépenses annuelles plus élevées que dans le compte 2008.

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 2002 au 1er janvier 2000, la plus grande part des dépenses agricoles est gérée via trois enveloppes budgétaires, conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture (LAg). Trois nouvelles enveloppes budgétaires ont été adoptées pour les années 2008 à 2011 dans le cadre des décisions du Parlement concernant le développement futur de la politique agricole (PA 2011). Ces nouvelles enveloppes, qui se montent au total à 13 652 millions, sont les suivantes: 739 millions pour l'amélioration des bases de production et les mesures sociales, 1 885 millions pour la production et les ventes, 11 028 millions pour les paiements directs.

Un peu plus de 74 %, soit 2 742 millions, des dépenses agricoles consistent en *paiements directs* généraux ou écologiques, ce qui s'explique par les transferts successifs de moyens financiers du marché vers les paiements directs. La nouvelle orientation de la politique agricole entraîne une croissance des paiements directs

de l'ordre de 200 millions par rapport au compte 2008. La majeure partie de ces fonds sont versés aux exploitations agricoles sous la forme de paiements directs généraux et les dépenses à ce titre s'élèvent à 2 168 millions. Les 574 millions restants sont versés sous la forme de paiements directs écologiques. La Confédération octroie ainsi en moyenne près de 46 000 francs par an de paiements directs à chacune des quelque 60 000 exploitations agricoles.

Les dépenses dans le domaine *production et ventes* incluent les mesures d'aide en faveur de l'économie laitière et animale et de la production végétale, ainsi que la promotion des ventes et les contributions à l'exportation des produits transformés. Les dépenses pour le soutien du marché ont diminué de 47 millions par rapport au compte de l'année précédente. Suite à la réallocation de moyens financiers aux paiements directs, les dépenses pour les suppléments dans le secteur laitier ont notamment diminué de 51 millions, à 294 millions en 2009. La réduction de 65 millions du soutien du marché du lait prévue dans le budget a été partiellement annulée en raison d'un crédit supplémentaire de 14 millions destiné à stabiliser le marché laitier. Un autre crédit supplémentaire de 18 millions en rapport avec la situation du marché laitier a été accordé pour les contributions à l'exportation des produits transformés. Par conséquent, 18 millions de plus qu'en 2008 ont été versés pour réduire le prix des matières premières par le biais des contributions à l'exportation des produits transformés. Suite à la réallocation de moyens financiers découlant de la PA 2011, les dépenses consacrées à la production végétale ont reculé de 15 millions par rapport au compte 2008.

Les dépenses pour l'*amélioration des bases de production et les mesures sociales* ont diminué d'environ 6 millions (- 2,0 %) par rapport à l'année précédente. La réduction des dépenses d'un total de 14 millions pour les améliorations structurelles et de l'élevage s'est accompagnée dépenses supplémentaires d'un peu plus de 8 millions au niveau des allocations familiales dans l'agriculture. Cette hausse est due au fait que les décisions du Parlement relatives à la PA 2011 ont supprimé les limites de revenus et augmenté les taux des allocations pour enfants pour les agriculteurs et les employés agricoles.

Les *autres dépenses* sont consacrées aux domaines administration, conseil, exécution, contrôle et protection des végétaux. Elles affichent une légère diminution de 2 millions (- 2,0 %) par rapport au compte de l'année précédente.

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 394	2 630	2 587	193	8,0
Part en % des dépenses ordinaires	4,2	4,5	4,4		
Relations politiques	645	697	712	67	10,4
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 642	1 717	1 723	81	4,9
Relations économiques	86	83	76	-10	-11,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	21	132	75	54	259,6

Les dépenses pour les relations avec l'étranger et la coopération internationale se sont chiffrées à 2 587 millions. En hausse de 8,0 % par rapport à l'année précédente (+ 193 mio), les dépenses au titre des relations avec l'étranger présentent un taux de croissance supérieur à la moyenne des autres tâches de la Confédération.

Le secteur des *relations politiques* recouvre notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions aux organisations internationales (Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, etc.), la politique d'Etat-hôte et la promotion de la paix et de la sécurité. Les dépenses de ce secteur s'accroissent de 67 millions par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le changement d'exercice comptable des représentations à l'étranger, qui s'est étendu exceptionnellement sur quinze mois (ce qui a nécessité des ressources financières supplémentaire de 32 mio pour couvrir la part du DFAE aux dépenses du réseau extérieur des mois d'octobre à décembre 2009), l'octroi de prêts à la FIPOI (+ 13 mio) pour les projets de construction des bâtiments en faveur de l'UICN, du CERN et du CICR ainsi que les dépenses d'investissement pour la rénovation du Centre William Rappard, siège de l'OMC à Genève (+ 22 mio).

L'aide aux pays en développement (pays du Sud et de l'Est) rassemble notamment la coopération technique et financière, l'aide humanitaire, la coopération économique au développement, ainsi que la partie de l'aide aux pays de l'Est reconnue comme Aide Publique au Développement (APD) par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. La hausse des dépenses de plus de 80 millions par rapport à 2008 est imputable aux éléments de ce secteur suivants: contributions aux organisations internationales de développement (+ 21 mio), reconstitution des ressources

de l'Agence internationale pour le développement (+ 18 mio), contributions à la coopération économique (+ 21 mio), actions bilatérales de la coopération technique et de l'aide financière (+ 20 mio). Ces hausses conduisent à renforcer l'objectif du Conseil fédéral s'agissant du volume d'aide publique exprimé par rapport au revenu national brut (RNB). Selon les estimations encore provisoires, l'APD totale de la Suisse pour 2009 se monte à 2 482 millions (2008: 2 235 mio). La part de l'APD exprimée par rapport au RNB devrait ainsi s'élever à 0,47 % (2008: 0,44 %).

Les *relations économiques* comprennent essentiellement les contributions aux organisations économiques internationales dont la Suisse est membre (Association européenne de libre-échange, Organisation de Coopération et de Développement économique, Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international, etc). Par rapport à 2008, année qui avait donné lieu à un versement exceptionnel au Fonds fiduciaire du FMI pour le financement du désendettement du Liberia, les dépenses ont été moindres de 10 millions.

L'aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'Union européenne comprend l'aide aux pays en transition ainsi que la contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie (cohésion). Par rapport au compte 2008, ce secteur présente une augmentation des dépenses de 54 millions. D'une part, on enregistre une augmentation des contributions à l'élargissement de l'UE (+ 59 mio) et de l'autre, une diminution de l'aide aux pays de l'Est (- 5 mio). Par rapport au budget toutefois, les dépenses pour la cohésion sont de 56 millions inférieures aux prévisions. La cause réside dans le fait que la réalisation des projets n'a pas pu s'effectuer selon la planification retenue.

28 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Autres groupes de tâches	4 814	5 241	5 329	515	10,7
Part en % des dépenses ordinaires	8,5	8,9	9,2		
Conditions institutionnelles et financières	2 273	2 492	2 482	209	9,2
Ordre et sécurité publique	836	950	890	53	6,4
Culture et loisirs	429	413	395	-33	-7,8
Santé	220	214	276	56	25,6
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	651	738	726	75	11,6
Economie	405	434	560	155	38,3

Les dépenses consacrées aux six autres groupes de tâches – qui représentent 9,2 % du budget total – ont augmenté de 515 millions (+ 10,7 %) par rapport à l'année précédente. Trois facteurs exceptionnels doivent être pris en compte. D'abord, la croissance des dépenses relève à raison d'un peu plus de 350 millions de mesures visant à stabiliser la conjoncture. Deuxièmement, des dépenses supplémentaires uniques d'un montant de 44 millions ont concerné des mesures destinées à juguler la pandémie H1N1. En outre, une baisse des dépenses totalisant 90 millions découle de l'autonomie juridique accordée à la nouvelle autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) ainsi qu'à l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), qui, toutes deux, ne figurent plus dans les comptes de l'administration fédérale centrale. Abstraction faite de ces facteurs exceptionnels, les six groupes de tâches ont affiché une augmentation globale de 4,4 % pendant l'exercice sous revue. Toutefois, des différences notables sont enregistrées entre les divers groupes de tâches.

Dans le groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières*, les dépenses, même compte tenu des mesures visant à soutenir la conjoncture (35 mio), n'atteignent pas le montant budgétisé. Néanmoins, elles ont crû de 209 millions (+ 9,2 %) par rapport au compte de l'année précédente. Cette hausse est due pour l'essentiel à deux facteurs. D'une part, les dépenses dans le domaine informatique ont connu une forte augmentation de 68 millions (+ 13,5 %, voir à cet égard les commentaires concernant le domaine des TIC, à la section 32). Ensuite, les mesures salariales visant à préserver la compétitivité de la Confédération en tant qu'employeur se font davantage sentir dans ce groupe de tâches, qui nécessite beaucoup de personnel et affiche une faible part de transfert. Les autres dépenses supplémentaires tiennent à une série de facteurs et d'événements, notamment la hausse marquée des demandes de service civil consécutives à l'introduction de la règle de la preuve par l'acte, la couverture du découvert technique des organisations affiliées à PUBLICA, l'assistance administrative avec les Etats-Unis dans le dossier fiscal ou les variations du rythme des recensements statistiques.

Le groupe de tâches *ordre et sécurité publique* affiche une hausse des dépenses de 53 millions (+ 6,4 %) par rapport à l'année précédente. Un peu moins de la moitié de ces dépenses supplémentaires relève des tâches des services de police et de poursuite pénale. Les prestations en matière de protection des représenta-

tions étrangères, la mise en œuvre permanente des accords d'association à Schengen et Dublin, ainsi que des investissements dans les systèmes informatiques et l'équipement technique figurent au premier plan. Des coûts supplémentaires d'un ordre de grandeur similaire sont enregistrés pour les contrôles aux frontières. Outre les investissements anticipés visant à soutenir la conjoncture, les mesures salariales ont un effet supérieur à la moyenne dans le cas de cette tâche, qui nécessite elle aussi beaucoup de personnel.

Dans le domaine *culture et loisirs*, les dépenses ont reculé de 33 millions (- 7,8 %). Ce résultat découle d'une part des coûts supplémentaires uniques de 43 millions pour l'Euro 2008, et des dépenses supplémentaires d'un peu plus de 7 millions concernant la conservation du patrimoine culturel, notamment dans le domaine de la protection du paysage et de la conservation des monuments historiques.

La croissance marquée des dépenses dans le domaine de la *santé*, à savoir 56 millions (+ 25,6 %), s'explique à raison de plus de 80 % par les mesures déjà citées visant à juguler la pandémie de grippe. D'autres dépenses supplémentaires sont dues à la campagne de vaccination contre la maladie de la langue bleue.

En ce qui concerne le groupe de tâches *protection de l'environnement et aménagement du territoire*, les dépenses s'accroissent de 75 millions par rapport au compte 2008 (+ 11,6 %). Cet accroissement s'explique pour l'essentiel par des mesures de la première et de la deuxième phases de stabilisation conjoncturelle dans les tâches relevant de la protection de l'environnement (extension du réseau de stations de mesures hydrologiques, phase 2), de la protection contre les dangers naturels (protection contre les crues, phase 1; forêt, phase 2) ainsi que de la protection de la nature (nature et paysage, phase 2). D'autres dépenses supplémentaires concernent la contribution fédérale unique à la réparation des dégâts dus aux intempéries dans le canton d'Obwald en 2003 ainsi que l'élimination des déchets radioactifs (contribution à la NAGRA).

La plus forte augmentation de dépenses par rapport à l'année précédente, à savoir 38,3 % (+ 155 mio) est intervenue dans le cas du groupe de tâches *économie*. Là aussi, elle s'explique principalement par le train de mesures destinées à stabiliser la conjon-

ture. Les nouvelles attributions au Fonds de développement régional figurent au premier plan, à hauteur de 100 millions (phase 2). Les aides financières supplémentaires à Suisse Tourisme (+ 12 mio, phase 2) et à l'Office suisse d'expansion commerciale, OSEC (+ 5 mio, phase 1) sont également importantes. De substantielles contributions supplémentaires ont été versées dans le cas de la tâche énergie, où 85 millions ont été consacrés à l'assainissement des bâtiments en vue d'une meilleure utiliza-

tion de l'énergie et des rejets de chaleur (phase 1), ainsi qu'à la promotion des installations et projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (chauffage à distance, énergie photovoltaïque, techniques de chauffage efficaces), qui ont absorbé près de 33 millions sur les 50 millions qui avaient été budgétisés au total. D'autre part, comme indiqué plus haut, l'autonomie juridique accordée à la FINMA et à l'IFSN a entraîné une réduction des dépenses.

31 Personnel

Mio. CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Charges de personnel	4 501	4 802	4 812	311	6,9
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 396	4 705	4 698	302	6,9
Pouvoir législatif	64	70	69	5	7,2
Indemnités pour parlementaires	35	37	36	1	3,7
Charges de personnel ¹	29	32	33	3	10,9
Autres charges de personnel	–	0	0	0	–
Pouvoir judiciaire	119	136	132	13	10,7
Rétribution des juges fédéraux	33	34	37	4	10,6
Charges de personnel ¹	85	100	95	9	11,2
Autres charges de personnel	1	1	1	0	-20,0
Pouvoir exécutif	4 138	4 337	4 425	287	6,9
Rétribution CF et ChF	4	4	4	0	2,6
Rétribution des commissions	1	1	1	-1	-38,5
Charges de personnel ¹	4 019	4 200	4 287	268	6,7
<i>dont charges sans incidences financières</i>	0	–	-11	-11	-2 750,0
Charges de personnel, personnel local DFAE ¹	50	60	69	20	39,8
Autres charges de personnel	65	73	64	0	-0,5
Crédits globaux et spéciaux²	67	103	42	-25	-37,8
Prestations de l'employeur ³	67	44	41	-26	-38,9
<i>dont charges sans incidences financières</i>	-42	–	3	44	-106,0
Restructurations	7	59	30	23	313,7
Plan social	–	33	3	3	–
<i>dont charges sans incidences financières</i>	-13	–	-7	7	-51,5
Préretraite	7	26	28	20	283,3
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	105	97	114	9	9,0
Charges liées au personnel engagé temporairement ¹	105	97	114	9	9,0
Dépenses de personnel	4 555	4 802	4 828	273	6,0

1 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur.

2 Personnes en formation, personnes incapables d'exercer une activité lucrative, stagiaires des hautes écoles et mesures salariales.

3 OPRA (O régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, engagements des caisses de pensions, accidents et invalidité professionnels, anciennes affaires de la CFP (risques de procès) ainsi que rentes transitoires au sens des art. 88s, OPers.

Les charges de personnel sont subdivisées en fonction des trois pouvoirs étatiques. S'y ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux budgétisés et gérés de façon centralisée à l'Office fédéral du personnel.

Par rapport au compte 2008, les charges de personnel se sont accrues de 311 millions (+ 6,9 %) au total. Cette forte augmentation a plusieurs causes: 90 millions (2 points de pourcentage) sont dus à un facteur dont les effets n'ont porté que sur un seul semestre en 2008: comme les mesures salariales ont été accordées au 1er juillet 2008, elles ne se sont répercutées que pour moitié dans le compte 2008, mais en totalité dans le compte 2009. C'est aussi le cas des coûts supplémentaires qui ont résulté de la révision totale de la loi relative à PUBLICA. S'y ajoutent les mesures salariales 2009 d'un volume de 100 millions ainsi que des augmentations d'effectifs pour un montant de 90 millions environ (+ 658 unités à plein temps). Par ailleurs, 20 millions sont imputables à l'adaptation des modèles de temps de travail et 8 millions comprennent les coûts supplémentaires résultant des rentes transitoires, des frais administratifs de PUBLICA, etc.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif augmentent par rapport à l'année précédente (+ 5 mio; + 7,2 %); cette évolution s'explique principalement par la hausse d'environ 3 millions des rétributions et des contributions de l'employeur. Les indemnités allouées aux parlementaires sont également plus élevées par rapport à l'exercice précédent.

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire augmentent, au total, de 13 millions (+ 10,7%) par rapport au compte 2008. Cette hausse est imputable aux travaux finaux d'extension des tribunaux nouvellement créés ainsi qu'aux mesures salariales accordées en 2009.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion par les coûts, augmentent de 287 millions

(+ 6,9 %) par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement due au facteur dont les effets n'ont porté que sur un seul semestre en 2008, mentionné dans l'introduction (90 mio), aux mesures salariales accordées en 2009 (augmentation du salaire réel et compensation du renchérissement) pour un montant de 100 millions ainsi qu'aux augmentations d'effectifs à hauteur de 658 unités à plein temps (90 mio).

Effectifs

A fin 2009, la Confédération comptait 33 056 collaborateurs (équivalents plein temps), ce qui correspond à une augmentation des effectifs de 658 unités par rapport au compte 2008 et s'explique essentiellement par les facteurs suivants:

- Renforcement des représentations consulaires à l'étranger (+ 65 postes; DFAE)
- Mise en œuvre des accords d'association à Schengen et Dublin et renforcement des effectifs dans le domaine de l'asile (+ 80 postes; OFM)
- Eurostat (+ 33 postes; OFS)
- Renforcement des tâches dans le domaine informatique (+ 162 postes; OFIT)
- Création de nouvelles tâches à la CdC (+ 36 postes)
- Sureffectif temporaire en raison d'une structure des âges défavorable (+ 74 postes; AFD)
- Nouveaux accords de libre-échange et programmes conjoncturels (+ 15 postes; seco)
- Transfert à la Confédération de la responsabilité des routes nationales (+ 45 postes; OFROU)
- Libéralisation du marché de l'électricité et création d'ELCOM (+ 27 postes; OFEN)

Crédits globaux et crédits spéciaux

Les fonds provenant des crédits budgétisés de manière centralisée par l'OFPER (intégration professionnelle, stagiaires des

hautes écoles, personnes en formation et mesures salariales) ont été entièrement attribués aux unités administratives en fonction de leurs besoins. Ils sont intégrés dans leurs charges de personnel.

Cotisations de l'employeur

Directement liées rétributions du personnel, les cotisations de l'employeur ont été intégralement comptabilisées de façon décentralisée auprès des unités administratives et intégrées dans leurs charges de personnel.

Prestations de l'employeur

La diminution, pour un montant de quelque 26 millions, des prestations de l'employeur représente une valeur nette qui résulte de hausses et de diminutions de charges. Les charges supplémentaires sont imputables aux rentes versées aux magistrats (+ 1,1 mio), aux rentes transitoires (+ 4,7 mio), aux prestations de l'employeur budgétisées de manière centralisée (+ 2,6 mio) et aux assurances complémentaires conclues pour le personnel local du DFAE (+ 0,3 mio). La diminution des charges s'explique, d'une part, par le changement de système applicable à la retraite anticipée de catégories de personnel déterminées (- 26,4 mio). Ces prestations sont comptabilisées non plus dans le poste «prestations de l'employeur» mais sous le crédit «préretraite», conformément à l'art. 34 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers) concernant la préretraite. Par ailleurs, les coûts à ce titre sont inférieurs de 8,7 millions pour le DFAE, car les personnes ayant pris une retraite anticipée sont moins nombreuses qu'en 2008 (art. 33 OPers).

Restructurations

Les coûts de restructurations se sont montés à 30 millions au cours de l'exercice sous revue, dont 3 millions concernent les charges liées aux plans sociaux selon l'art. 105 OPers et 28 millions la retraite anticipée, désormais principalement comptabilisée sous le crédit «préretraite».

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services et des crédits de subventionnement

Les charges supplémentaires, d'un montant total de 9 millions par rapport au compte 2008, sont principalement dues à des dépenses supplémentaires du DFAE pour la coopération au développement.

32 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette séparation permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE, et Base d'aide au commandement [BAC] du DDPS, qui fait partie du domaine de la défense) fournissent, en tant que centres de services, des prestations destinées notamment aux services de l'administration fédérale centrale et facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations, IP, sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). L'imputation des prestations a porté sur un montant de 531 millions en 2009. Dans une moindre mesure, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (p. ex. PUBLICA, RUAG, RFA, swissmedic, FINMA, fonds de compensation de l'AVS et fonds de l'assurance-chômage). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de prestations TIC sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services et charges d'exploitation, dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières si les bénéficiaires sont externes à l'administration et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations TIC (413 mio). Il est suivi par la BAC (327 mio, y compris les prestations au sein de l'administration), le Centre de services informatiques du DFJP (71 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (40 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (15 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir les prestations TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières dont disposent les bénéficiaires de prestations représentent, en particulier, des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance TIC, Confédération et projets transversaux).
- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent les éléments suivants:

- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.
- Dépenses d'investissement: dépenses d'investissement de bénéficiaires de prestations et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de prestations TIC (charges IP) n'est pas présentée, car les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations; dans le cas contraire, ces charges seraient comptabilisées à double.

Les *revenus* avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques ont augmenté de 11 millions par rapport à 2008 (+ 41,3 %). Cette hausse des revenus résulte, d'une part, de l'augmentation de 9 millions liée aux revenus des prestations informatiques supplémentaires que l'OFIT a notamment fournies pour le grand projet PLASTA (système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail du fonds AC, + 8 mio) et, d'autre part, des revenus de 3 millions que le Service des tâches spéciales (STS) du CSI EFJP a réalisés par le biais des émoluments perçus dans le cadre des mesures de surveillance des télécommunication.

Les *charges* se sont accrues de 131 millions (14,9 %) par rapport au compte 2008. Cette progression des charges concerne la BAC pour 67 millions (51,1 %) et les fournisseurs de prestations civils pour 64 millions. Elle est imputable aux facteurs suivants: amortissements (+ 24 mio), charges de développement de la BAC

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	28	16	39	11	41,3
Revenus de prestations informatiques	17	6	26	9	52,4
Autres revenus	11	10	13	2	23,3
Charges	874	1 056	1 005	131	14,9
Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations)	270	279	314	44	16,4
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	546	668	609	63	11,6
Matériel informatique	50	62	58	8	16,3
Logiciels	42	53	36	-6	-14,1
Informatique, exploitation/entretien	99	116	114	15	15,5
Développement informatique, conseil, prestations de service	192	275	227	36	18,6
Télécommunication	51	40	51	0	1,0
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations)	112	122	121	9	8,3
Amortissements	58	109	82	24	42,1
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	96	142	102	6	6,7
Investissements, systèmes informatiques	65	94	60	-5	-7,1
Investissements, logiciels	31	47	39	8	27,1
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations)	–	1	3	3	100,0
Dépenses	824	990	920	96	11,7
Charges avec incidences financières	728	848	820	92	12,7
Dépenses d'investissement	96	142	100	4	4,5

(+ 17 mio), dépenses d'exploitation supplémentaires de l'Administration fédérale des contributions et de l'Office fédéral de la statistique (+ 15 mio), programme bureautique de la Confédération (+ 9 mio), projet NC PLASTA (+ 8 mio), acquisition de matériel informatique par la BAC (+ 8 mio), programme INSIEME (+ 6 mio; révision totale des applications spécialisées de l'AFC), diverses applications spécialisées de l'Office fédéral de la statistique (+ 5 mio), location de locaux supplémentaires pour la BAC (+ 6 mio) et nouvelles charges d'exploitation et de développement assumées par les fournisseurs de prestations sur mandats de clients.

Si l'on examine la croissance par *catégorie de charges*, on constate que les charges de personnel des fournisseurs de prestations ont augmenté de 44 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation de 63 millions et les autres charges de biens et services des fournisseurs de prestations de 9 millions. Les amortissements se sont accrus de 24 millions.

La croissance des *charges de personnel* des fournisseurs de prestations est liée à la création de postes supplémentaires et aux mesures salariales de la Confédération. Elle concerne les fournisseurs de prestations suivants: OFIT (+ 29 mio), BAC (+ 7 mio), CSI DEJP (+ 5 mio), CSI DFAE (+ 2 mio) et ISCeco (+ 1 mio). 162 postes ont été créés à l'OFIT pour répondre aux besoins supplémentaires des clients. La BAC a renoncé à la suppression prévue de 50 postes pour garantir la poursuite de ses tâches. La création de postes supplémentaires auprès des fournisseurs de prestations TIC gérés par le biais de la GMEB n'a pas entraîné de dépenses

supplémentaires, car les bénéficiaires de prestations ont sollicité des prestations auprès de fournisseurs internes à l'administration pour un montant de 87 millions à l'aide de moyens financiers qu'ils avaient inscrits au budget au titre de moyens financiers ayant des incidences financières. Les fournisseurs internes de prestations ont obtenu ce mandat dans le cadre d'un appel d'offres.

Le domaine «Développement informatique, conseil, prestations de service» enregistre une hausse de 36 millions au titre des *charges de biens et services* et des *charges d'exploitation*. Cette hausse concerne les applications techniques de la BAC (+ 17 mio, dont l'application SAP Logistik@V), le programme de bureautique de la Confédération (+ 9 mio), le projet NC PLASTA (+ 8 mio), le programme INSIEME (+ 6 mio) et diverses applications techniques de l'Office fédéral de la statistique (+ 5 mio). Le domaine exploitation/entretien enregistre une croissance de 15 millions. De ce montant, 8 millions ont été nécessaires pour la mise en service de nouvelles applications techniques à l'Office fédéral de la statistique, notamment pour le Système d'information statistique et l'augmentation de la capacité de stockage, et 6 millions ont été requis pour des charges d'exploitation supplémentaires de l'Administration fédérale des contributions en raison de la mise en service d'applications techniques nouvelles ou élargies, en particulier dans le domaine de la prévention des catastrophes. Les dépenses imputables à l'achat de matériel informatique se sont accrues de 8 millions, la BAC ayant acquis des systèmes de place de travail dans le cadre du projet «place de travail informatique 2009». La progression de 9 millions au titre des autres

charges de biens et services et charges d'exploitation des fournisseurs de prestations est essentiellement due à l'augmentation enregistrée au titre des locaux loués par la BAC (+ 6 mio).

La hausse des *amortissements* s'élève à 24 millions. De ce montant, 7 millions ont été requis pour l'amortissement de matériel informatique, 8 millions pour l'amortissement de logiciels (6 mio à l'Office fédéral des migrations pour le système d'information central sur la migration SYMIC, 2 mio pour l'amortissement de diverses applications techniques de fedpol) et 9 millions pour d'autres amortissements ainsi que des amortissements effectués par l'OFIT pour des investissements additionnels.

Les *dépenses d'investissement* se sont accrues de 6 millions (+ 6,7 %). Ces dépenses, qui se montent à 102 millions au total, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 61 millions et les bénéficiaires de prestations à raison de 41 millions. Cette croissance résulte d'évolutions divergentes: les charges supplémentaires pour des logiciels (+ 8 mio) et pour d'autres investissements (+ 3 mio) se sont accompagnées de diminutions de dépenses pour les systèmes informatiques (- 5 mio). Les 8 millions d'investissements supplémentaires pour des logiciels concernent des applications techniques pour les unités suivantes: l'Office fédéral des migrations pour le système d'information central sur la migration SYMIC (+ 3 mio), l'OFROU (+ 3 mio) et l'Office fédéral de l'agriculture pour le programme ASA 2011 (Administration secteur agricole 2011, + 2 mio).

Les *dépenses* ont augmenté de 96 millions par rapport à 2008. Cette hausse est liée aux facteurs mentionnés plus haut en ce qui concerne les charges avec incidence financière et les dépenses d'investissement.

La croissance prononcée des dépenses du domaine TIC s'explique par le fait qu'un nombre de plus en plus important de processus sont effectués avec succès par le biais de moyens TIC. Les principaux facteurs de coûts sont les adaptations des TIC rendues nécessaires par des modifications de lois ou par la mise en oeuvre de nouvelles lois visant à simplifier les processus avec les entreprises et les citoyens, les remplacements d'applications et d'infrastructures obsolètes, les 45 projets TIC stratégiques en matière de cyberadministration et les mesures de sécurité TIC requises en raison de la multiplication et de la modification des risques. Les TIC permettent à l'administration fédérale d'assurer une exécution efficace de ses activités, grâce au soutien informatique des processus. C'est pourquoi l'évolution des dépenses du domaine TIC ne doit pas être considérée isolément. Il convient toutefois de continuer à améliorer la rentabilité des infrastructures et des applications informatiques, comme le prévoient les objectifs stratégiques que le Conseil de l'informatique de la Confédération a assignés au domaine TIC pour la période 2007-2011. Le domaine TIC devra lui aussi contribuer à la consolidation des finances fédérales. Dans le cadre du programme de consolidation 2011-2013, le Conseil fédéral a en effet arrêté des économies annuelles de 40 à 60 millions pour le domaine TIC. La croissance des dépenses peut, en principe, être freinée par le biais d'une amélioration encore plus systématique de l'efficacité et de l'efficience en matière d'utilisation des TIC. Des accroissements de l'efficacité ne suffiront toutefois pas pour mettre en oeuvre les mesures d'économie. Requête depuis longtemps, une analyse des coûts, de l'utilité et de la rentabilité devra donc être menée pour tous les projets TIC de l'administration. Il conviendra, à l'avenir, d'examiner de façon renforcée, sur la base d'une gestion de portefeuille au niveau des départements et de la Confédération, quels projets TIC peuvent être reportés, voire abandonnés.

33 Trésorerie fédérale

Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Total	106 126	104 615	94 807	-9 808	-9,4
Marché monétaire	10 391	10 670	6 947	-3 723	-34,9
Créances comptables à court terme	9 056	10 670	6 947	-3 723	-34,9
Crédits sur le marché monétaire / dettes à terme, La Poste	–	–	–	–	–
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	185	–	–	–	–
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	1 150	–	–	–	–
Marché des capitaux	95 734	93 945	87 859	-6 086	-6,5
Emprunts publics	95 684	92 435	86 119	-6 316	-6,8
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	–	1 460	1 690	230	15,8
Dettes à terme, autres	50	50	50	0	0,0

La Trésorerie veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération, de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux. En vue de parer aux variations des liquidités et de financer

les grands projets futurs, la Confédération dispose de réserves de trésorerie, placées de manière sûre et à des conditions conformes au marché. Il incombe en outre à la Trésorerie d'acquiescer et de gérer des devises.

Marché monétaire et marché des capitaux

En 2009, la Confédération a réduit d'un montant net de 9,8 milliards sa dette sur le *marché monétaire et sur le marché des capitaux*. L'année précédente, cette dette avait déjà été réduite d'un montant net de 1,5 milliard.

Le volume des fonds obtenus au moyen de *créances comptables à court terme* a diminué de 3,7 milliards pour atteindre 6,9 milliards à la fin de l'année.

Sur l'ensemble de l'année, un volume modeste de crédits à court terme a été contracté (y compris des emprunts auprès de PostFinance) afin de faire face à des variations à court terme des liquidités. A fin 2009, aucun crédit à court terme n'était ouvert.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le *Conseil des EPF* gère les ressources du domaine des EPF de manière autonome et centralisée par rapport à l'AFF. Conformément à la convention conclue avec la Trésorerie, le Conseil des EPF peut placer auprès de l'AFF les fonds secondaires et les fonds de tiers dont disposent les EPF. En 2009, le Conseil des EPF n'a pas placé de fonds auprès de la Trésorerie. L'*assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)* a accru de 230 millions ses placements, qui atteignaient 1 690 millions à fin 2009.

L'émission d'emprunts fédéraux fongibles s'est poursuivie pendant l'année sous revue. Seuls les emprunts existants ont été majorés. Les emprunts les plus élevés constitués à ce jour résultent de majorations successives. A la fin de 2009, 19 emprunts fédéraux étaient en cours et leur montant nominal s'élevait à 86,1 milliards au total (fin 2008: 92,4 mrd). Huit emprunts portent sur un montant supérieur à 5 milliards et deux de ceux-ci sur un montant supérieur à 8 milliards.

En 2009, des emprunts fédéraux ont été émis chaque mois jusqu'en juin. Durant le reste de l'année, la Trésorerie n'a plus émis d'emprunt, faute de besoin de ressources supplémentaires, contrairement aux attentes. 7,2 milliards provenant de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS ont été encaissés. Deux emprunts émis en 2008 n'ont été libérés qu'en 2009. Huit emprunts ont été lancés en 2009. Compte tenu des placements de tranches propres, le montant brut emprunté s'élève au total à 3,9 milliards (2008: 2,1 mrd). Du fait du remboursement ordinaire de deux emprunts, le montant net des emprunts a diminué de 6,3 milliards en 2009 (ce montant avait diminué de 3,2 mrd en 2008).

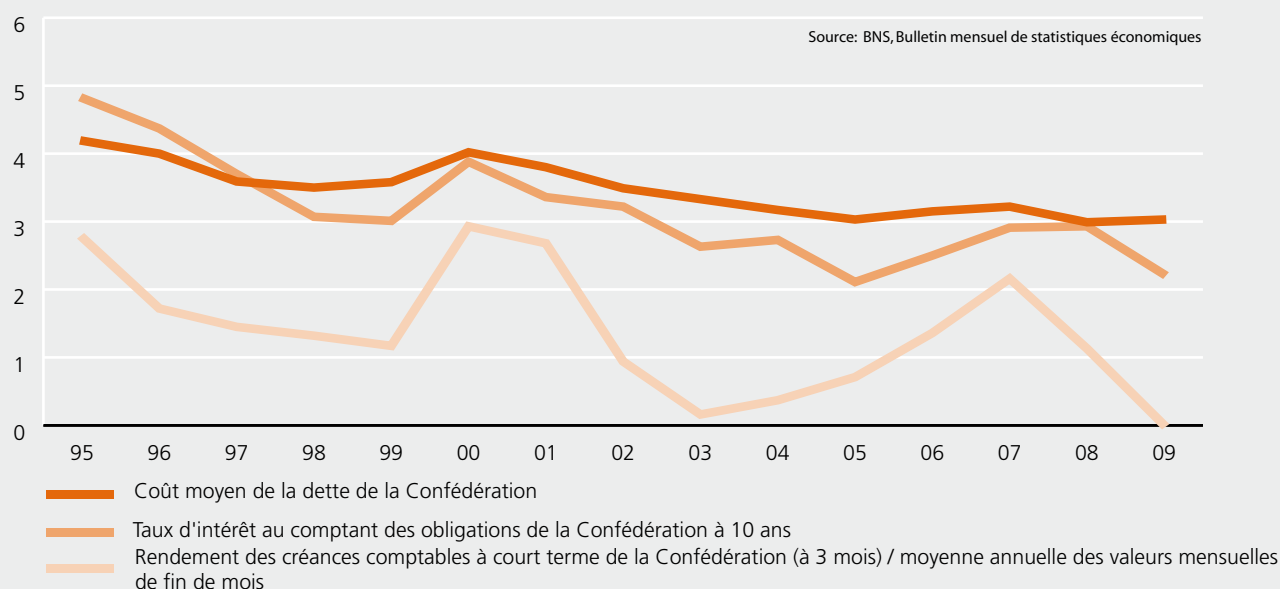
Le poste «Autres dettes à terme» comprend un placement à long terme de 50 millions effectué par Skycare auprès de la Trésorerie.

Evolution des taux d'intérêts

Le coût moyen de la dette de la Confédération (sans les créances et les comptes de dépôt) atteignait 3,03 % à la fin de 2009 (calcul tenant compte des commissions et des droits de timbre), contre 2,99 % à la fin de 2008. La légère hausse de ce taux s'explique par la forte réduction de la dette à court terme. Le graphique montre l'évolution du coût moyen de la dette.

Sont prises en considération dans le calcul du coût des emprunts toutes les dettes contractées sur les marchés monétaires et des capitaux figurant dans le tableau «Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux». A fin 2009, les dettes comprises dans le calcul du coût des emprunts s'élevaient à 94,8 milliards (2008: 104,6 mrd). Le calcul tient compte du taux d'intérêt nominal, du prix d'émission, des frais d'émission, droit de timbre d'émission compris, ainsi que des commissions de remboursement prélevées sur les coupons et les titres, mais

Evolution du coût moyen de la dette en %



pas des flux de paiement provenant des swaps sur les taux d'intérêt.

Ressources de la Trésorerie

Les flux de fonds de la Trésorerie centrale ont affiché des variations mensuelles atteignant jusqu'à 5,5 milliards. Afin de parer à ces variations, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées. Les fonds dont elle n'a pas besoin dans l'immédiat sont placés auprès de la Banque nationale ou sur le marché. La Confédération effectue ses placements en s'assurant que ses débiteurs présentent une parfaite solvabilité et en veillant à une large diversification, afin de ne pas s'exposer à des risques cumulés. Compte tenu de la situation tendue sur les marchés financiers, les fonds ont été placés de manière sélective en 2009. A la fin de l'année les ressources de trésorerie disponibles se montaient à 7,1 milliards (fin 2008: 9,7 mrd). La majeure partie des ressources a été placée auprès de la Banque nationale. Les réserves de trésorerie comprennent également les emprunts obligataires arrivant bientôt à échéance, que la Confédération a rachetés pour des questions de rendement.

En 2009, les prêts octroyés par la Trésorerie au fonds de l'assurance-chômage ont augmenté, passant de 4,1 à 5,6 milliards. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans les fonds de trésorerie disponibles, étant donné qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour la gestion des liquidités. A la fin de 2009, les prêts en cours accordés aux CFF se montaient à 140 millions (2008: 70 mio).

Charge d'intérêts nette

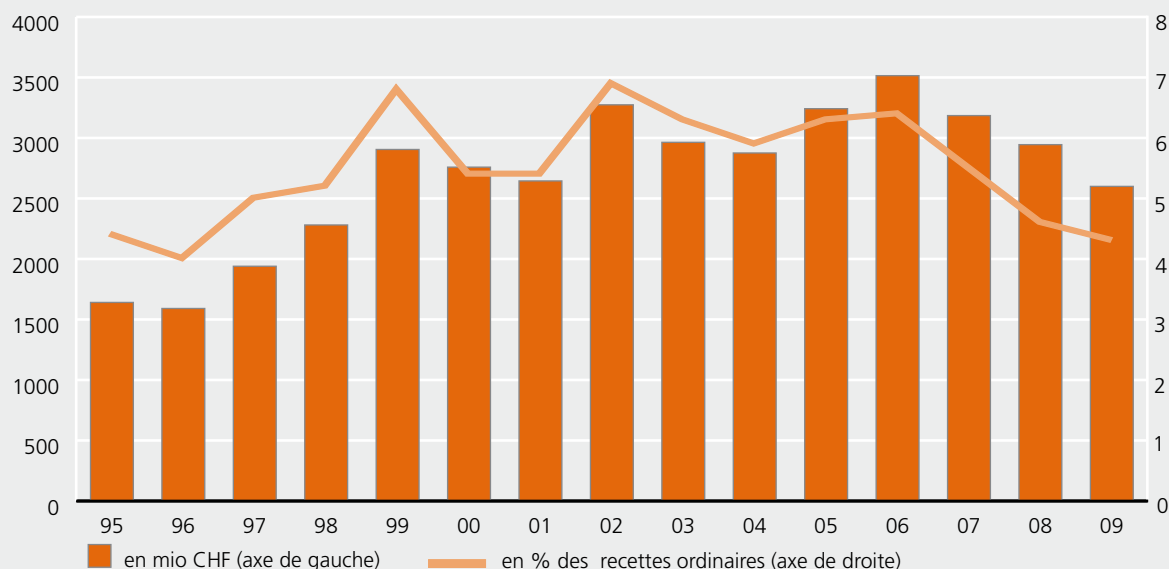
Les charges d'intérêts et les recettes d'intérêts ont diminué par rapport à 2008, ce qui a entraîné une réduction de la charge d'intérêts nette, qui a passé de 4,6 % à 4,3 %.

Gestion des devises, produits dérivés

Les besoins en devises (euros et dollars américains, conformément à la stratégie de la Confédération en matière de gestion des devises) ont été couverts par le biais d'opérations de caisse et d'opérations à terme. En 2009, les options n'ont pas été utilisées. Conformément au budget ordinaire 2009, la Trésorerie fédérale a acquis 492 millions d'euros et 407 millions de dollars américains pour le compte des unités administratives. En outre, la couverture d'engagements en monnaies étrangères pour des transactions spéciales de la Confédération a été assurée sur la base de conventions spécifiques conclues entre les unités administratives et la Trésorerie fédérale. Ces engagements spécifiques peuvent s'étendre sur plusieurs années. La couverture de ces engagements en monnaies étrangères est assurée aux dates de paiement, par le biais d'opérations à terme.

Dans le domaine des produits dérivés, les paiements nets d'intérêts découlant de swaps sur les taux d'intérêts affichent une hausse avec incidences financières de 46 millions par rapport à 2008, pour atteindre 76 millions. Cette hausse s'explique par les taux d'intérêt à court terme quasi nuls (paiements à taux variable à la Confédération). La position de payeur net de la Confédération en termes nominaux a diminué, passant de 4,3 milliards à fin 2008 à 3,6 milliards à fin 2009. En 2009, aucun nouveau contrat portant sur des swaps de taux d'intérêts ou d'autres produits dérivés n'a été conclu. Afin d'établir le lien souhaité à long terme entre le bilan et les taux d'intérêt, des contrats de swaps ont été conclus au cours des années précédentes. La conversion de taux d'intérêt variables à court terme en taux d'intérêt fixes à long terme permet de s'assurer contre une hausse des taux d'intérêt. La valeur actualisée négative des positions ouvertes a légèrement diminué, passant de 264 millions à fin 2008 à 261 millions à fin 2009.

Evolution de la charge d'intérêts nette



34 Charges de conseil

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Charges de conseil	263	272	252	-11	-4,3
Charges générales de conseil	236	253	230	-6	-2,6
Charges générales de conseil, consultants salariés	22	12	17	-6	-24,9
Commissions	5	8	5	0	7,7
Dépenses de conseil	262	272	252	-10	-3,9

Sont comptabilisées au titre de charges de conseil les charges requises pour des prestations dont le bénéficiaire est la Confédération: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement). Ne sont pas considérées pas comme conseils les prestations de service externes pour lesquelles l'exécution des tâches est confiée à des tiers (par ex. traductions, réalisation de campagnes d'information, révisions externes).

Les charges de conseil ont diminué de 11 millions (- 4,3 %) par rapport à l'année précédente et de 20 millions par rapport au budget. L'écart par rapport à l'année précédente est lié, en particulier, à trois facteurs:

- Premièrement, les comptes (charges de conseil comprises) de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), juridiquement autonome, et de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) ne sont plus comptabilisés dans le compte de la Confédération (2 mio).
- Deuxièmement, dans le cas des assurances sociales, les coûts de biens et services pour la réalisation des recours AVS et AI, la surveillance et l'exécution de l'AI, l'essai pilote «budget d'assistance» et le programme de recherche sur l'AI sont comptabilisés dans les dépenses et non plus compensés directement par le remboursement provenant du Fonds de compensation de l'AVS. Sans modifier le solde, ce passage à l'application du principe du produit brut augmente les charges de conseil de 7 millions par rapport à l'année précédente.
- Troisièmement, contrairement à l'année précédente, l'achat de vaccins pré-pandémiques et de masques de protection par l'Office fédéral de la santé publique n'est plus comptabilisé parmi les charges générales de conseil (22 mio).

Corrigée de ces facteurs spéciaux qui portent sur un montant total de 31 millions, la hausse des charges de conseil s'élève à

5,5 millions (+ 2,3 %). Pour sa part, le domaine des *charges générales de conseil* s'est accru d'environ 11 millions (+ 5,0 %). Les *charges de conseil pour consultants salariés*, qui comprennent, en vertu des critères fixés par les assurances sociales, les prestations fournies par des bénéficiaires d'honoraires salariés, ont diminué d'un peu moins de 6 millions (- 24,9 %). Comptabilisées avec les commissions, les indemnités et frais pour les membres de commissions extraparlimentaires et d'organes non permanents ont augmenté de 0,4 million (+ 7,7 %) par rapport à l'année précédente.

La variation des charges de conseil résulte d'évolutions divergentes, dont les principales sont présentées ci-dessous:

- *AFC (+ 5 %)*: l'augmentation des dépenses s'explique par les besoins accrus en prestations de conseil dans le cadre de l'assistance administrative fournie aux Etats-Unis concernant des dossiers fiscaux ainsi que dans le cadre du projet informatique INSIEME.
- *OFEN (+ 5 mio)*: des charges de conseil supplémentaires ont été requises pour la régulation du marché de l'électricité. Les charges pour la recherche dans le domaine de l'énergie ont elles aussi augmenté.
- *DEAE (+ 3 mio)*: la croissance des charges résulte de transferts effectués entre les charges de transfert et les charges de conseil dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi que pour Présence Suisse.
- *Défense (- 12 mio)*: les difficultés en termes de personnel engendrées par la réorganisation des états-majors ainsi que par les ajournements et les abandons de projets sont à l'origine de la baisse des charges.

Les charges supplémentaires restantes sont dues à diverses modifications mineures survenues dans plusieurs unités administratives et groupes de tâches.

35 Communication

Coûts de la communication par domaine d'activités

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Total des coûts	74,6	76,4	1,9	2,5
Service de presse et d'information	26,6	28,1	1,5	5,6
Information directe	37,0	36,6	-0,4	-1,1
Campagnes et informations liées aux votations	10,9	11,7	0,8	7,2

Les coûts de la communication des départements, de la Chancellerie fédérale, de la RFA et du Bureau de l'intégration DFAE/DFE traité séparément se sont élevés, en 2009, à 76,4 millions au total, soit près de 1,9 million ou 2,5 % de plus que l'année précédente. Ces coûts représentent 0,13 % des dépenses totales de la Confédération.

Les coûts de personnel et de biens et services pour les activités liées aux relations publiques couvrent les dépenses pour l'information directe (imprimés, sites Internet, manifestations, contacts avec les citoyens, etc.), pour le service de presse et d'in-

formation ainsi que pour les campagnes et les informations liées aux votations.

Affectation

Sur le total des coûts, 28,1 millions (36,8 %) ont été affectés au domaine *service de presse et d'information*, 36,6 millions (47,9 %) à l'*information directe* et 11,7 millions (15,3 %) aux *campagnes* (de prévention) et *informations liées aux votations*. Les coûts ont augmenté de 1,5 million (+ 5,6 %) pour le service de presse et d'information et de 0,8 million (+ 7,2 %) pour les campagnes. Dans le domaine de l'information directe, les coûts ont reculé de 0,4 million (- 1,1 %).

Coûts de la communication par domaine d'activités et unité organisationnelle

mio CHF	Total Compte 2009	Chancellerie fédérale	DFAE	DFI	DFJP	DDPS
Total	76,4	9,3	6,5	14,9	4,1	8,5
Service de presse et d'information	28,1	4,9	1,7	3,8	2,3	3,4
Information directe	36,6	4,1	4,7	3,3	1,7	4,9
Campagnes et informations liées aux votations	11,7	0,4	–	7,9	0,1	0,1

suite mio CHF	DFF	DFE	Bureau de l'intégration	DETEC	RFA
Total	10,7	13,5	1,0	7,2	0,6
Service de presse et d'information	2,8	4,5	0,3	4,2	0,2
Information directe	6,9	7,2	0,7	2,8	0,3
Campagnes et informations liées aux votations	1,1	1,9	0,1	0,2	–

Nature des coûts

Les *coûts de personnel* pour 261 postes à plein temps (contre 260 l'année précédente) s'élèvent, au total, à 44,9 millions (58,8 % des coûts totaux), soit 2,5 millions de plus que l'année précédente (+ 5,9 %). Cette légère hausse témoigne de l'importance accordée aux prestations propres des départements. Les *coûts de biens et services* s'élèvent à 31,5 millions (41,2 % des coûts totaux), soit 0,7 million de moins que l'année précédente (- 2,2 %).

Activités des départements

Dans le cas de la *Chancellerie fédérale*, qui affiche des coûts totaux de 9,3 millions, les indemnités pour les prestations des agences de presse (Agence télégraphique suisse: 3,0 mio, Associated Press: 0,4 mio) constituent le principal poste. Les charges de personnel ont reculé de près de 9 %. En revanche, les dépenses de traduction, en particulier vers le romanche, ont augmenté.

Au sein du *DFAE*, la réorganisation du secteur de la communication a pleinement déployé ses effets en 2009. Les coûts totaux

ont reculé de 2,1 millions pour s'établir à 6,5 millions (- 24,6 %), soit une baisse de 0,6 million pour les coûts de personnel et de 1,5 million pour les coûts de biens et services. En 2009, 3,8 postes ont été économisés par rapport à l'année précédente. Parmi les 6,5 millions enregistrés au total pour les coûts de communication du DFAE, 2,6 millions (39,5 %) concernent les coûts de personnel et 3,9 millions (60,5 %) les coûts de biens et services.

Le *DFI* a dépensé au total 14,9 millions (+ 3 mio, soit 25,5 %) pour les relations publiques en 2009. Cette augmentation des dépenses résulte presque exclusivement de deux évolutions au sein de l'OFSP: les charges de personnel pour les campagnes de prévention ont été comptabilisées pour la première fois et un montant de près de 2,5 millions a été spécialement affecté à la campagne sur la pandémie grippale.

Au sein du *DFJP*, les coûts de la communication se sont élevés à 4,1 millions pour la période écoulée, ce qui représente une baisse de près de 0,2 million par rapport à l'année précédente, imputable à la diminution des coûts de biens et services. Les coûts de personnel sont restés inchangés et représentent près de 83 % des coûts totaux.

En 2009, le *DDPS* a réduit ses dépenses en matière de relations publiques à 8,5 millions (- 9,3 %). Dans le secteur de l'information directe pour la défense, les coûts de biens et services ont chuté de près de 40 %: le projet d'une nouvelle édition du livre de poche «Armée suisse» a été abandonné et une seule grande manifestation a été organisée (Foire du Valais). Le domaine des relations publiques comprend près de 60 postes au total, dont 36,5 dans le secteur de la défense.

Les dépenses du *DFF* en matière de relations publiques se sont montées à 10,7 millions (+ 17,0 %) en 2009. Les coûts de biens

et services sont restés pratiquement inchangés; les coûts de personnel ont augmenté de près de 25 %. Les charges supplémentaires de personnel requises pour l'année présidentielle notamment ont joué un rôle déterminant; de plus, la tourmente des marchés financiers, la crise de l'UBS et l'affaire libyenne ont entraîné des dépenses considérables en matière de communication, lesquelles ont, à leur tour, sensiblement augmenté les dépenses d'information directe de même que les dépenses du service de presse et d'information.

Le *DFE* a affiché des coûts totaux légèrement plus élevés en 2009, à hauteur de 13,5 millions (+ 0,3 mio, soit + 2,3 %). Les coûts de personnel ont augmenté de 0,5 million (+ 6,5 %), tandis que les coûts de biens et services ont reculé de 0,24 million (- 4,8 %). Les principaux changements concernent le Seco (- 0,8 mio), l'OVF (+ 0,4 mio), Agroscope (+ 0,3 mio) et l'OFFT (+ 0,1 mio). Ces fluctuations sont dues soit à une augmentation, soit à une diminution des charges dans le cadre des campagnes d'information.

Le *DETEC* a consacré 7,2 millions (+ 4,7 %) aux relations publiques en 2009. Plus de 80 % concernent les coûts de personnel. Les coûts de personnel et de biens et services sont restés relativement stables. La hausse des dépenses résulte de l'augmentation des charges de personnel du Secrétariat général et de la hausse des coûts de biens et services de l'Office fédéral de l'environnement.

Les coûts des relations publiques enregistrés en 2009 par le *Bureau de l'intégration DFAE/DFE* ont été légèrement inférieurs à ceux de 2008. La *Régie fédérale des alcools* a augmenté ses coûts de personnel par rapport à l'année précédente, en comptabilisant pour la première fois les dépenses de traduction.

Récapitulation du compte des unités administratives GMEB

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 083	2 675	3 185	1 102	52,9
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 015	1 914	2 073	58	2,9
Patentes et concessions	26	23	33	6	23,8
Autres revenus	42	739	1 079	1 037	2 466,1
Charges ordinaires	4 960	5 186	5 100	140	2,8
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 596	3 853	3 765	169	4,7
Charges de transfert	1 259	1 288	1 279	21	1,7
Autres charges	105	45	55	-50	-47,5
Charges extraordinaires	400	-	-	-400	-100,0
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	38	32	43	5	13,2
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	35	30	41	5	14,8
Remboursement de prêts et de participations	3	2	3	0	-8,2
Dépenses d'investissement ordinaires	2 315	2 559	2 596	281	12,4
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 307	1 536	1 426	119	9,1
Contributions à des investissements	167	173	172	5	3,0
Autres investissements	840	850	997	157	18,7
Dépenses d'investissement extraordinaires	2 600	-	-	-2 600	-100,0

– Sans la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN)

– Compte de résultats y c. l'imputation interne des prestations

En 2009, la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB) concernait 23 unités administratives, soit une unité de moins qu'en 2008, car la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) a été transformée au 1er janvier 2009 en une institution de droit public, sous le nom d'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSNU). A des fins de comparabilité, les chiffres présentés n'incluent pas la DSN. En tout, les unités administratives gérées par GMEB ont représenté près de 30 % des charges propres de la Confédération en 2009 (hors charges d'armement).

Les *revenus ordinaires* des unités GMEB ont augmenté de 1 102 millions au total (+ 52,9 %) par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la prise en charge par l'Office fédéral des routes (OFROU) de tronçons de route nationale nouvellement construits. La part des cantons aux frais de construction génère, pour la Confédération, des revenus sans incidence financière. Les autres revenus ont ainsi augmenté de 1 024,5 millions.

Les *revenus de fonctionnement* (enveloppe budgétaire) ont augmenté de 58 millions par rapport à 2008 (+ 2,9 %). Ils proviennent, pour quatre cinquièmes, de l'imputation interne des prestations (IP) d'armasuisse Immobilier et des quatre fournisseurs de prestations informatiques gérés par GMEB (FP TIC). Par rapport à l'année précédente, on observe notamment les transferts suivants:

- armasuisse Immobilier: d'un côté, hausse des revenus sans incidence financière suite à la vente de bâtiments et à des transferts dans le parc à disposition (+ 39 mio); de l'autre, baisse des revenus des loyers IP en raison de la réduction du parc immobilier et de la modification des dispositions régissant les amortissements (- 55,5 mio)

- FP TIC: hausse des revenus découlant de prestations supplémentaires fournies à des tiers (OFIT: + 8,5 mio; CSI DFJP: + 2,6 mio) et au sein de l'administration fédérale (IP) (OFIT: + 28,2 mio; CSI DFJP: + 13,9 mio; CSI DFAE: + 4,1 mio)
- OFROU: hausse des revenus de 7 millions, notamment sur les contrats en matière de police de construction des routes

La forte hausse des revenus de fonctionnement par rapport au budget (+ 159 mio) s'explique en grande partie par le fait que le nombre des prestations des FP TIC qui ont été sollicitées et fournies a largement dépassé les prévisions retenues lors de l'établissement du budget (notamment pour l'OFIT: + 90,9 mio/+ 28,2 %).

Les revenus provenant des *patentes et concessions* ont augmenté de 6 millions par rapport à 2008 (+ 23,8 %), suite à la hausse des redevances de concession de radiocommunication perçues par l'Office fédéral de la communication (OFCOM).

Les *charges ordinaires* des unités GMEB ont augmenté de 140 millions (+ 2,8 %) par rapport à 2008. Les charges dans le domaine propre (enveloppe budgétaire) se sont accrues de 169 millions (+ 4,7 %). Les charges de fonctionnement ont augmenté dans 19 unités et diminué dans 4 unités. Cette évolution est marquée par d'importants transferts au niveau des amortissements (armasuisse Immobilier: - 196,7 mio; OFROU: + 213,4 mio). Pour le reste, l'augmentation est principalement due aux prestations fournies, autrement dit, elle s'accompagne également d'une hausse des revenus pour les FP TIC majoritairement concernés. La hausse des prestations entraîne notamment une hausse des charges de personnel (+ 12,1 %, voir les explications suivantes sur la croissance de l'effectif du personnel).

La hausse des charges de fonctionnement concerne, pour l'essentiel, les unités suivantes:

- OFIT (+ 64,8 mio): hausse des charges de personnel ainsi que des charges de développement, d'exploitation et de maintenance informatique pour couvrir la croissance de la demande
- armasuisse Immobilier (+ 55,7 mio): augmentation des charges pour la remise en état des immeubles (y c. transferts de crédits provenant de la Base logistique de l'armée pour un montant de 21 mio et mesures de stabilisation pour un montant de 12 mio)
- CSI-DFJP (+ 14,2 mio): hausse des charges en matière de personnel et de développement informatique, notamment pour la mise en œuvre des accords de Schengen/Dublin
- Centrale de compensation (CdC) (+ 7,6 mio): hausse des charges de personnel, notamment dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Caisse d'allocations familiales et en vue de l'introduction du nouveau numéro d'assurance sociale

Les charges de fonctionnement se composent, au total, de 22 % de charges de personnel, de 36 % de charges de biens et services et de charges d'exploitation et de 42 % d'amortissements. Parmi ces charges, 45 % ont une incidence financière, 43 % sont sans incidence financière et 12 % concernent l'imputation interne des prestations (IP). Les pourcentages sont restés quasiment inchangés par rapport à l'année précédente.

Les *charges de transfert* ont augmenté de 21 millions (+ 1,7 %). La hausse est en majeure partie imputable aux réévaluations des contributions aux investissements (OFROU).

Les *autres charges* ont diminué de 50 millions par rapport à l'année précédente (- 47,5 %), notamment en raison de certaines contributions restantes qui ont dûes être versées à l'Office fédéral du sport (OFSP) dans le cadre du Championnat d'Europe de football 2008 (- 43,4 mio). La provision constituée par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) au titre de la contribution obligatoire au Fonds de pension Eurocontrol a été dissoute (- 16,5 mio). En revanche, la provision de Swissmint pour couvrir les besoins liés à l'accroissement de la circulation monétaire a augmenté (+ 11,5 mio).

Les *recettes d'investissement ordinaires* ont augmenté de 5 millions par rapport à 2008 (+ 13,2 %). La hausse est principalement liée aux ventes d'immeubles d'armasuisse Immobilier.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* ont augmenté de 281 millions par rapport à 2008 (+ 12,1 %). Les investissements dans le domaine propre se sont accrus de 119 millions (+ 9,1 %). Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des dépenses

d'investissement de l'OFROU pour la construction des routes nationales (+ 115,3 mio/+ 11,4 %).

Les *autres investissements* ont augmenté de 157 millions par rapport à 2008 (+ 18,7 %), principalement du fait de la hausse des attributions au fonds d'infrastructure (OFROU).

L'*effectif du personnel* moyen annuel des unités administratives GMEB s'est accru par rapport à 2008, pour atteindre 5 532 postes à temps complet (+ 311 EPT). Neuf unités GMEB ont maintenu ou réduit leur effectif. La croissance observée dans les autres unités est imputable, d'une part, aux nouvelles tâches d'exécution décidées par le Conseil fédéral et le Parlement et, d'autre part, aux volumes de travail qui augmentent dans de nombreuses unités. Dans le domaine des prestations TIC notamment, la demande s'est considérablement accrue. Une vue d'ensemble permet de constater que l'augmentation des prestations TIC n'a quasiment pas d'incidence financière par rapport au budget, car elle est compensée par des moyens financiers avec incidences financières d'un montant comparable du côté des bénéficiaires de prestations, qui ont acquis des prestations TIC à l'interne au lieu de s'approvisionner auprès de fournisseurs externes.

L'effectif du personnel s'est accru notamment dans les unités administratives suivantes:

- OFIT (+ 162 EPT): personnel requis pour assumer de nouveaux mandats, dont 80 EPT pour de grands projets tels que le recensement de la population; 58 EPT supplémentaires nécessaires pour repourvoir des postes vacants
- OFROU (+ 45 EPT): augmentation de l'effectif en vue de l'exécution des nouvelles tâches incombant à la Confédération suite à la reprise des routes nationales
- CdC (+ 36 EPT): besoins en personnel supplémentaire notamment pour la nouvelle Caisse d'allocations familiales et le grand projet d'introduction du nouveau numéro d'assurance sociale
- CSI-DFJP (+ 29 EPT): postes supplémentaires requis pour la mise en œuvre des accords de Schengen/Dublin et pour la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication
- CSI-DFAE (+ 14 EPT): postes supplémentaires requis pour assurer l'exécution de prestations nouvellement convenues (assistance, administration du système)
- OFAC (+ 14 EPT): nouveaux postes créés notamment pour assurer la surveillance de la sécurité (depuis le second semestre 2008)

Le tableau suivant présente l'évolution des réserves générales et affectées des unités administratives GMEB.

mio CHF	réserves générales GMEB 2009				réserves affectées GMEB 2009			
	état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.	état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.
Total	26,9	8,4	-0,4	34,9	51,7	45,1	-20,6	76,2
203 CVC	0,1	–	–	0,1	0,2	–	–	0,2
285 CSI-DFAE	1,0	0,3	–	1,3	1,3	2,5	–	3,8
307 BN	–	0,2	–	0,2	1,3	0,7	-0,4	1,6
311 MétéoSuisse	1,2	0,2	–	1,4	0,2	0,3	–	0,5
414 METAS	1,3	0,0	–	1,3	0,2	0,4	-0,2	0,4
485 CSI-DFJP	0,5	–	–	0,5	3,0	3,7	-0,3	6,4
504 OFSPO	2,5	–	0,0	2,5	0,1	–	–	0,1
506 OFPP	1,3	0,5	–	1,8	–	–	–	–
542 ar S+T	0,9	0,2	–	1,1	1,6	0,7	-0,8	1,5
543 ar Immo	5,5	3,3	–	8,8	14,6	19,0	-10,0	23,7
570 swisstopo	2,3	0,7	-0,4	2,7	3,5	1,5	-2,5	2,4
602 CdC	–	–	–	–	9,9	–	-0,3	9,7
603 Swissmint	–	–	–	–	0,9	0,7	–	1,5
609 OFIT	10,0	–	–	10,0	8,8	9,2	-4,1	13,9
710 Agroscope	–	–	–	–	1,1	1,3	-0,7	1,7
719 Haras	–	–	–	–	0,1	–	0,0	0,0
735 ZIVI	–	0,7	–	0,7	1,2	0,8	–	2,0
740 SAS	0,2	0,1	–	0,3	0,1	0,6	–	0,7
785 ISCeco	–	–	–	–	0,5	0,3	-0,5	0,3
803 OFAC	–	2,0	–	2,0	0,6	0,7	-0,3	1,0
806 OFROU	–	–	–	–	1,9	2,6	–	4,4
808 OFCOM	–	–	–	–	0,9	0,1	-0,5	0,5

Des *réserves générales* peuvent être constituées par une unité GMEB si celle-ci a travaillé de manière particulièrement économique et efficace et peut faire état de revenus supplémentaires nets ou d'une diminution des charges. Leur montant est limité à 10 millions ou à 5 % des ressources ayant une incidence financière dans le domaine propre. Ces réserves doivent être utilisées dans le cadre des objectifs fixés dans le mandat de prestations. En 2009, 8 unités administratives ont constitué des réserves générales pour un montant de 7,3 millions. (Pour la bibliothèque nationale, MétéoSuisse et swisstopo, il s'est avéré, à la clôture des comptes, que tous les critères n'étaient pas remplis; les montants figurant dans le tableau seront extournés.) La hausse la plus importante concerne armasuisse Immobilier, qui a pu constituer des réserves générales de 3,3 millions grâce à des efforts supplémentaires fournis pour accroître l'efficacité de la gestion des immeubles. Etant donné que quasiment aucune réserve n'a été dissoute en contrepartie, six unités ont atteint la limite maxi-

male (CSI-DFAE, METAS, armasuisse S+T, OFIT, Organe d'exécution du service civil et Service d'accréditation suisse). Au 31 décembre 2009, 14 unités GMEB sur 23 disposaient de réserves générales pour un montant total de 33,8 millions (+ 25,7%).

Des *réserves affectées* sont constituées sur la base de parts de crédits pour des projets prévus qui n'ont pas pu être réalisés à la fin de l'année. Elles ne peuvent être utilisées que pour leur affectation originelle, sinon elles sont dissoutes. En 2009, 17 unités administratives ont constitué des réserves affectées pour un montant de 45,1 millions. Au total, 20,6 millions ont été dissous. Les transferts les plus importants concernent armasuisse Immobilier et l'OFIT qui, compte tenu des tâches qui leur incombent, gèrent de nombreux projets onéreux. Au 31 décembre 2009, 21 unités GMEB détenaient des réserves affectées à hauteur de 76,2 millions (+ 47,4 %; voir arrêté fédéral I; tome 1, ch. 8, annexe 2).

Compte de financement

Compte de résultats

mio CHF	Compte 2009		Compte 2009	Différence
Solde de financement	9 745	Résultat annuel	7 291	-2 454
Solde de financement ordinaire	2 721	Résultat ordinaire	6 420	3 699
Recettes ordinaires	60 949	Revenus ordinaires	64 146	3 196
Recettes fiscales	55 890	Revenus fiscaux	56 790	900
Patentes et concessions	1 354	Patentes et concessions	1 350	-4
Recettes financières	1 608	Revenus financiers	3 075	1 467
Autres recettes courantes	1 802	Autres revenus	2 893	1 091
Recettes d'investissement	295			-295
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	37	37
Dépenses ordinaires	58 228	Charges ordinaires	57 726	-502
Dépenses propres	9 533	Charges propres	11 929	2 396
Dépenses de personnel	4 828	Charges de personnel	4 812	-15
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 611	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 120	509
Dépenses d'armement	1 095	Charges d'armement	1 095	-
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	1 902	1 902
Dépenses de transfert courantes	38 194	Charges de transfert	42 445	4 251
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 116	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 116	-
Indemnités à des collectivités publiques	780	Indemnités à des collectivités publiques	778	-2
Contributions à des propres institutions	2 723	Contributions à des propres institutions	2 723	-
Contributions à des tiers	13 290	Contributions à des tiers	13 279	-11
Contributions aux assurances sociales	14 285	Contributions aux assurances sociales	14 280	-5
		Réévaluation contributions à des investissements	4 065	4 065
		Réévaluation prêts et participations	203	203
Dépenses financières	3 255	Charges financières	3 341	86
Dépenses d'intérêts	3 135	Charges d'intérêts	3 042	-93
Autres dépenses financières	120	Autres charges financières	293	173
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	5	5
		Attribution à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	11	11
Dépenses d'investissement	7 245			-7 245
Immobilisations corporelles et stocks	2 512			-2 512
Immobilisations incorporelles	39			-39
Prêts	599			-599
Participations	30			-30
Contributions à des investissements	4 065			-4 065
Recettes extraordinaires	7 024	Revenus extraordinaires	1 060	-5 964
Dépenses extraordinaires	-	Charges extraordinaires	189	189

Comparaison des transactions ordinaires

Contrairement au *compte de financement*, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le *compte de résultats* indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale des finances fédérales. Les dépenses et les recettes d'investissement sont partie intégrante du compte de financement.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu de l'origine des écarts entre le compte de financement et le compte de résultats. Outre les charges avec incidences financières, qui entraînent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opéra-

tions sans incidences financières. Celles-ci comprennent entre autres les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, fabriqués durant une période antérieure et ayant entraîné des dépenses. Elles comportent aussi les amortissements et les réévaluations des investissements intervenus durant l'exercice, ainsi que les différences d'évaluation des participations importantes (modification des valeurs de mise en équivalence). Les amortissements sont répartis de manière linéaire sur la période correspondante, en fonction de la durée d'utilisation. Les réévaluations tiennent compte des dépréciations survenues durant la période sous revue, des créances ainsi que des prêts et des participations. Elles entraînent une correction des valeurs comptables correspondantes. Les provisions sont également à signaler. Elles sont constituées pour des événements déjà survenus qui entraîneront très probablement des dépenses à l'avenir.

En ce qui concerne les transactions ordinaires, la différence entre les résultats du compte de financement et ceux du compte de résultats, se monte au total à 3,7 milliards. Elle se répartit comme suit entre les groupes de comptes:

Recettes ordinaires et revenus ordinaires (+ 3196 mio)

Concernant les *recettes fiscales*, le montant de la provision pour les remboursements de l'impôt anticipé d'exercices précédents a été recalculé. Ce montant a ainsi été réduit de 900 millions, à 8,9 milliards. La réduction en question constitue un revenu dans l'optique des résultats.

La différence de 4 millions dans le groupe de comptes *patentes et concessions* est la conséquence de régularisations de recettes de la vente aux enchères de contingents dans l'agriculture et de taxes de patentes pour des concessions de radiocommunication dans le domaine des télécommunications.

Le bénéfice comptable de 1 467 millions enregistré au niveau des *revenus financiers* résulte principalement de l'appréciation des participations importantes (augmentation des valeurs de mise en équivalence, cf. tome 3, partie statistique, tableau Do3), ainsi que du solde des régularisations dans le domaine des placements sur le marché monétaire et le marché des capitaux.

Dans le cas des *autres revenus*, la différence de 1 091 millions par rapport au compte de financement résulte avant tout de l'inscription à l'actif de parts cantonales de routes nationales mises en service (1 024 mio), de régularisations dans les domaines de l'asile (- 25 mio) et de l'assurance militaire (- 15 mio), de bénéfices issus de la vente d'immeubles et de biens-fonds (38 mio), de l'inscription à l'actif de propres prestations (38 mio) et d'inscriptions à l'actif dans le domaine des immeubles (16 mio). Il convient par ailleurs de tenir compte de diverses régularisations relatives à l'enregistrement par exercice des revenus. Les recettes de la vente de *biens d'investissement*, d'un montant de 295 millions, qui ne sont enregistrés comme revenu qu'à concurrence de la différence avec la valeur comptable plus basse, sont comptabilisées au titre des *autres revenus*.

Des prélèvements d'un montant total de 37 millions ont été effectués sur les *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers*. Il s'agit de montants provenant de la taxe d'incitation COV/HEL (3 mio) et de l'impôt sur les maisons de jeu (34 mio).

Dépenses ordinaires et charges ordinaires (- 502 mio)

L'écart de 2 396 millions entre les *charges propres* et les dépenses correspondantes découle des postes suivants. La diminution de 15 millions des dépenses de *personnel* résulte de la dissolution de diverses provisions de l'année précédente constituées par exemple pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires (5 mio) et pour des coûts de restructuration liés à la réor-

ganisation de l'armée (7 mio). L'écart enregistré dans le cas des *charges de biens et services et des charges d'exploitation* (509 mio) est dû en majeure partie à des diminutions sans incidences financières de stocks de matériel et de marchandises et à des amortissements de travaux d'entretien d'immeubles. Les *amortissements du patrimoine administratif* (1 902 mio) s'effectuent de manière linéaire pendant la durée d'utilisation des installations. Le montant des amortissements se répartit entre les routes nationales (1 390 mio), les immeubles (359 mio), les biens meubles (72 mio), l'informatique (57 mio), et les immobilisations incorporelles (24 mio).

En ce qui concerne les *charges de transfert*, les écarts par rapport au compte de financement dans les groupes de comptes «Indemnités à des collectivités publiques» (2 mio) et «Contributions à des tiers» (11 mio) sont dus à des régularisations par exercice des engagements. Les charges pour les *contributions aux assurances sociales* sont inférieures de 5 millions aux dépenses correspondantes. Ce montant résulte de la dissolution de provisions constituées pour assurer de futurs engagements en matière de rentes (- 25 mio), de la régularisation de prestations de l'assurance militaire (23 mio) et d'une régularisation par exercice de la comptabilisation des prestations versées par la Confédération à l'AI (- 3 mio). Les *contributions à des investissements* sont portées à l'actif lors de leur versement et simultanément réévaluées à 100% (4 065 mio) par le biais des charges de transfert. Les nouveaux prêts et participations sont également comptabilisés dans le compte des investissements et réévalués en fin d'année, selon les prescriptions en matière d'évaluation (203 mio). Ce montant comprend des prêts à hauteur de 173 millions (CFF et autres ETC: 120 mio, crédits d'investissement en faveur de l'agriculture: 48 mio et divers prêts: 6 mio). Les autres réévaluations concernent diverses participations de moindre importance (30 mio).

Dans le cas des *charges financières*, une différence de 86 millions par rapport au compte est enregistrée. Les régularisations par exercice des charges atteignent - 93 millions pour les charges d'intérêts liées aux emprunts et 173 millions au total pour les autres charges financières (diverses charges de financement: 110 mio, commissions, taxes et frais: 50 mio, disagio sur les instruments financiers: 1 mio; swaps de taux d'intérêt: 12 mio, cf. tome 1, ch. 62/19 et 62/20). Il faut en outre tenir compte d'une correction d'évaluation de 5 millions suite à la diminution de la valeur de mise en équivalence pour la participation importante à Ruag.

Les attributions aux *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent à 11 millions pour l'année sous revue. Elles concernent le fonds pour l'assainissement de sites contaminés (4 mio), le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, les technologies de radiodiffusion et l'archivage des programmes (2 mio), ainsi que les recettes d'intérêts issues de la taxe CO2 (5 mio).

Comparaison des transactions extraordinaires**Recettes extraordinaires et revenus extraordinaires
(- 5 964 mio)**

La différence entre le compte de financement et le compte de résultats découle de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS. Le résultat de cette vente est présenté en détail dans les explications concernant le compte (tome 1, ch. 62/30).

**Dépenses extraordinaires et revenus extraordinaires
(189 mio)**

Les recettes de la taxe CO₂ seront redistribuées à la population et à l'économie à partir de 2010. Pour les exercices antérieurs à 2010, les recettes annuelles sont neutralisées dans le compte de résultats par le biais de versements au fonds à affectation obligatoire correspondant. Pour l'exercice 2009, le montant concerné s'est élevé à 217 millions. Du fait de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, la réévaluation de 28 millions effectuée l'année précédente a été dissolue, ce qui a entraîné une diminution de charges.

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Total de l'imputation des prestations	2 340	2 260	2 285	-55	-2,4
Loyers	1 489	1 446	1 432	-58	-3,9
armasuisse Immobilier	1 176	1 123	1 121	-55	-4,7
Office fédéral des constructions et de la logistique	313	323	311	-2	-0,7
Informatique	495	454	541	46	9,2
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	358	317	386	28	7,9
Autres fournisseurs de prestations TIC	137	137	155	17	12,7
Exploitation et remise en état des immeubles	246	217	206	-40	-16,3
Autres prestations imputées	108	143	106	-3	-2,6
Prestations de service	50	80	52	2	4,9
Ventes	59	63	53	-5	-9,0

Afin de promouvoir la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, le nouveau modèle comptable (NMC) prévoit une imputation, avec incidences sur les crédits, des prestations entre unités administratives. Selon les dispositions de l'art. 41 OFC, les prestations imputables sont définies et fixées dans un catalogue. Au sein de l'administration fédérale, seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- Importance des prestations: le volume global des prestations imputables pour le fournisseur de prestations dépasse 500 000 francs.
- Influençabilité: seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité ou la qualité et donc les coûts des prestations dont il bénéficie.
- Caractère commercial: les prestations imputables sont des prestations que le BP pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.

Le volume des imputations s'est élevé à 2,3 milliards en 2009. Ce montant comprend principalement les loyers, y compris l'exploitation des immeubles (1,6 mrd) et l'informatique (0,5 mrd). En outre, 100 autres millions ont été imputés pour des prestations de service et des marchandises. Le montant total facturé dépasse de 25 millions celui qui était inscrit au budget. Par rapport à 2008, les imputations ont diminué de 55 millions.

En ce qui concerne les *loyers*, le nombre d'objets loués dans le domaine de l'immobilier d'armasuisse a diminué par rapport à 2008 et entraîné un recul des imputations. Toujours dans le cas des loyers, la baisse des amortissements s'est traduite par une réduction du volume des imputations. Cette baisse des amortissements est due au fait que des constructions purement défensives n'ont pas été portées à l'actif a posteriori.

En matière d'*informatique*, les écarts par rapport au budget sont principalement dus à des imputations supplémentaires pour des prestations de projets, parce que souvent les projets ne font pas encore fait l'objet d'une convention avec les fournisseurs internes de prestations au moment de l'élaboration du budget, mais seulement lors de leur réalisation, c'est-à-dire durant l'exécution du budget. En outre, le nombre de projets réalisés a augmenté par rapport à 2008, d'où un accroissement du volume des prestations TIC fournies (avant tout par le Centre de services informatiques du DFJP et par l'OFIT).

Dans le domaine de l'*exploitation des bâtiments et de la remise en état des immeubles*, l'écart par rapport au budget résulte notamment des prestations de service supplémentaires (approvisionnement et élimination, ainsi que nettoyage et services de sécurité) qui n'ont pas été sollicitées dans le cas de l'unité administrative Défense. La différence entre le compte 2009 et le compte 2008 s'explique principalement par des coûts uniques enregistrés en 2008 en raison de prestations supplémentaires de l'exploitant fournies par le domaine de la défense.

Concernant les *autres prestations imputées*, l'écart par rapport au budget découle de besoins moins importants que prévu en prestations de remise en état en rapport avec des systèmes et du matériel et d'une demande moindre en prestations de représentation (Service de transports aériens et véhicules) dans le domaine de la défense. Dans le cas de l'OFCL, les prestations de logistique (Centre média, publications, matériel de bureau, bureautique) ont été moins utilisées que ne le prévoyait le budget.

Le traitement opérationnel de l'imputation des prestations est maintenant une pratique très bien établie au sein de l'administration fédérale. Les bases techniques sont réexaminées en permanence et adaptées ponctuellement si nécessaire. Grâce à cette approche, l'imputation des prestations est constamment l'objet de nouveaux développements et d'optimisations. L'examen de la concordance entre revenus globaux et charges globales n'a révélé aucune différence au moment de la consolidation.

Introduction

Les subventions ont pour but de contribuer à la sauvegarde d'intérêts publics et à la réalisation d'objectifs politiques sans que l'Etat doive agir directement. Au cours des dernières décennies, les subventions fédérales sont devenues, au travers du développement du système fédéraliste et de l'évolution sociale, économique et écologique, l'instrument le plus puissant de la politique fédérale. En 2009, les subventions fédérales ont été à la hauteur d'environ 35 milliards de francs, ce qui représente presque 3/5 du total des dépenses de la Confédération. Elles forment pour ainsi dire la base de l'accomplissement des tâches dans de nombreux domaines politiques et sont aussi, en règle générale, issues d'un processus démocratique largement étayé. C'est aussi en raison de l'importance de ces fonds publics que la Confédération s'est dotée d'instruments efficaces afin de contrôler et surveiller constamment leur utilisation.

Aux termes de l'art. 5 de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions (LSu), le Conseil fédéral est tenu d'examiner périodiquement si les actes normatifs régissant les subventions sont conformes aux principes de la loi sur les subventions. Concrètement, il s'agit de vérifier que les aides et les indemnités allouées par la Confédération:

- répondent à un intérêt justifié et suffisant de la Confédération,
- atteignent leur objectif de manière économique et efficace,
- sont allouées selon des principes uniformes et équitables,
- sont aménagées compte tenu des impératifs de politique budgétaire,
- et correspondent à une répartition judicieuse des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons.

Examens des subventions fédérales 1997 et 1999

C'est sous la perspective de cette base légale qu'un premier examen portant sur l'ensemble des subventions a été réalisé en deux étapes en 1997 et 1999. Sur 359 subventions examinées, 221 nécessitaient des mesures. Quelque 400 mesures individuelles ont permis de remédier aux carences constatées. Ce premier examen portant sur les subventions s'est achevé en 2002, lors de la publication du cinquième et dernier rapport de l'Administration fédérale des finances au Conseil fédéral. A cette date, 89 % des mesures étaient soit appliquées, soit en cours de réalisation. Le potentiel d'épargne de ce premier rapport avait été évalué à quelque 100 millions de francs par an sur le long terme.

Examens des subventions fédérales 2008

Un deuxième examen portant sur l'ensemble des subventions a été effectué à nouveau en 2008, en donnant lieu à la publication du *Rapport 2008 du Conseil fédéral sur les subventions*,¹ le 30 mai

2008. Au cours du deuxième examen, 228 des 361 subventions versées en 2006 ont été analysées de manière détaillée. On a renoncé à examiner les subventions qui seront supprimées dans un avenir proche, celles qui venaient d'être examinées dans le cadre d'une révision de loi ou celles pour lesquelles la Confédération ne disposait pas de marge de manœuvre sur l'objet et la gestion.

Parmi les subventions analysées, 70 subventions nécessitaient des mesures. Celles-ci peuvent se subdiviser en trois catégories:

- Premièrement, on a constaté, dans certains domaines de tâches, un besoin de réforme radicale ou, du moins, la nécessité de procéder à une analyse systématique de l'utilité, de la conception et de la gestion de la subvention ainsi que de son montant. Près de 20 subventions sont concernées dans les domaines suivants: formation (mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur la formation, amélioration de la gestion du paysage des hautes écoles), transports publics (réorganisation du financement des infrastructures, renforcement de la concurrence dans le transport régional des voyageurs), agriculture (ouverture du marché dans le cadre de l'OMC ou d'un accord de libre-échange avec l'UE). Le Conseil fédéral a également ordonné un examen fondamental du domaine de la promotion de la santé (amélioration du pilotage et concentration sur l'organisation). Le potentiel d'économies de ces réformes ne pouvait pas être chiffré, mais l'on s'attendait néanmoins à ce qu'il atteigne plusieurs centaines de millions sur le long terme.
- Deuxièmement, la possibilité de supprimer, voire diminuer les montants de diverses subventions, mineures pour la plupart, a été identifiée soit parce que le but poursuivi n'a plus lieu d'être, soit parce que les moyens peuvent être utilisés plus efficacement. Dans ce deuxième cas, il était estimé possible d'alléger à moyen terme le budget de quelque 100 millions par an en prenant 32 mesures relativement limitées. Parmi celles-ci, le Conseil fédéral en avait déjà approuvées un certain nombre dans le cadre de l'adoption du rapport sur les subventions ou par le biais de décisions spécifiques, pour un montant de 30 millions de francs.
- Enfin, pour les 18 subventions restantes, les mesures et mandats d'examen proposés visent à améliorer la transparence ou à renforcer l'efficacité et l'efficience dans l'octroi de la subvention, sans alléger directement les finances fédérales.

Avancement de la mise en œuvre de l'examen des subventions : controlling 2009

Lors de l'adoption du rapport 2008, comme cela a été le cas pour les premiers rapports 1997 et 1999, le Conseil fédéral a chargé les départements de mettre en œuvre les mesures prévues et de l'éventuelle élaboration de mesures correctives. De son côté, le Département fédéral des finances a été chargé de contrôler l'application des mesures de manière centralisée et de faire périodiquement rapport au Parlement. Ce premier controlling concer-

¹ FF 2008 5651

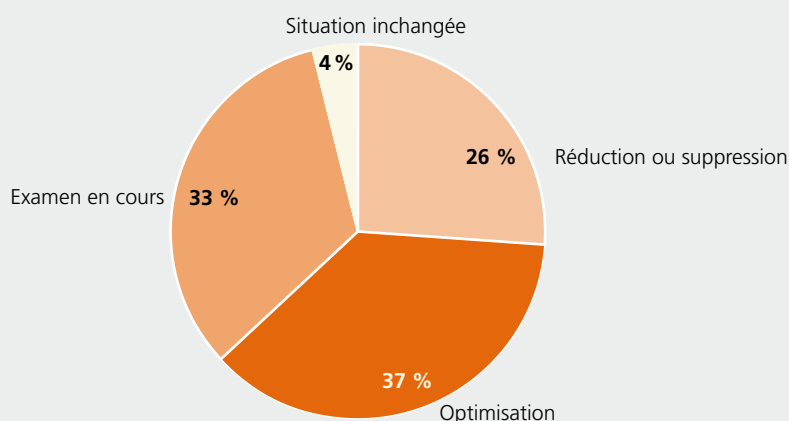
nant le rapport 2008, publié ici, répond donc à cette exigence. Dans les prochains paragraphes, il s'agit de présenter brièvement les principaux résultats de la première enquête effectuée par le DFF auprès des départements, concernant la situation actuelle des 70 subventions qui, à l'époque de la publication du rapport, nécessitaient l'application de mesures correctives.

Le temps qui est passé entre la publication du rapport et le présent controlling ne nous permet pas encore de disposer de résultats exhaustifs quant aux épargnes réalisées. Compte tenu de cela, le controlling se limite à une impression générale sur

l'état d'avancement des mesures recommandées par le Conseil fédéral, et fournit une évaluation provisoire des économies réalisées grâce au rapport 2008.

Les informations actuellement à disposition montrent que, parmi les 70 subventions exigeant des mesures au moment de la publication du rapport, le Conseil fédéral a déjà pris des décisions concrètes pour 44 subventions (soit le 63 %). Pour 23 subventions (le 33 %), les travaux ont été entamés, mais aucune décision définitive n'a encore été prise. Enfin, sur une petite partie des subventions (3 cas, voire le 4 %), la situation est restée inchangée, car une contre-décision a été prise.

Situation des 70 subventions exigeant des mesures



Parmi les 44 subventions qui ont déjà fait l'objet d'une décision de la part du Conseil fédéral, on peut distinguer entre les subventions pour lesquelles on a proposé une réduction des montants octroyés ou une élimination complète de la subvention (18 cas), et celles pour lesquelles on a adopté la voie d'une optimisation législative ou de procédure liée à la gestion de la subvention (26 cas).

Dans le premier groupe, on remarque une présence importante des subventions liées au domaine de l'agriculture et de l'alimentation (par ex.: réduction des subventions liées à la sélection animale, aux aides dans le pays pour le bétail de boucherie et la viande, à la mise en valeur de la laine de mouton, aux aides financières pour les œufs du pays). Le domaine du trafic est aussi concerné (par ex.: suppression de la subvention pour le chargement des voitures sur la Vereina).

Dans la deuxième catégorie, celle où l'on a procédé à des optimisations, l'on note une présence importante de deux thèmes différents. Dans le domaine de la recherche et la formation, le Conseil fédéral a approuvé, le 29 mai 2009, le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), qui vise une amélioration de l'aménagement et du pilotage du paysage suisse des hautes écoles. Pour les subventions liées aux droits politiques des Suisses de l'étranger, les critères et les bases de calcul de la contribution fédérale ont été précisés dans le cadre du nouvel art. 7a de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger.

Dans le groupe des subventions pour lesquels des travaux sont encore en cours, l'on peut remarquer une forte présence de subventions dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation (9 cas). Ces dernières seront réexaminées dans le cadre de l'évolution de la future politique agricole.

Enfin, en ce qui concerne les trois subventions dont l'état n'a pas changé, la situation est la suivante. Dans le premier cas, le Conseil fédéral avait décidé, dans le cadre du rapport 2008, de ne plus participer à des expositions universelles de deuxième catégorie. Dans sa séance du 5 juin 2009, il a tout de même décidé de participer à l'exposition universelle en Corée du Sud en 2012, car il existe des intérêts spécifiques et particuliers justifiant une présence suisse. Dans le deuxième cas, suite à l'adoption par le Parlement de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) le 11 décembre 2009, le financement du Musée des transports a reçu une base légale. Les mesures de réduction dans le domaine de l'indemnisation du trafic combiné n'ont pas non plus été mises en œuvre: en effet, dans le cadre du projet relatif au trafic marchandises, le Parlement a décidé le 3 décembre 2008 de rejeter la proposition faite par le Conseil fédéral de supprimer le financement de la promotion du trafic combiné de marchandises ne traversant pas les Alpes. En revanche, il a décidé d'étendre la promotion financière du trafic par wagons complets et d'accroître les moyens financiers requis à cet effet. En outre, le transport des marchandises empruntant les lignes à voies étroites devra être soutenu financièrement.

Le 24 février 2010, le Conseil fédéral a approuvé un train de mesures liées au réexamen des tâches et précisé le programme de consolidation 2011 à 2013 (PCO 2011-2013). Dans le cadre de ce programme, sont prévues environ 50 mesures avec l'objectif d'éliminer, réduire ou réformer plusieurs tâches de la Confédération. Une partie importante de ces mesures est basée sur les évaluations effectuées dans le cadre du rapport 2008 sur les subventions fédérales. Au total, si l'on prend également en considération les économies proposées dans le cadre du PCO 2011-2013 sur les 70 subventions décrites ici, on devrait effectuer des économies importantes déjà à partir de 2011, avec un montant qui devrait dépasser les 100 millions. Les années suivantes, ce montant s'accroîtra de manière progressive, pour atteindre les 200 millions d'épargnes annuelles dès 2013.

Une version plus détaillée du présent controlling (avec des explications pour chaque subvention) sera disponible dans la documentation complémentaire au compte d'Etat de l'AFF, ainsi que sur Internet à l'adresse: www.efv.admin.ch/f/Dokumentation/Zahlen_Fakten/Finanzberichterstattung/Staatsrechnungen.

Suite des travaux

Les travaux dans le domaine des subventions se poursuivront comme suit:

- Continuation des travaux relatifs au rapport sur les subventions 2008: un prochain controlling est prévu dans le cadre du compte d'Etat 2011.
- Contrôle continu des subventions: Lors de la publication du rapport sur les subventions 2008, le Conseil fédéral a décidé une réforme de la procédure d'examen afin d'assurer un contrôle continu et efficace. Ainsi, les subventions dont le financement est soumis périodiquement au Parlement à travers des messages spéciaux et les subventions dont la base légale est nouvelle ou a été révisée pendant la période d'examen seront directement examinées dans le cadre du message correspondant; les autres seront quant à elles examinées dans le cadre de la procédure de révision globale. La nouvelle procédure fait de l'examen des subventions un processus continu, garantissant que le Parlement dispose en permanence d'informations actuelles. En même temps, on assiste ainsi à un allègement administratif, sans pour autant vider de sa substance l'examen global des subventions.
- Base de données des subventions fédérales: Enfin, au cours de cette année, la base de données concernant les subventions fédérales sera elle aussi actualisée. Par ce biais, le Conseil fédéral assure la transparence de l'un des principaux outils politiques et de la catégorie de dépenses la plus onéreuse au sein du budget de la Confédération.

Rapport sur le train de mesures destinées à renforcer le système financier suisse

En rapport avec le train de mesures destinées à renforcer le système financier suisse, les autorités ont l'obligation de présenter un rapport aux Chambres fédérales dans différents domaines. Les obligations d'informer sont définies expressément dans le message du 5 novembre 2008 (FF 2008 8027).

La participation de la Confédération était liée à la condition qu'UBS SA respecte les injonctions du Conseil fédéral en matière de gouvernement d'entreprise, pour autant que l'engagement de la Confédération soit supérieur à 3 % du capital-actions de la banque. Ces dispositions concernent notamment le suivi de la gestion des risques de l'UBS par la BNS (message, ch. 2.3.3), les entretiens d'investisseurs (ch. 2.3.4) et la réglementation des systèmes d'indemnisation (ch. 3.1). L'arrêté fédéral relatif à un crédit pour la recapitalisation d'UBS SA prévoit que le Conseil fédéral en rend compte à l'Assemblée fédérale dans le cadre du compte d'Etat.

Prise en compte des droits des investisseurs

Suivi de la gestion des risques de l'UBS par la BNS

Sur mandat du DFF, la BNS a effectué, durant les mois de février et de mars 2009, une inspection sur place auprès de l'UBS. Dans ce cadre, la FINMA a été consultée au préalable.

L'objectif de cette inspection était de collecter des informations en ce qui concerne (i) la profitabilité attendue de l'UBS et ses risques principaux, (ii) la stratégie de l'UBS en matière de maîtrise de l'exposition actuelle aux risques ainsi que (iii) la qualité des processus de décision stratégiques au sein de l'UBS, en particulier dans le cadre de la gestion des risques. A cet effet, la BNS a suivi les principaux processus internes de l'UBS dans les domaines de la planification budgétaire, de la mesure des risques et du développement de la stratégie (exposition aux risques et modèle d'entreprise).

Entretiens d'investisseurs

En février et mai 2009, la délégation de la Confédération, dont la composition a varié selon les entretiens et qui comprenait le chef du Département fédéral des finances, le directeur de l'Administration fédérale des finances (AFF) ainsi qu'un ou deux autres représentants de l'AFF, a participé au total à trois entretiens d'investisseurs. La Banque nationale suisse (BNS) a également participé deux fois à ces entretiens, auxquels elle a envoyé un de ses représentants.

Ces entretiens d'investisseurs étaient fondés sur le calendrier des publications de l'UBS. L'AFF était responsable de la préparation et de l'organisation de ces entretiens. A cette occasion, la Confédération a posé des questions ciblées sur la stratégie de la banque, en particulier en ce qui concerne son repositionnement, la marche de ses affaires et ses résultats. Dans l'optique de l'évaluation des risques, les entretiens ont également porté sur

les questions techniques relatives au compte du groupe. Enfin, il a aussi été question de la politique de rémunération de l'UBS.

Réglementation des systèmes d'indemnisation

Selon les conventions passées entre la Confédération ou la BNS et l'UBS, il incombait à la FINMA d'approuver les rémunérations variables versées par l'UBS pour 2008. Celle-ci a notamment œuvré en faveur d'une réduction massive du montant global des rémunérations variables et d'une politique d'attribution rigoureuse. Par sa décision du 3 février 2009, la FINMA a autorisé l'UBS à verser des rémunérations variables à ses collaborateurs. Elle a présenté les éléments essentiels de cette approbation ainsi que les considérations sur lesquelles s'appuie sa décision dans un rapport publié le 10 février 2009.

Le 11 novembre 2009, la FINMA a publié une circulaire comportant des directives générales sur les systèmes de rémunération applicables à la branche financière. Cette circulaire vise à influencer durablement les pratiques en matière de rémunération. Les systèmes de rémunération ne doivent en aucun cas inciter à prendre des risques inconsidérés susceptibles de compromettre la stabilité des établissements financiers. La circulaire se fonde en particulier sur les standards prescrits par le Conseil de stabilité financière. Bien que cette circulaire ne soit entrée en vigueur que le 1er janvier 2010, l'UBS a dû appliquer les principes qui y sont stipulés dans le cadre du compte 2009 déjà.

Vente de la participation de la Confédération dans UBS SA

Situation initiale concernant les objectifs visés

Après avoir conclu, le 19 août 2009, un accord avec les Etats-Unis concernant une demande d'assistance administrative de l'IRS, le DFF a signé le même jour les contrats entre la Confédération et un consortium bancaire composé du Credit Suisse, de Morgan Stanley et de l'UBS, en vue du placement des actions UBS à un prix minimum de 16 francs. Le 20 août 2009, les actions ont été vendues à des investisseurs institutionnels suisses et étrangers au prix de 16,50 francs, ce qui représente un disagio de 1,4 % par rapport au cours de clôture du 19 août 2009.

Le DFF a été habilité, par arrêté fédéral du 10 août 2009, à signer tous les contrats avec UBS SA et le consortium bancaire requis pour la vente de la participation de la Confédération (actions et coupon) dans UBS SA. La vente était liée aux conditions suivantes:

- a) la vente ne peut avoir lieu qu'après l'entrée en vigueur de l'accord passé entre le Conseil fédéral et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant la demande de renseignements de l'US Internal Revenue Service (IRS) relative à UBS SA;
- b) la vente s'effectue au prix d'environ 16,00 francs par action, avec un disagio de 10 % au maximum.

La réalisation de ces conditions et la vente complète de la participation de la Confédération ont permis d'atteindre les deux objectifs principaux fixés dans le message du 5 novembre 2008.

(a) Stabilité de l'UBS

Compte tenu de l'accord extrajudiciaire entre la Suisse et les Etats-Unis, de l'amélioration de la situation des fonds propres et de la restructuration qui s'est déroulée comme prévu, la FINMA et la BNS ont estimé qu'une participation de la Confédération n'était plus nécessaire pour assurer la stabilité de la banque.

(b) Récupération de l'investissement initial

L'investissement initial d'un peu plus de 5,9 milliards de francs a pu être récupéré avec un produit supplémentaire de 1,2 milliard.

Déroulement de la transaction

Les offres d'achat faites au consortium bancaire ont été quatre fois supérieures aux 332,2 millions d'actions mises en vente. Ce résultat positif reflète clairement le regain de confiance des investisseurs institutionnels dans l'UBS. Deux autres facteurs ont contribué au succès de la transaction: (1) le lancement du désengagement total de la Confédération dans un contexte boursier favorable; (2) l'accueil positif de ce désengagement par les acteurs du marché et par l'opinion publique grâce à une communication coordonnée entre le DFF, l'UBS, la FINMA et la BNS.

Le placement du paquet d'actions représentant près de 10 % du capital de l'UBS s'est caractérisé, dans l'ensemble, par une large diversification des investisseurs provenant de Suisse et de l'étranger. Le déroulement technique des opérations s'est effectué à la date de valeur du 25 août 2009. La Confédération a enregistré, à cette date, une entrée de paiements de quelque 7,2 milliards.

Résultat financier

	mio CHF
Produit de la vente des actions sans les commissions, les taxes et les honoraires	5 380
Produit de la vente des coupons	1 784
Produit total de la vente	7 164
Investissement net	- 5 928
Produit net	1 236

En vertu des conditions fixées par l'arrêté du Conseil fédéral du 10 août 2009, le produit minimal net à réaliser était de près de 0,6 milliard. Avec un produit net de quelque 1,2 milliard, cet objectif a été nettement dépassé. Il correspond à un rendement de plus de 30 % par année pour une durée d'investissement d'environ 8 mois.

Incidences sur le budget de la Confédération

La vente de l'emprunt à conversion obligatoire a généré des recettes de 7,2 milliards pour l'année 2009. Conformément aux exigences du frein à l'endettement, le produit de la vente des actions a été comptabilisé à titre de recettes extraordinaires, par analogie aux dépenses liées à la souscription de l'emprunt en 2008, également considérées comme extraordinaires. Etant donné qu'un cinquième du produit des coupons était destiné à couvrir les coûts de financement de l'emprunt à conversion obligatoire dans le cadre du budget ordinaire, les recettes à ce titre ont été comptabilisées pour un cinquième au titre de recettes ordinaires et pour quatre cinquièmes au titre de recettes extraordinaires. Au total, la transaction a engendré des recettes ordinaires de 357 millions et des recettes extraordinaires de 6 807 millions.

La vente a de grandes incidences sur l'évolution de la dette. En effet, elle permet de réduire la dette de 6,4 milliards à fin 2009 par rapport à l'estimation publiée dans le message sur le budget 2010 et le plan financier 2011-2013. Ce montant correspond au produit de la vente, moins les coupons budgétisés en 2009. Il en résulte, pour la fin de la période du plan financier, une amélioration de 1,2 milliard équivalente au bénéfice réalisé grâce à la vente. La réduction de la dette a pour effet d'alléger le budget ordinaire. La diminution des emprunts engendre, pour sa part, un allègement dans le domaine des intérêts passifs, qui se monteront à quelque 150 millions à la fin de la période du plan financier.

Conclusion

La Confédération a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés dans son message du novembre 5 novembre 2008 et a réalisé, dans le même temps, des recettes supplémentaires considérables.

En revendant la totalité de son engagement dans l'UBS, la Confédération perd le droit de mener des entretiens d'investisseurs et de surveiller la gestion des risques pratiquée par l'UBS. Le système de rémunération sera aménagé, à l'avenir, conformément à la réglementation de la place financière ou aux directives de la FINMA. Même après la vente de son engagement dans l'UBS, le Conseil fédéral reste tenu de garantir la stabilité du système financier. En collaboration avec la BNS, la FINMA continuera à observer attentivement l'évolution de l'UBS dans le cadre de son mandat légal consistant à contribuer à la stabilité du système financier.

En ayant renoncé à sa participation dans la banque, le Conseil fédéral est, à l'avenir, délivré de l'obligation, stipulée par l'arrêté fédéral relatif à un crédit pour la recapitalisation de l'UBS SA, d'informer l'Assemblée fédérale, par le biais du compte d'Etat, sur le train de mesures visant à stabiliser le système financier suisse et leur mise en œuvre.

Table des matières

	Page
A Aperçu	61
A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	61
A02 Budget extraordinaire (compte de financement)	62
A03 Exigences du frein à l'endettement	63
B Compte de financement	65
B1 Recettes par groupe de comptes	
B11 Recettes par groupe de comptes	65
B12 Evolution des recettes	67
B13 Structure des recettes	68
B2 Dépenses par groupe de comptes	
B21 Dépenses par groupe de comptes	69
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	71
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	73
B3 Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupe de tâches	75
B32 Evolution des groupes de tâches	77
B33 Structure des groupes de tâches	79
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2009/2008	81
B4 Dépenses et recettes des fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	83
B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	84
B43 Financement spécial pour la circulation routière	85
C Compte de résultats	87
C01 Revenus par groupe de comptes	87
C02 Charges par groupe de comptes	89
C03 Evolution des revenus et des charges	91
C04 Structure des revenus et des charges	92
C05 Revenus et charges par département 2009/2008	93
D Bilan	95
D01 Détail du bilan	95
D02 Prêts par unité administrative	97
D03 Participations par unité administrative	100
D04 Dette à court et à long terme	104

	Page
E Trésorerie fédérale	105
E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette	105
E02 Publication de la dette sur le marché monétaire	106
E03 Publication des emprunts	107
E04 Charge d'intérêts nette	108
E05 Instruments financiers dérivés	108
F Personnel	109
F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs	109
F02 Détails relatifs aux charges de personnel	110
F03 Rétribution maximale dès juillet 2009 par classe de salaire	111

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Découvert	Dettes brute
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	38 173	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	45 302	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	87 107	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	71 969	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	52 917	109 620
1997	-5 270	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 529	-5 014	37 401	42 415	41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 546	24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	17 492	38 509

Remarque: revenus ordinaires et charges ordinaires jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC) selon le compte statistique de résultats.

A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	19 652	Dépenses extraordinaires	19 299
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–	–
	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217		
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire, de l'UBS	5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	113
			Passage à la RPT	1 546
			PUBLICA	954
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–	–
	Recettes de la vente d'or	7 038		
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, Skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide	50
2003	–	–	–	–

A02 Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal	620

Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
1 Recettes totales	59 670	58 115	58 846	64 177	60 198	67 973	3 796	5,9
2 Recettes extraordinaires	8 388	3 203	754	283	230	7 024		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	51 282	54 911	58 092	63 894	59 968	60 949	-2 945	-4,6
4 Facteur conjoncturel	0,998	0,986	0,974	0,983	0,995	1,018	0,035	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	51 179	54 143	56 582	62 808	59 668	62 046	-762	-1,2
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	103	769	1 510	1 086	300	-1 097		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	–	–	7 038	11 141	–	–		
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	2 000	1 000	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC)	–	–	–	–	–	–		
10 Dépenses maximales autorisées [10=5+7+8-9]	53 179	55 143	63 619	73 949	59 668	62 046	-11 903	-16,1
11 Dépenses totales selon C/B	51 403	52 377	61 003	67 739	59 020	58 228	-9 511	-14,0
12 Différence (art. 16 LFC) [12=10-11]	1 776	2 766	2 616	6 210	649	3 818		

A03 Compte de compensation

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
13 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	1 782	3 558	–	2 616	8 827		
14 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC) [=9]	–	–	–	–	–		
15 Différence (art. 16 LFC) [=12]	1 776	2 766	2 616	6 210	3 818		
16 Total intermédiaire [16=13-14+15]	3 558	6 324	2 616	8 827	12 645	3 818	43,3
17 Réduction du compte de compensation (art. 66, ch. 1, al. 3, LFC)		-6 324					
18 Solde du compte de compensation au 31.12. [18=16+17]	3 558	–	2 616	8 827	12 645	3 818	43,3

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Recettes ordinaires	51 282	54 911	58 092	63 894	59 968	60 949	-2 945	-4,6
Recettes fiscales	47 520	50 873	53 336	58 752	55 514	55 890	-2 862	-4,9
Impôt fédéral direct	12 213	14 230	15 389	17 513	17 670	17 877	365	2,1
Impôt anticipé	4 000	3 947	4 230	6 460	3 019	4 380	-2 080	-32,2
Droits de timbre	2 703	2 889	2 990	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7
Taxe sur la valeur ajoutée	18 119	19 018	19 684	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3
Autres impôts à la consommation	7 132	7 259	7 380	7 517	7 229	7 279	-238	-3,2
Impôt sur les huiles minérales	4 979	4 994	5 086	5 222	5 055	5 183	-39	-0,7
Impôt sur le tabac	2 051	2 161	2 186	2 186	2 067	1 987	-199	-9,1
Impôt sur la bière	102	104	107	110	107	110	0	-0,2
Redevances sur la circulation	1 848	1 938	2 016	2 137	2 123	2 114	-23	-1,1
Impôt sur les véhicules automobiles	310	320	358	363	350	312	-51	-14,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	306	313	322	333	313	351	18	5,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 231	1 306	1 336	1 441	1 460	1 452	10	0,7
Trafic combiné	1	–	–	–	–	–	–	–
Droits de douane	974	1 027	1 040	1 017	1 000	1 033	16	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	357	406	449	455	482	415	-40	-8,8
Taxes d'incitation	170	148	156	163	151	151	-12	-7,2
Taxe d'incitation sur les COV	143	127	127	135	125	124	-11	-8,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	1	1	0	0	–	0	0	-109,7
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	26	21	28	28	26	27	-1	-1,8
Autres recettes fiscales	4	9	3	3	0	4	2	51,4
Patentes et concessions	1 307	1 265	1 345	1 331	1 302	1 354	23	1,7
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	223	235	223	246	11	4,7
Bénéfice versé par la BNS	967	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	45	42	43	53	11	27,6
Recettes de la vente aux enchères de contingents	82	158	193	196	178	187	-9	-4,5
Autres patentes et concessions	35	53	50	25	25	35	9	37,1
Recettes financières	911	1 089	1 280	1 719	1 380	1 608	-111	-6,5
Recettes d'intérêts	335	478	664	715	527	535	-180	-25,2
Placements financiers	119	222	329	298	100	34	-264	-88,5
Prêts	200	88	146	180	175	240	60	33,0
Avance FTP	–	147	181	226	238	177	-49	-21,7
Autres recettes d'intérêts	16	21	9	11	13	84	73	659,3
Bénéfices de change	–	–	92	91	–	49	-42	-46,1
Recettes de participations	576	611	509	905	845	771	-135	-14,9
Autres recettes financières	0	0	15	8	8	254	246	3 171,3

B11 Recettes par groupe de comptes

suite mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Autres recettes courantes	1 224	1 390	1 766	1 840	1 584	1 802	-38	-2,1
Compensations	1 162	1 323	1 391	1 441	1 222	1 396	-45	-3,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	129	142	138	140	135	148	7	5,1
Emoluments	263	280	293	305	199	227	-78	-25,5
Emoluments d'utilisation, prestations de service	44	48	73	78	68	79	1	1,1
Ventes	159	173	201	183	162	148	-34	-18,8
Remboursements	191	256	113	186	61	198	12	6,6
Fiscalité de l'épargne UE	–	36	121	147	169	166	19	13,0
Autres compensations	377	388	451	402	428	430	27	6,8
Recettes diverses	62	67	375	399	362	406	7	1,8
Recettes provenant d'immeubles	50	53	320	354	337	348	-7	-1,9
Autres recettes diverses	12	14	56	45	25	59	14	31,0
Recettes d'investissement	320	295	365	252	188	295	43	17,2
Vente d'immobilisations corporelles	40	48	74	46	42	74	28	62,0
Remboursement de prêts	279	246	289	202	145	212	10	5,0
Autres recettes d'investissement	0	1	1	4	–	9	5	115,2

B12 Evolution des recettes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires		2,7	3,7	2,3	5,3	2,4
Recettes fiscales		2,4	5,0	2,7	5,3	2,4
Impôt fédéral direct		4,7	6,3	4,2	5,5	7,8
Impôt anticipé		-16,0	-5,1	-0,3	26,7	1,8
Droits de timbre		-3,1	16,4	-4,3	3,3	-3,1
Taxe sur la valeur ajoutée		5,6	4,9	3,3	3,5	0,4
Autres impôts à la consommation		7,6	3,9	0,4	2,3	-0,7
Impôt sur les huiles minérales		7,5	3,1	0,2	1,0	0,9
Impôt sur le tabac		8,1	6,4	0,8	5,6	-4,7
Impôt sur la bière		8,8	1,1	0,2	0,4	1,2
Redevances sur la circulation		6,7	15,7	15,6	9,6	2,4
Impôt sur les véhicules automobiles		—	—	-0,8	4,0	-6,7
Redevance pour l'utilisation des routes nationales		6,7	2,6	1,2	1,9	4,4
Redevance sur le trafic des poids lourds		6,8	0,3	40,2	17,5	4,2
Trafic combiné		—	—	—	-100,0	—
Droits de douane		-0,5	-3,3	0,0	-0,2	-0,3
Impôt sur les maisons de jeu		-14,5	-12,3	300,1	24,1	-3,8
Taxes d'incitation		—	—	738,6	4,2	-1,4
Taxe d'incitation sur les COV		—	—	—	5,0	-1,1
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel		—	—	39,0	41,8	-76,5
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés		—	—	—	1,1	-2,0
Autres recettes fiscales		-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	18,8
Patentes et concessions		-0,6	11,9	12,0	6,3	0,3
Part du bénéfice net de la Régie des alcools		-5,1	-0,8	3,2	7,1	5,1
Bénéfice versé par la BNS		—	25,7	13,6	—	—
Accroissement de la circulation monétaire		—	—	—	—	8,3
Recettes de la vente aux enchères de contingents		—	—	—	75,0	-1,7
Autres patentes et concessions		-26,5	-27,4	10,3	13,8	-16,5
Recettes financières		23,8	-8,6	-8,9	11,2	12,1
Recettes d'intérêts		18,1	-17,1	-16,6	19,2	-10,3
Placements financiers		17,0	-8,9	-28,6	30,9	-67,7
Prêts		19,6	-26,5	-2,7	-7,6	28,2
Avance FTP		—	—	—	—	-1,2
Autres recettes d'intérêts		12,2	-14,1	-10,4	-16,2	211,4
Bénéfices de change		—	—	—	—	-27,0
Recettes de participations		366,0	15,3	-1,2	0,1	23,1
Autres recettes financières		—	—	-22,4	101,2	314,8
Autres recettes courantes		-5,5	-16,9	-0,4	11,3	1,0
Compensations		4,8	-1,7	-0,5	6,4	0,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir		2,8	-1,2	3,3	-7,9	3,5
Emoluments		2,0	5,8	-1,9	3,6	-12,0
Emoluments d'utilisation, prestations de service		6,6	-36,4	-0,6	12,7	3,9
Ventes		0,3	-6,6	8,7	15,8	-14,1
Remboursements		4,2	-0,6	-8,1	-10,0	32,1
Fiscalité de l'épargne UE		—	—	—	—	17,3
Autres compensations		15,0	17,7	1,1	9,9	-2,4
Recettes diverses		-11,8	-53,6	2,9	54,9	4,0
Recettes provenant d'immeubles		4,9	2,3	2,8	55,4	4,3
Autres recettes diverses		-12,2	-70,5	3,2	52,2	2,5
Recettes d'investissement		61,1	16,3	-5,9	-16,3	-10,1
Vente d'immobilisations corporelles		33,0	4,7	-14,6	26,1	-0,3
Remboursement de prêts		66,2	17,2	-5,5	-20,2	-14,4
Autres recettes d'investissement		-2,2	8,9	-9,6	26,7	188,3

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B13 Structure des recettes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	87,6	86,8	89,1	90,4	92,3	91,8
Impôt fédéral direct	20,5	23,7	23,5	24,0	25,2	28,3
Impôt anticipé	12,3	8,1	7,7	5,8	7,0	8,7
Droits de timbre	6,1	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6
Taxe sur la valeur ajoutée	30,0	29,0	32,0	34,8	35,0	32,3
Autres impôts à la consommation	12,6	14,7	14,8	13,8	13,5	11,9
Impôt sur les huiles minérales	9,5	11,2	10,9	10,1	9,4	8,3
Impôt sur le tabac	3,0	3,3	3,6	3,5	4,0	3,3
Impôt sur la bière	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,0	1,6	2,7	3,4	3,4
Impôt sur les véhicules automobiles	–	–	0,5	0,7	0,6	0,5
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	0,4	1,3	2,1	2,3
Trafic combiné	–	–	–	0,1	0,0	–
Droits de douane	3,7	3,4	2,4	2,1	1,9	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,0	0,2	0,7	0,7
Taxes d'incitation	–	–	0,0	0,2	0,3	0,3
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	–	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	–	0,0	0,1	0,0
Autres recettes fiscales	1,4	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0
Patentes et concessions	0,9	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Bénéfice versé par la BNS	–	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	–	0,0	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	–	0,0	0,2	0,3
Autres patentes et concessions	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Recettes financières	2,3	3,7	3,3	2,3	1,9	2,7
Recettes d'intérêts	2,1	3,3	2,5	1,2	0,8	1,0
Placements financiers	1,0	1,4	1,2	0,5	0,4	0,3
Prêts	1,0	1,8	1,2	0,6	0,3	0,3
Avance FTP	–	–	–	–	0,2	0,3
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Bénéfices de change	–	–	–	–	0,0	0,1
Recettes de participations	0,2	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3
Autres recettes financières	–	–	0,0	0,0	0,0	0,2
Autres recettes courantes	8,8	7,9	3,2	2,3	2,7	2,9
Compensations	2,9	3,2	2,4	2,1	2,4	2,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
Emoluments d'utilisation, prestations de service	0,6	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3
Remboursements	0,6	0,7	0,7	0,4	0,4	0,3
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	–	0,1	0,3
Autres compensations	0,3	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7
Recettes diverses	6,0	4,7	0,8	0,1	0,3	0,6
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6
Autres recettes diverses	5,9	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1
Recettes d'investissement	0,3	0,7	3,1	3,4	0,7	0,4
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,2	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	51 403	52 377	53 965	56 598	59 020	58 228	1 630	2,9
Dépenses propres	8 282	8 187	8 471	9 107	9 670	9 533	426	4,7
Dépenses de personnel	4 375	4 325	4 462	4 555	4 802	4 828	273	6,0
Rétribution du personnel	3 657	3 629	3 667	3 761	3 962	3 954	194	5,2
Cotisations de l'employeur	497	492	590	612	677	752	140	22,9
Prestations de l'employeur	163	160	150	107	73	41	-66	-61,7
Autres dépenses de personnel	59	44	55	76	90	80	4	5,8
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 638	2 683	2 841	3 323	3 777	3 611	287	8,6
Dépenses de matériel et de marchandises	10	11	46	46	52	41	-5	-11,2
Dépenses d'exploitation	2 628	2 672	2 795	2 968	3 323	3 164	196	6,6
Immeubles	441	423	230	249	280	288	38	15,4
Loyers et fermages	144	142	133	152	162	151	-1	-0,8
Informatique	133	151	295	434	547	482	48	11,1
Dépenses de conseil	327	340	468	262	272	252	-10	-3,9
Dépenses d'exploitation de l'armée	784	784	710	796	837	809	13	1,6
Pertes sur créances	–	–	224	208	256	195	-13	-6,5
Autres dépenses d'exploitation	799	833	735	866	968	987	122	14,1
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	309	402	405	96	31,2
Dépenses d'armement	1 269	1 178	1 168	1 228	1 092	1 095	-134	-10,9
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	131	143	145	147	120	120	-27	-18,4
Equipement et matériel à renouveler	285	295	289	290	289	292	2	0,8
Matériel d'armement	853	740	734	792	683	683	-109	-13,8
Dépenses de transfert courantes	32 822	33 661	35 228	37 146	38 320	38 194	1 049	2,8
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 226	8 098	8 624	7 414	7 066	7 116	-298	-4,0
Parts des cantons	4 954	5 607	5 999	4 665	4 194	4 388	-277	-5,9
Parts des assurances sociales	2 163	2 363	2 478	2 619	2 744	2 596	-23	-0,9
Redistribution des taxes d'incitation	109	127	147	130	129	132	2	1,6
Indemnités à des collectivités publiques	1 084	986	969	773	676	780	8	1,0
Contributions à de propres institutions	2 072	2 075	2 527	2 573	2 667	2 723	150	5,8
Contributions à des tiers	9 662	9 719	9 697	12 646	13 387	13 290	644	5,1
Péréquation financière	–	–	–	2 725	2 803	2 808	83	3,0
Organisations internationales	1 200	1 178	1 298	1 465	1 540	1 497	32	2,2
Autres contributions à des tiers	8 462	8 541	8 399	8 456	9 044	8 985	529	6,3
Contributions aux assurances sociales	12 778	12 783	13 411	13 740	14 525	14 285	545	4,0
AVS/AI/AC	9 712	9 703	10 181	10 550	11 185	10 918	368	3,5
Autres assurances sociales	3 065	3 080	3 230	3 190	3 340	3 367	176	5,5

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B21 Dépenses par groupe de comptes

suite mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Dépenses financières	3 711	4 105	4 003	3 791	3 905	3 255	-536	-14,1
Dépenses d'intérêts	3 577	3 993	3 849	3 660	3 794	3 135	-525	-14,3
Emprunts	2 945	3 339	3 310	3 270	3 196	2 896	-374	-11,4
Créances comptables à court terme	110	196	221	141	318	1	-140	-99,3
Autres dépenses d'intérêts	522	458	318	250	280	238	-12	-4,7
Pertes de change	-	-	54	77	-	26	-52	-66,5
Dépenses de financement	134	112	89	52	95	78	25	48,7
Autres dépenses financières	-	-	10	1	16	16	16	1 969,6
Dépenses d'investissement	6 589	6 424	6 264	6 554	7 125	7 245	691	10,5
Immobilisations corporelles et stocks	585	591	874	2 265	2 529	2 512	247	10,9
Immeubles	247	243	603	588	627	635	47	8,0
Biens meubles et stocks	338	347	271	341	439	378	37	10,7
Routes nationales	-	-	-	1 336	1 463	1 499	163	12,2
Immobilisations incorporelles	11	13	13	31	47	39	7	23,9
Prêts	504	489	376	366	401	599	233	63,8
Participations	53	39	35	31	31	30	-1	-4,5
Contributions à des investissements	5 436	5 292	4 966	3 861	4 117	4 065	204	5,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	1 591	1 576	1 548	-43	-2,7
Autres contributions à des investissements	5 436	5 292	4 966	2 270	2 541	2 518	247	10,9

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires		3,4	2,9	2,4	1,9	3,9
Dépenses propres		0,8	-1,7	-2,6	-0,3	6,1
Dépenses de personnel		2,4	0,0	-2,1	0,0	4,0
Rétribution du personnel		3,3	0,1	-2,0	0,2	3,9
Cotisations de l'employeur		0,8	-2,4	-0,8	2,1	12,9
Prestations de l'employeur		-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-47,8
Autres dépenses de personnel		0,1	5,0	15,1	-3,5	20,2
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.		-0,3	0,6	-2,1	-0,2	12,7
Dépenses de matériel et de marchandises		—	—	78,3	38,5	-5,2
Dépenses d'exploitation		-0,3	0,5	-2,2	-0,5	6,4
Immeubles		-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	11,8
Loyers et fermages		7,5	2,2	-0,6	-0,2	6,5
Informatique		8,7	0,0	-4,1	13,2	28,0
Dépenses de conseil		5,5	34,0	11,0	4,0	-26,7
Dépenses d'exploitation de l'armée		-7,8	5,9	-0,9	-3,3	6,8
Pertes sur créances		—	—	—	—	-6,8
Autres dépenses d'exploitation		3,6	-5,4	-4,5	-4,3	15,9
Entretien courant des routes nationales		—	—	—	—	—
Dépenses d'armement		-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	-3,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats		-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-9,0
Equipement et matériel à renouveler		-5,2	-9,1	0,6	0,1	0,6
Matériel d'armement		1,2	-9,7	-9,4	-2,4	-3,6
Dépenses de transfert courantes		4,6	4,2	3,9	2,9	4,1
Parts de tiers aux recettes de la Confédération		2,8	12,9	6,4	7,5	-9,2
Parts des cantons		2,8	5,1	4,8	7,1	-14,5
Parts des assurances sociales		—	—	10,5	7,4	2,4
Redistribution des taxes d'incitation		—	—	—	50,7	-5,3
Indemnités à des collectivités publiques		-12,0	11,2	1,6	21,8	-10,3
Contributions à de propres institutions		5,0	-29,3	33,1	5,0	3,8
Contributions à des tiers		4,5	8,2	-0,7	-1,8	17,1
Péréquation financière		—	—	—	—	—
Organisations internationales		5,0	7,4	7,3	18,6	7,4
Autres contributions à des tiers		4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,4
Contributions aux assurances sociales		6,0	3,0	4,2	2,7	3,2
AVS/AI/AC		6,3	4,8	4,3	2,5	3,6
Autres assurances sociales		5,5	-1,8	4,0	3,3	2,1
Dépenses financières		11,1	4,2	-0,8	2,8	-9,8
Dépenses d'intérêts		10,7	3,9	-2,1	4,0	-9,7
Emprunts		24,9	8,0	2,5	9,6	-6,5
Créances comptables à court terme		34,4	-17,2	-41,4	77,8	-93,4
Autres dépenses d'intérêts		-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-13,5
Pertes de change		—	—	—	—	-31,0
Dépenses de financement		49,7	17,6	26,5	-25,7	-6,5
Autres dépenses financières		—	—	—	—	28,8

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

suite	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Taux de croissance annuel moyen en %						
Dépenses d'investissement		-1,0	4,7	5,6	-0,2	7,5
Immobilisations corporelles et stocks		2,2	1,9	-8,6	10,4	69,5
Immeubles		5,3	7,0	-19,3	28,2	2,6
Biens meubles et stocks		-0,7	-4,5	3,6	-7,2	18,1
Routes nationales		–	–	–	–	–
Immobilisations incorporelles		–	–	–	3,0	74,7
Prêts		-12,3	-13,2	3,7	13,7	26,2
Participations		-33,3	43,3	102,2	-14,5	-7,8
Contributions à des investissements		0,1	6,8	7,7	-2,2	-9,5
Fonds pour les grands projets ferroviaires		–	–	–	–	–
Autres contributions à des investissements		0,1	6,8	7,7	-2,2	-28,8

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	28,7	25,4	22,0	17,6	16,1	16,2
Dépenses de personnel	12,6	12,1	10,9	8,9	8,5	8,2
Rétribution du personnel	9,8	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7
Cotisations de l'employeur	1,8	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2
Prestations de l'employeur	1,0	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	8,9	7,8	7,0	5,9	5,2	6,0
Dépenses de matériel et de marchandises	–	–	0,0	0,0	0,0	0,1
Dépenses d'exploitation	8,9	7,8	7,0	5,9	5,2	5,3
Immeubles	2,0	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8
Dépenses de conseil	0,2	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,7	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4
Pertes sur créances	–	–	–	–	0,1	0,4
Autres dépenses d'exploitation	3,3	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	–	0,6
Dépenses d'armement	7,2	5,5	4,1	2,8	2,4	2,0
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,5	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
Equipement et matériel à renouveler	1,5	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5
Matériel d'armement	5,2	4,1	3,1	1,9	1,6	1,3
Dépenses de transfert courantes	53,7	54,6	57,6	61,8	64,4	65,6
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8,2	7,9	8,9	12,9	14,7	12,7
Parts des cantons	8,2	7,9	8,2	9,0	10,1	7,9
Parts des assurances sociales	–	–	0,7	3,8	4,3	4,5
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	–	0,1	0,2	0,2
Indemnités à des collectivités publiques	1,3	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4
Contributions à de propres institutions	6,1	6,3	3,7	4,2	4,3	4,6
Contributions à des tiers	18,1	18,7	21,7	20,7	19,1	22,6
Péréquation financière	–	–	–	–	–	4,8
Organisations internationales	0,9	0,9	1,0	1,2	2,1	2,6
Autres contributions à des tiers	17,2	17,8	20,7	19,6	17,0	15,2
Contributions aux assurances sociales	20,1	20,8	22,4	23,1	24,7	24,4
AVS/AI/AC	14,6	15,1	17,1	17,5	18,8	18,7
Autres assurances sociales	5,5	5,7	5,4	5,5	5,9	5,7
Dépenses financières	5,8	7,2	7,5	7,6	7,3	6,1
Dépenses d'intérêts	5,8	7,0	7,3	7,1	7,0	5,9
Emprunts	1,8	2,8	4,1	4,8	5,8	5,4
Créances comptables à court terme	0,3	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1
Autres dépenses d'intérêts	3,7	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4
Pertes de change	–	–	–	–	0,0	0,1
Dépenses de financement	0,0	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1
Autres dépenses financières	–	–	–	–	0,0	0,0

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

suite

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses d'investissement	11,8	12,8	12,9	13,1	12,3	12,0
Immobilisations corporelles et stocks	1,9	2,1	1,7	1,1	1,3	4,2
Immeubles	0,9	1,1	1,0	0,5	0,6	1,1
Biens meubles et stocks	1,1	1,0	0,7	0,6	0,6	0,6
Routes nationales	–	–	–	–	–	2,5
Immobilisations incorporelles	–	–	–	0,0	0,0	0,1
Prêts	1,5	3,1	3,3	1,2	0,8	0,8
Participations	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Contributions à des investissements	8,4	7,6	7,9	10,7	10,1	6,9
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	–	2,7
Autres contributions à des investissements	8,4	7,6	7,9	10,7	10,1	4,2

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	51 403	52 377	53 965	56 598	59 020	58 228	1 630	2,9
Conditions institutionnelles et financières	2 139	2 150	2 162	2 273	2 492	2 482	209	9,2
Conditions institutionnelles et financières	2 139	2 150	2 162	2 273	2 492	2 482	209	9,2
Ordre et sécurité publique	757	771	813	836	950	890	53	6,4
Questions juridiques générales	91	84	78	77	75	75	-2	-2,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	280	293	311	324	384	339	15	4,7
Contrôles à la frontière	274	273	282	291	321	316	25	8,5
Tribunaux	112	121	141	145	170	159	15	10,2
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 278	2 269	2 274	2 394	2 630	2 587	193	8,0
Relations politiques	588	579	613	645	697	712	67	10,4
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 499	1 563	1 559	1 642	1 717	1 723	81	4,9
Relations économiques	74	70	71	86	83	76	-10	-11,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	117	57	30	21	132	75	54	259,6
Défense nationale	4 437	4 272	4 327	4 537	4 612	4 515	-21	-0,5
Défense nationale militaire	4 339	4 174	4 231	4 439	4 511	4 413	-26	-0,6
Coopération nationale pour la sécurité	98	98	95	97	102	102	5	4,8
Formation et recherche	4 586	4 714	4 978	5 339	5 752	5 715	376	7,0
Formation professionnelle	497	522	518	573	630	628	55	9,5
Hautes écoles	1 428	1 470	1 564	1 655	1 793	1 765	110	6,6
Recherche fondamentale	1 638	1 697	1 834	2 038	2 167	2 196	158	7,8
Recherche appliquée	950	961	1 002	1 043	1 132	1 099	56	5,4
Autres tâches d'enseignement	71	64	60	30	29	28	-3	-8,7
Culture et loisirs	442	437	460	429	413	395	-33	-7,8
Conservation du patrimoine culturel	84	85	94	85	93	92	7	8,4
Encouragement de la culture et politique des médias	232	227	225	168	174	170	1	0,8
Sports	126	125	140	176	146	134	-42	-23,9
Santé	200	194	264	220	214	276	56	25,6
Santé	200	194	264	220	214	276	56	25,6
Prévoyance sociale	16 137	16 246	16 933	17 434	18 394	18 049	615	3,5
Assurance-vieillesse	7 286	7 534	7 984	9 322	9 865	9 671	349	3,7
Assurance-invalidité	4 379	4 372	4 492	3 655	3 827	3 581	-74	-2,0
Assurance-maladie	2 121	2 143	2 263	1 806	1 887	1 847	41	2,2
Prestations complémentaires	675	678	711	1 127	1 190	1 312	185	16,4
Assurance militaire	241	234	232	252	249	195	-58	-22,9
Assurance-chômage/service de l'emploi	356	302	302	314	396	406	92	29,5
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	172	126	110	99	174	144	45	45,7
Migrations	871	816	791	812	751	842	31	3,8
Aide et assistance sociales	36	42	48	47	53	53	5	10,9
Trafic	7 591	7 409	7 349	7 538	7 888	8 099	561	7,4
Circulation routière	2 770	2 668	2 751	2 458	2 638	2 678	220	8,9
Transports publics	4 706	4 641	4 507	4 989	5 142	5 325	336	6,7
Aviation	114	99	90	91	108	96	5	5,7

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B31 Dépenses par groupe de tâches

suite mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	554	624	655	651	738	726	75	11,6
Protection de l'environnement	326	317	320	330	362	340	9	2,9
Protection contre les dangers naturels	127	214	215	212	265	257	45	21,2
Protection de la nature	88	82	107	96	97	117	21	21,6
Aménagement du territoire	13	12	12	13	14	13	0	2,5
Agriculture et alimentation	3 608	3 645	3 601	3 551	3 721	3 692	141	4,0
Agriculture et alimentation	3 608	3 645	3 601	3 551	3 721	3 692	141	4,0
Economie	432	383	398	405	434	560	155	38,3
Ordre économique	128	132	148	160	119	109	-51	-32,0
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	122	121	129	131	139	247	116	88,5
Energie	80	83	81	90	149	179	89	99,1
Sylviculture	101	46	41	25	27	27	1	5,4
Finances et impôts	8 242	9 262	9 753	10 991	10 781	10 241	-750	-6,8
Parts aux recettes de la Confédération	4 532	5 157	5 750	4 484	4 073	4 178	-307	-6,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 711	4 105	4 003	3 782	3 905	3 255	-527	-13,9
Péréquation financière	–	–	–	2 725	2 803	2 808	83	3,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B32 Evolution des groupes de tâches

	Législatures					
Taux de croissance annuel moyen en %	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)		3,4	2,9	2,4	1,9	3,9
Conditions institutionnelles et financières		3,1	2,3	7,5	0,3	7,1
Conditions institutionnelles et financières		3,1	2,3	7,5	0,3	7,1
Ordre et sécurité publique		4,7	0,8	5,8	-1,2	4,6
Questions juridiques générales		8,2	-11,9	11,8	-11,7	-1,9
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines		5,7	4,2	9,8	-2,5	4,3
Contrôles à la frontière		1,8	1,3	1,4	0,6	5,9
Tribunaux		6,6	7,7	0,7	7,4	6,1
Relations avec l'étranger - coopération internationale		3,5	1,3	2,5	-0,2	6,7
Relations politiques		4,7	2,2	4,2	-0,3	7,8
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)		1,7	1,5	1,7	3,0	5,1
Relations économiques		18,0	-1,9	3,3	0,1	3,4
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE		9,7	-0,4	2,5	-38,7	58,3
Défense nationale		-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	2,2
Défense nationale militaire		-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	2,1
Coopération nationale pour la sécurité		-8,2	-18,3	1,6	3,2	3,4
Formation et recherche		4,3	1,2	2,6	3,1	7,2
Formation professionnelle		5,3	-3,5	2,6	-0,4	10,1
Hautes écoles		2,3	3,1	2,0	-8,8	6,2
Recherche fondamentale		7,3	1,0	6,0	22,1	9,4
Recherche appliquée		3,7	2,9	0,9	8,4	4,7
Autres tâches d'enseignement		32,5	-20,4	8,6	-4,0	-31,9
Culture et loisirs		0,5	14,3	2,4	-3,7	-7,2
Conservation du patrimoine culturel		0,9	-3,6	2,0	2,6	-1,1
Encouragement de la culture et politique des médias		-4,1	31,6	1,7	-7,7	-13,2
Sports		5,9	4,7	4,5	0,0	-2,4
Santé		7,0	0,8	4,5	10,7	2,2
Santé		7,0	0,8	4,5	10,7	2,2
Prévoyance sociale		6,0	7,1	3,2	2,6	3,2
Assurance-vieillesse		5,0	8,9	4,6	3,3	10,1
Assurance-invalidité		8,6	6,7	6,3	2,7	-10,7
Assurance-maladie		8,4	-2,3	4,2	3,9	-9,7
Prestations complémentaires		-0,7	-0,4	5,8	4,3	35,8
Assurance militaire		0,8	-1,6	0,5	-2,8	-8,4
Assurance-chômage/service de l'emploi		24,2	97,5	-0,7	13,5	15,9
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.		4,4	19,9	-10,8	-17,9	14,5
Migrations		6,3	15,1	-10,0	-4,8	3,2
Aide et assistance sociales		-11,7	-3,9	20,2	20,5	4,6
Trafic		3,1	0,0	4,1	0,8	5,0
Circulation routière		1,0	-0,1	0,7	-0,9	-1,3
Transports publics		4,9	2,1	6,6	2,0	8,7
Aviation		6,0	-32,7	12,8	-4,1	3,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire		-4,2	-0,5	4,7	3,8	5,3
Protection de l'environnement		-1,2	2,4	1,5	0,5	3,1
Protection contre les dangers naturels		-5,5	-8,2	9,9	7,0	9,2
Protection de la nature		-13,8	5,0	7,5	8,9	4,5
Aménagement du territoire		6,7	2,3	15,1	3,8	3,3
Agriculture et alimentation		3,7	4,7	-2,0	-0,8	1,3
Agriculture et alimentation		3,7	4,7	-2,0	-0,8	1,3

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B32 Evolution des groupes de tâches

suite	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Taux de croissance annuel moyen en %						
Economie		-9,1	-2,3	5,2	-11,6	18,7
Ordre économique		8,4	1,2	9,3	7,9	-14,3
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays		-19,7	-2,4	1,9	-14,7	38,3
Energie		31,3	-9,8	6,9	-6,9	48,8
Sylviculture		-3,9	1,6	6,8	-32,2	-19,0
Finances et impôts		6,5	4,8	2,3	5,9	2,5
Parts aux recettes de la Confédération		2,1	5,6	5,5	8,4	-14,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette		11,1	4,2	-0,8	2,8	-9,8

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B33 Structure des groupes de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1
Ordre et sécurité publique	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Questions juridiques générales	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Contrôles à la frontière	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	4,8	5,0	4,5	4,8	4,4	4,3
Relations politiques	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	3,2	2,7	2,9	2,9	2,9
Relations économiques	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1
Défense nationale	17,7	14,3	11,6	9,5	8,4	7,9
Défense nationale militaire	17,0	13,8	11,3	9,3	8,2	7,7
Coopération nationale pour la sécurité	0,7	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	9,1	8,6	8,6	9,0	9,6
Formation professionnelle	1,3	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0
Hautes écoles	4,8	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0
Recherche fondamentale	1,4	1,5	1,5	1,5	3,3	3,7
Recherche appliquée	1,5	1,6	1,5	1,5	1,8	1,9
Autres tâches d'enseignement	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Culture et loisirs	0,7	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture et politique des médias	0,3	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3
Sports	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Santé	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Santé	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Prévoyance sociale	22,3	25,5	29,0	29,9	31,3	30,9
Assurance-vieillesse	9,8	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5
Assurance-invalidité	5,0	5,6	6,7	7,5	8,4	6,3
Assurance-maladie	3,4	3,7	3,6	3,8	4,1	3,2
Prestations complémentaires	1,2	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1
Assurance militaire	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	0,0	2,0	3,0	0,4	0,6	0,6
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,4	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2
Migrations	1,6	2,0	2,6	2,2	1,7	1,4
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Trafic	14,9	14,8	14,2	14,0	14,2	13,6
Circulation routière	7,3	6,9	6,1	5,9	5,3	4,5
Transports publics	6,9	7,1	7,9	8,0	8,7	9,0
Aviation	0,7	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,4	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Protection contre les dangers naturels	0,6	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Protection de la nature	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,1	8,0	8,6	7,6	7,0	6,3
Agriculture et alimentation	8,1	8,0	8,6	7,6	7,0	6,3

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B33 Structure des groupes de tâches

suite Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	2,2	1,6	1,3	1,4	0,8	0,8
Ordre économique	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	1,4	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3
Energie	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Sylviculture	0,5	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0
Finances et impôts	13,2	14,3	14,9	15,7	16,7	18,5
Parts aux recettes de la Confédération	7,4	7,1	7,4	8,2	9,4	7,5
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	5,8	7,2	7,5	7,6	7,3	6,1
Péréquation financière	–	–	–	–	–	4,8

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008 et 2009. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2009

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total Compte 2009	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	58 228	2 482	890	2 587	4 515	5 715	395
Dépenses propres	9 533	2 072	685	694	3 918	241	142
Dépenses de personnel	4 828	1 285	596	541	1 415	142	99
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 611	787	90	154	1 408	99	43
Dépenses d'armement	1 095	—	—	—	1 095	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	0	-1	—	0	—	—
Dépenses de transfert courantes	38 194	38	144	1 834	164	5 231	216
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 116	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	780	—	65	—	15	0	3
Contributions à de propres institutions	2 723	—	—	—	—	2 213	30
Contributions à des tiers	13 290	38	79	1 834	149	3 018	183
Contributions aux assurances sociales	14 285	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	3 255	—	—	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	7 245	372	61	59	434	244	38
Immobilisations corporelles et stocks	2 512	365	35	3	433	163	2
Immobilisations incorporelles	39	7	8	—	1	—	—
Prêts	599	—	—	26	—	—	—
Participations	30	—	—	30	—	—	—
Contributions à des investissements	4 065	—	17	—	—	81	36

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aménagement du territoire	Agriculture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	276	18 049	8 099	726	3 692	560	10 241
Dépenses propres	182	383	626	154	110	150	179
Dépenses de personnel	54	264	155	93	81	104	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	128	119	471	60	29	46	179
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	92	17 605	2 096	252	3 446	270	6 807
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	2 596	389	132	—	—	3 999
Indemnités à des collectivités publiques	—	670	22	3	2	—	—
Contributions à de propres institutions	—	—	480	—	—	—	—
Contributions à des tiers	92	150	1 205	117	3 349	270	2 808
Contributions aux assurances sociales	—	14 189	—	—	96	—	—
Dépenses financières	—	—	—	—	—	0	3 255
Dépenses d'investissement	2	62	5 377	321	136	140	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 502	3	2	3	—
Immobilisations incorporelles	—	10	11	0	3	0	—
Prêts	—	50	472	—	49	3	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	1	2	3 392	318	83	135	—

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2008

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total Compte 2008	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	56 598	2 273	836	2 394	4 537	5 339	429
Dépenses propres	9 107	1 884	659	599	3 937	224	135
Dépenses de personnel	4 555	1 167	570	483	1 367	131	94
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 323	718	90	115	1 339	92	42
Dépenses d'armement	1 228	—	—	—	1 228	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	-2	-1	—	2	—	—
Dépenses de transfert courantes	37 146	28	130	1 753	201	4 878	260
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 414	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	773	—	56	—	24	0	14
Contributions à de propres institutions	2 573	—	—	—	—	2 093	30
Contributions à des tiers	12 646	28	75	1 753	177	2 785	216
Contributions aux assurances sociales	13 740	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	3 791	0	—	—	0	9	—
Dépenses d'investissement	6 554	361	47	43	398	228	33
Immobilisations corporelles et stocks	2 265	349	26	4	397	140	2
Immobilisations incorporelles	31	11	4	—	1	—	—
Prêts	366	—	—	8	—	—	—
Participations	31	—	—	31	—	—	—
Contributions à des investissements	3 861	—	17	—	—	88	31

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aména- gement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	220	17 434	7 538	651	3 551	405	10 991
Dépenses propres	133	347	515	136	105	227	207
Dépenses de personnel	50	233	137	85	75	162	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	83	114	378	51	30	65	207
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	—	0	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	84	17 079	2 028	250	3 302	150	7 002
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	2 619	388	130	—	—	4 277
Indemnités à des collectivités publiques	—	658	18	3	—	—	—
Contributions à de propres institutions	—	—	450	—	—	—	—
Contributions à des tiers	84	150	1 173	117	3 214	150	2 725
Contributions aux assurances sociales	—	13 653	—	—	88	—	—
Dépenses financières	—	—	0	—	—	—	3 782
Dépenses d'investissement	2	8	4 995	265	144	29	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 337	2	2	4	—
Immobilisations incorporelles	—	4	9	—	1	1	—
Prêts	—	—	298	—	53	7	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	2	4	3 351	263	89	17	—

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

mio CHF		Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état		1 537	1 750	1 727	191
Taxes d'incitation COV/HEL		273	259	269	-3
606 E1100.0111/112/113	Taxe d'incitation sur les COV	135	125	124	
606 E1400.0101	Intérêts de la taxe d'incitation COV	5	5	4	
810 A2300.0100	Redistribution de la taxe d'incitation COV	-130	-131	-131	
Taxe sur le CO2 sur les combustibles (dès 2008)		221	469	443	222
606 E1900.0106	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	230	217	
606 E1100.0121	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	–	–	–	
606 E1400.0114	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	2	7	5	
606 A2111.0259	Indemnisation des caisses de compensation pour la taxe sur le CO ₂	–	–	–	
810 A2300.0112	Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	–	–	–	
Impôt sur les maisons de jeu		904	914	870	-34
318 E1100.0119	Impôt sur les maisons de jeu	455	482	415	
318 A2300.0110	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-407	-449	-449	
Encouragement du cinéma		–	–	0	0
306 E1300.0146	Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	–	–	0	
306 A2310.0454	Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	–	–	0	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés		103	74	107	4
810 E1100.0100	Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	26	27	
810 A2310.0131	Assainissement des sites contaminés	-29	-40	-23	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne		32	32	32	–
318 E1400.0102	Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part)	Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes (dès 2007)		4	2	6	2
808 E5200.0100	Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	3	2	3	
808 A6210.0145	Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-1	-1	
808 A6210.0146	Archivage des programmes	–	–	0	
808 A6210.0148	Nouvelles technologies de radiodiffusion	–	-1	0	
Assurance-maladie		–	–	–	–
605 E1100.0118 (part)	Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	867	890	841	
606 E1100.0109 (part)	Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	–	–	–	
316 A2310.0110 (part)	Réduction individuelle de primes (RIP)	-867	-890	-841	
Assurance-vieillesse et survivants		–	–	–	–
605 E1100.0118 (part)	TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 213	2 295	2 148	
605 E1100.0118 (part)	TVA, part Confédération du point en fav.d.l'AVS (17 %)	453	465	440	
606 E1100.0102	Impôt sur le tabac	2 186	2 067	1 987	
601 E1200.0101	Bénéfice net de la Régie des alcools	235	223	246	
318 A2310.0327 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-2 874	-2 755	-2 672	
318 A2310.0328 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318 A2310.0329 (part)	Prestations complémentaires à l'AVS				
318 A2310.0384 (part)	Prestations complémentaires à l'AI				
605 A2300.0105	Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 213	-2 295	-2 148	

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Les charges liées à l'attribution de 217 millions au fonds «Taxe sur le CO₂ sur les combustibles» sont comptabilisées en tant que poste extraordinaire.
- Attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	2 808	2 210	2 934	126
Financement spécial pour la circulation routière	2 722	2 124	2 848	126
Recettes	4 242	3 806	3 936	
Dépenses	-6 129	-3 807	-3 810	
Garantie contre les risques de l'investissement	32	32	32	0
704 E1300.0001 (part) Emoluments	0	–	0	
704 A2310.0366 Garantie contre risques de l'investissement	0	–	0	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	54	54	54	0
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	–	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	–	–	0	

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Recettes	3 947	3 806	3 936	-11	-0,3
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-31	-32	-32	-1	4,7
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 555	1 505	1 543	-12	-0,8
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	2 089	2 020	2 072	-17	-0,8
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	333	313	351	18	5,4
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	1	–	2	2	267,8
806 E7200.0001 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	-57,3
Dépenses	6 129	3 807	3 810	-2 320	-37,8
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 299	1 531	1 419	121	9,3
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	301	307	302	1	0,2
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	998	1 223	1 118	120	12,0
Fonds d'infrastructure	3 437	850	990	-2 447	-71,2
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	837	850	990	153	18,3
806 A8900.0100 1re attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	2 600	–	–	-2 600	-100,0
Routes principales	163	165	165	2	1,5
806 A8300.0107 Routes principales	163	165	165	2	1,5
Autres contributions au financement de mesures techniques	597	605	570	-27	-4,6
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	215	227	211	-4	-2,1
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	3	4	2	-1	-17,9
802 A4200.0115 Prêts pour le trafic combiné	8	–	–	-8	-100,0
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	7	7	4	-3	-39,2
802 A4300.0121 Voies de raccordement	21	22	22	0	1,5
802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné	4	–	–	-4	-100,0
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	339	312	301	-38	-11,1
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	–	34	29	29	–
806 A8300.0108 Passages à niveau	0	–	1	1	496,6
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	388	374	389	1	0,4
806 A6210.0137 Contributions routières générales	380	366	381	1	0,4
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	8	7	8	0	0,4
Recherche et administration	126	134	134	8	6,3
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	124	130	131	8	6,3
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	2	4	2	0	5,4
Protection de l'environnement	72	77	78	6	8,2
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	1,5
810 A2310.0134 Forêts	44	46	48	4	8,0
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	20	23	23	3	13,2
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	7	7	7	0	-4,2

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

suite mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Protection du patrimoine et du paysage	14	14	13	-1	-5,3
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	10	11	11	0	1,7
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	1	-1	-45,7
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	–	–
Protection des autres routes contre les éléments naturels	34	58	52	17	50,7
810 A4300.0135 Protection contre les crues	34	43	42	8	21,9
810 A4300.0142 Intempéries de 2005, canton d'Obwald	–	14	10	10	–
Solde	-2 182	-1	126	2 308	105,8
Régularisation liée au bilan d'ouverture selon le NMC au 1^{er} janvier 2007	295	–	–	-295	-100,0
Etat du financement spécial à la fin de l'année	2 722	2 720	2 848	126	4,6

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Depuis l'introduction du NMC le 1.1.2007, les recettes de l'Administration fédérale des douanes sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice. En ce qui concerne l'impôt sur les huiles minérales (surtaxe comprise), cela s'est traduit par une augmentation unique des créances d'environ 420 millions pour les recettes du mois de décembre 2006. Pour la part affectée de cette somme, d'un montant de 294,5 millions, un compte de régularisation a également été constitué dans le bilan d'ouverture au 1.1.2007. La somme correspondante a été affectée au financement spécial en 2008, après l'adoption du bilan d'ouverture.

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Revenus ordinaires	50 962	54 617	58 000	64 047	60 525	64 146	98	0,2
Revenus fiscaux	47 520	50 873	51 836	58 052	55 514	56 790	-1 262	-2,2
Impôt fédéral direct	12 213	14 230	15 389	17 513	17 670	17 877	365	2,1
Impôt anticipé	4 000	3 947	2 730	5 760	3 019	5 280	-480	-8,3
Droits de timbre	2 703	2 889	2 990	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7
Taxe sur la valeur ajoutée	18 119	19 018	19 684	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3
Autres impôts à la consommation	7 132	7 259	7 380	7 517	7 229	7 279	-238	-3,2
Impôt sur les huiles minérales	4 979	4 994	5 086	5 222	5 055	5 183	-39	-0,7
Impôt sur le tabac	2 051	2 161	2 186	2 186	2 067	1 987	-199	-9,1
Impôt sur la bière	102	104	107	110	107	110	0	-0,2
Redevances sur la circulation	1 848	1 938	2 016	2 137	2 123	2 114	-23	-1,1
Impôt sur les véhicules automobiles	310	320	358	363	350	312	-51	-14,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	306	313	322	333	313	351	18	5,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 231	1 306	1 336	1 441	1 460	1 452	10	0,7
Trafic combiné	1	–	–	–	–	–	–	–
Droits de douane	974	1 027	1 040	1 017	1 000	1 033	16	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	357	406	449	455	482	415	-40	-8,8
Taxes d'incitation	170	148	156	163	151	151	-12	-7,2
Taxe d'incitation sur les COV	143	127	127	135	125	124	-11	-8,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	1	1	0	0	–	0	0	-109,7
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	26	21	28	28	26	27	-1	-1,8
Autres revenus fiscaux	4	9	3	3	0	4	2	51,4
Patentes et concessions	1 307	1 265	1 331	1 284	1 303	1 350	66	5,1
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	223	235	223	246	11	4,7
Bénéfice versé par la BNS	967	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	45	42	43	53	11	27,6
Revenus de la vente aux enchères de contingents	82	158	193	148	178	182	34	23,2
Autres patentes et concessions	35	53	36	26	26	36	9	35,6
Revenus financiers	911	1 089	2 969	2 740	1 367	3 075	336	12,2
Revenus d'intérêts	335	478	690	659	514	477	-182	-27,7
Placements financiers	119	222	334	248	92	10	-237	-95,8
Prêts	200	88	166	175	170	206	31	17,8
Avance FTP	–	147	181	226	238	177	-49	-21,7
Autres revenus d'intérêts	16	21	9	11	13	84	73	659,3
Bénéfices de change	–	–	96	86	–	49	-37	-43,3
Revenus de participations	576	611	1	1	0	0	0	-37,2
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	–	1 860	1 807	845	2 179	372	20,6
Autres revenus financiers	0	0	322	187	8	370	183	98,0

C01 Revenus par groupe de comptes

suite mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Autres revenus	1 224	1 390	1 844	1 970	2 326	2 893	923	46,9
Compensations	1 162	1 323	1 387	1 508	1 222	1 354	-154	-10,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	129	142	138	140	135	148	7	5,1
Emoluments	263	280	291	305	199	227	-78	-25,5
Emoluments d'utilisation, prestations de service	44	48	73	79	68	80	1	1,3
Ventes	159	173	196	183	162	149	-34	-18,7
Remboursements	191	256	113	231	61	173	-58	-25,0
Fiscalité de l'épargne UE	–	36	121	147	169	166	19	13,0
Autres compensations	377	388	455	423	428	412	-11	-2,7
Revenus divers	62	67	457	462	1 103	1 539	1 077	233,3
Revenus des immeubles	50	53	315	354	337	357	3	0,9
Autres revenus divers	12	14	141	108	767	1 181	1 074	996,9
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	21	2	15	37	35	1 978,9

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Charges ordinaires	44 814	45 953	54 289	56 587	58 530	57 726	1 139	2,0
Charges propres	8 282	8 187	9 573	11 406	12 168	11 929	523	4,6
Charges de personnel	4 375	4 325	4 492	4 501	4 802	4 812	312	6,9
Rétribution du personnel	3 657	3 629	3 665	3 767	3 962	3 948	182	4,8
Cotisations de l'employeur	497	492	590	611	677	752	141	23,1
Prestations de l'employeur	163	160	189	65	73	42	-23	-35,3
Autres charges de personnel	59	44	48	58	90	70	12	20,9
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	2 638	2 683	3 238	3 762	4 101	4 120	358	9,5
Charges de matériel et de marchandises	10	11	225	269	317	237	-32	-12,0
Charges d'exploitation	2 628	2 672	3 013	3 139	3 382	3 470	331	10,6
Immeubles	441	423	439	445	305	552	108	24,2
Loyers et fermages	144	142	152	153	162	150	-2	-1,4
Informatique	133	151	295	434	547	488	54	12,4
Charges de conseil	327	340	468	263	272	252	-11	-4,3
Charges d'exploitation de l'armée	784	784	718	794	837	809	15	1,9
Amortissement de créances	–	–	192	170	256	205	35	20,4
Autres charges d'exploitation	799	833	749	880	1 002	1 014	134	15,2
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	354	402	412	59	16,6
Charges d'armement	1 269	1 178	1 168	1 228	1 092	1 095	-134	-10,9
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	131	143	145	147	120	120	-27	-18,4
Equipement et matériel à renouveler	285	295	289	290	289	292	2	0,8
Matériel d'armement	853	740	734	792	683	683	-109	-13,8
Amortissement d'immobili s. corp. et incorporelles	–	–	675	1 914	2 173	1 902	-13	-0,7
Bâtiments	–	–	553	611	560	359	-251	-41,2
Routes nationales	–	–	–	1 176	1 421	1 390	213	18,1
Autres amortissements	–	–	122	127	192	153	25	20,0
Charges de transfert	32 822	33 661	40 604	41 254	42 699	42 445	1 191	2,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 226	8 098	8 624	7 414	7 066	7 116	-298	-4,0
Parts des cantons	4 954	5 607	5 999	4 665	4 194	4 388	-277	-5,9
Parts des assurances sociales	2 163	2 363	2 478	2 619	2 744	2 596	-23	-0,9
Redistribution des taxes d'incitation	109	127	147	130	129	132	2	1,6
Indemnités à des collectivités publiques	1 084	986	955	785	676	778	-7	-0,9
Contributions à de propres institutions	2 072	2 075	2 527	2 573	2 667	2 723	150	5,8
Contributions à des tiers	9 662	9 719	9 744	12 668	13 380	13 279	611	4,8
Péréquation financière	–	–	–	2 725	2 803	2 808	83	3,0
Organisations internationales	1 200	1 178	1 297	1 482	1 540	1 496	14	0,9
Autres contributions à des tiers	8 462	8 541	8 447	8 461	9 037	8 976	514	6,1
Contributions aux assurances sociales	12 778	12 783	13 417	13 582	14 450	14 280	698	5,1
AVS/AI/AC	9 712	9 703	10 187	10 524	11 185	10 915	391	3,7
Autres assurances sociales	3 065	3 080	3 230	3 058	3 265	3 365	307	10,0
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	4 966	3 861	4 120	4 065	205	5,3
Réévaluation de prêts et de participations	–	–	372	372	342	203	-168	-45,3

Remarques:

– Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

– Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C02 Charges par groupe de comptes

suite mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Charges financières	3 711	4 105	4 013	3 864	3 622	3 341	-524	-13,6
Charges d'intérêts	3 577	3 993	3 635	3 334	3 468	3 042	-293	-8,8
Emprunts	2 945	3 339	3 096	2 939	2 893	2 785	-154	-5,2
Créances comptables à court terme	110	196	228	165	321	9	-156	-94,5
Autres charges d'intérêts	522	458	312	230	254	248	17	7,5
Pertes de change	-	-	54	77	-	26	-52	-66,5
Charges de financement	134	112	143	134	138	128	-6	-4,3
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	7	-	5	-1	-15,8
Autres charges financières	-	-	181	312	16	140	-173	-55,3
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	98	63	40	11	-52	-82,1

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C03 Evolution des revenus et des charges

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	2005-2009
Revenus ordinaires	5,7	7,2	6,2	10,4	-5,5	0,2	5,9
Revenus fiscaux	5,9	7,1	1,9	12,0	-4,4	-2,2	4,6
Impôt fédéral direct	3,3	16,5	8,1	13,8	0,9	2,1	10,0
Impôt anticipé	52,2	-1,3	-30,8	111,0	-47,6	-8,3	7,2
Droits de timbre	-1,9	6,9	3,5	-0,5	-12,6	-5,7	0,9
Taxe sur la valeur ajoutée	2,6	5,0	3,5	4,2	3,5	-3,3	2,3
Autres impôts à la consommation	0,8	1,8	1,7	1,9	-3,8	-3,2	0,5
Redevances sur la circulation	31,0	4,9	4,0	6,0	-0,7	-1,1	3,4
Droits de douane	-7,6	5,5	1,3	-2,2	-1,7	1,6	1,5
Revenus fiscaux divers	17,8	6,3	7,6	2,2	1,9	-8,1	1,8
Patentes et concessions	5,6	-3,2	5,2	-3,5	1,5	5,1	0,8
Revenus financiers	8,6	19,5	172,7	-7,7	-50,1	12,2	35,5
Revenus de participations	5,2	6,1	-99,9	-31,9	-62,4	-37,2	-84,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	–	–	-2,9	-53,2	20,6	–
Autres revenus financiers	14,9	42,6	131,7	-15,9	-44,1	-3,9	27,9
Autres revenus	-3,6	13,6	32,7	6,8	18,1	46,9	24,0
Compensations	-3,5	13,8	4,8	8,7	-18,9	-10,2	3,9
Revenus divers	-4,4	8,1	585,8	1,1	139,0	233,3	123,5
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	–	-91,3	751,6	1 978,9	–
Charges ordinaires	1,7	2,5	18,1	4,2	3,4	2,0	6,5
Charges propres	-2,3	-1,1	16,9	19,1	6,7	4,6	9,6
Charges de personnel	-2,1	-1,1	3,9	0,2	6,7	6,9	2,4
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	-1,0	1,7	20,7	16,2	9,0	9,5	11,8
Charges d'armement	-5,8	-7,1	-0,9	5,2	-11,1	-10,9	-3,6
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	–	–	–	183,4	13,5	-0,7	–
Charges de transfert	1,9	2,6	20,6	1,6	3,5	2,9	6,6
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	10,5	12,1	6,5	-14,0	-4,7	-4,0	-0,4
Indemnités à des collectivités publiques	184,9	-9,1	-3,1	-17,8	-13,9	-0,9	-8,0
Contributions à de propres institutions	-5,8	0,2	21,8	1,8	3,6	5,8	7,1
Contributions à des tiers	-8,6	0,6	0,3	30,0	5,6	4,8	8,3
Contributions aux assurances sociales	2,2	0,0	5,0	1,2	6,4	5,1	2,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	–	-22,3	6,7	5,3	–
Réévaluation de prêts et de participations	–	–	–	0,0	-8,0	-45,3	–
Charges financières	9,5	10,6	-2,2	-3,7	-6,3	-13,6	-2,6
Charges d'intérêts	12,9	11,6	-9,0	-8,3	4,0	-8,8	-4,0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	–	–	-100,0	-15,8	–
Autres charges financières	-39,4	-16,5	238,5	38,3	-70,6	-43,9	21,7
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	–	-36,2	-35,7	-82,1	–

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C04 Structure des revenus et des charges

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	93,2	93,1	89,4	90,6	91,7	88,5
Impôt fédéral direct	24,0	26,1	26,5	27,3	29,2	27,9
Impôt anticipé	7,8	7,2	4,7	9,0	5,0	8,2
Droits de timbre	5,3	5,3	5,2	4,6	4,3	4,4
Taxe sur la valeur ajoutée	35,6	34,8	33,9	32,0	35,1	30,9
Autres impôts à la consommation	14,0	13,3	12,7	11,7	11,9	11,3
Redevances sur la circulation	3,6	3,5	3,5	3,3	3,5	3,3
Droits de douane	1,9	1,9	1,8	1,6	1,7	1,6
Revenus fiscaux divers	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
Patentes et concessions	2,6	2,3	2,3	2,0	2,2	2,1
Revenus financiers	1,8	2,0	5,1	4,3	2,3	4,8
Revenus de participations	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	–	3,2	2,8	1,4	3,4
Autres revenus financiers	0,7	0,9	1,9	1,5	0,9	1,4
Autres revenus	2,4	2,5	3,2	3,1	3,8	4,5
Compensations	2,3	2,4	2,4	2,4	2,0	2,1
Revenus divers	0,1	0,1	0,8	0,7	1,8	2,4
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	0,0	0,0	0,0	0,1
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	18,5	17,8	17,6	20,2	20,8	20,7
Charges de personnel	9,8	9,4	8,3	8,0	8,2	8,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	5,9	5,8	6,0	6,6	7,0	7,1
Charges d'armement	2,8	2,6	2,2	2,2	1,9	1,9
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	–	–	1,2	3,4	3,7	3,3
Charges de transfert	73,2	73,3	74,8	72,9	73,0	73,5
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	16,1	17,6	15,9	13,1	12,1	12,3
Indemnités à des collectivités publiques	2,4	2,1	1,8	1,4	1,2	1,3
Contributions à de propres institutions	4,6	4,5	4,7	4,5	4,6	4,7
Contributions à des tiers	21,6	21,2	17,9	22,4	22,9	23,0
Contributions aux assurances sociales	28,5	27,8	24,7	24,0	24,7	24,7
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	9,1	6,8	7,0	7,0
Réévaluation de prêts et de participations	–	–	0,7	0,7	0,6	0,4
Charges financières	8,3	8,9	7,4	6,8	6,2	5,8
Charges d'intérêts	8,0	8,7	6,7	5,9	5,9	5,3
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	–	0,0	–	0,0
Autres charges financières	0,3	0,2	0,7	0,9	0,3	0,5
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	0,2	0,1	0,1	0,0

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C05 Revenus et charges par département 2009

	Total compte 2009	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	64 146	18	56	546	121	208	61 728	302	1 167
Revenus fiscaux	56 790	–	–	415	–	–	56 343	4	27
Impôt fédéral direct	17 877	–	–	–	–	–	17 877	–	–
Impôt anticipé	5 280	–	–	–	–	–	5 280	–	–
Droits de timbre	2 806	–	–	–	–	–	2 806	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	19 830	–	–	–	–	–	19 830	–	–
Autres impôts à la consommation	7 279	–	–	–	–	–	7 279	–	–
Redevances sur la circulation	2 114	–	–	–	–	–	2 114	–	–
Droits de douane	1 033	–	–	–	–	–	1 033	–	–
Revenus fiscaux divers	570	–	–	415	–	–	124	4	27
Patentes et concessions	1 350	–	–	–	–	–	1 132	182	36
Revenus financiers	3 075	–	0	1	0	0	3 052	21	1
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	2 179	–	–	–	–	–	2 179	–	–
Autres revenus financiers	896	–	0	1	0	0	873	21	1
Autres revenus	2 893	18	56	130	121	208	1 163	95	1 102
Compensations	1 354	18	54	128	101	139	750	93	69
Revenus divers	1 539	0	1	2	19	69	413	1	1 033
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	37	–	–	–	–	–	37	–	–
Charges ordinaires	57 726	298	2 225	19 367	1 298	4 657	15 058	6 032	8 790
Charges propres	11 929	298	671	568	517	4 465	2 645	446	2 320
Charges de personnel	4 812	250	507	320	352	1 598	1 153	316	316
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 120	47	159	243	135	1 638	1 162	124	610
Charges d'armement	1 095	–	–	–	–	1 095	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	1 902	0	4	4	30	134	329	6	1 394
Charges de transfert	42 445	–	1 555	18 799	780	193	9 061	5 587	6 470
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 116	–	–	449	–	–	6 147	–	521
Indemnités à des collectivités publiques	778	–	–	33	653	63	–	2	26
Contributions à de propres institutions	2 723	–	–	2 181	–	–	–	32	510
Contributions à des tiers	13 279	–	1 549	2 145	110	125	2 915	4 988	1 446
Contributions aux assurances sociales	14 280	–	–	13 895	–	–	–	385	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 065	–	–	97	17	5	–	101	3 846
Réévaluation de prêts et de participations	203	–	5	–	0	–	–	78	120
Charges financières	3 341	–	0	–	–	0	3 341	–	0
Charges d'intérêts	3 042	–	–	–	–	0	3 042	–	0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	5	–	–	–	–	–	5	–	–
Autres charges financières	293	–	0	–	–	0	293	–	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	11	–	–	–	–	–	11	–	–

C05 Revenus et charges par département 2008

	Total compte 2008	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	64 047	20	40	541	174	256	62 601	251	165
Revenus fiscaux	58 052	–	–	455	–	–	57 566	3	28
Impôt fédéral direct	17 513	–	–	–	–	–	17 513	–	–
Impôt anticipé	5 760	–	–	–	–	–	5 760	–	–
Droits de timbre	2 975	–	–	–	–	–	2 975	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	–	–	–	–	–	20 512	–	–
Autres impôts à la consommation	7 517	–	–	–	–	–	7 517	–	–
Redevances sur la circulation	2 137	–	–	–	–	–	2 137	–	–
Droits de douane	1 017	–	–	–	–	–	1 017	–	–
Revenus fiscaux divers	621	–	–	455	–	–	135	3	28
Patentes et concessions	1 284	–	–	–	–	–	1 110	148	26
Revenus financiers	2 740	–	0	1	0	0	2 712	24	2
Revenus de participations	1	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 807	–	–	–	–	–	1 807	–	–
Autres revenus financiers	932	–	0	1	0	0	905	24	1
Autres revenus	1 970	20	40	85	174	256	1 210	76	109
Compensations	1 508	20	40	84	161	196	831	71	106
Revenus divers	462	0	0	1	13	60	379	5	3
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	2	–	–	–	–	–	2	–	–
Charges ordinaires	56 587	263	2 145	18 354	1 265	4 870	15 716	5 564	8 409
Charges propres	11 406	263	581	483	492	4 628	2 492	415	2 053
Charges de personnel	4 501	217	461	292	333	1 502	1 109	289	298
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 762	46	116	186	140	1 565	1 014	120	574
Charges d'armement	1 228	–	–	–	–	1 228	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	1 914	0	4	5	18	332	369	5	1 181
Charges de transfert	41 254	–	1 565	17 863	773	242	9 306	5 150	6 356
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 414	–	–	406	–	–	6 490	–	518
Indemnités à des collectivités publiques	785	–	–	31	652	81	–	–	21
Contributions à de propres institutions	2 573	–	–	2 061	–	–	–	32	480
Contributions à des tiers	12 668	–	1 567	1 991	104	159	2 816	4 619	1 413
Contributions aux assurances sociales	13 582	–	–	13 287	–	–	–	295	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	3 861	–	–	86	17	2	–	124	3 630
Réévaluation de prêts et de participations	372	–	-2	–	0	–	–	80	294
Charges financières	3 864	–	–	9	–	0	3 855	–	0
Charges d'intérêts	3 334	–	–	0	–	0	3 334	–	0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	7	–	–	–	–	–	7	–	–
Autres charges financières	523	–	–	9	–	–	514	–	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	63	–	–	–	–	–	63	–	–

D01 Détail du bilan

mio CHF	2007	2008	2009	Ecart p. r. à 2008 val. abs. %	
Actif	64 979	105 024	100 220	-4 803	-4,6
Patrimoine financier	31 965	29 108	27 360	-1 748	-6,0
Actif circulant	18 773	17 094	13 787	-3 308	-19,3
Liquidités et placements à court terme	546	1 739	2 949	1 210	69,6
Caisse	2	2	6	5	247,4
Poste	136	137	187	50	36,5
Banque	408	1 600	2 756	1 156	72,3
Créances	6 292	5 943	5 246	-697	-11,7
Créances fiscales et douanières	5 290	4 850	4 072	-778	-16,0
Comptes courants	668	774	942	168	21,7
Créances différentes	297	268	181	-87	-32,5
Autres créances	37	51	51	-1	-1,1
Placements financiers à court terme	10 337	7 717	4 212	-3 504	-45,4
Dépôts à terme	8 900	7 500	4 100	-3 400	-45,3
Prêts	1 355	162	80	-82	-50,6
Valeurs de remplacement positives	76	49	26	-22	-46,0
Autres placements	6	6	6	0	0,0
Comptes de régularisation actifs	1 598	1 696	1 379	-316	-18,7
Intérêts	178	142	30	-112	-79,0
Disagio	552	497	433	-64	-12,8
Autres comptes de régularisation actifs	868	1 056	916	-140	-13,3
Actif immobilisé	13 193	12 014	13 573	1 560	13,0
Placements financiers à long terme	13 193	12 014	13 573	1 560	13,0
Titres à revenu fixe	1 015	204	50	-154	-75,5
Prêts	5 130	4 500	6 070	1 570	34,9
Fonds pour les grands projets ferroviaires	7 037	7 310	7 453	144	2,0
Patrimoine administratif	33 014	75 916	72 860	-3 055	-4,0
Actif circulant	214	224	297	72	32,2
Stocks	214	224	297	72	32,2
Stocks d'achats	198	210	286	76	36,2
Stocks de production propre	16	15	11	-4	-25,6
Actifs immobilisés	32 800	75 692	72 564	-3 128	-4,1
Immobilisations corporelles	14 472	49 921	51 094	1 173	2,4
Biens meubles	313	321	332	11	3,5
Installations en construction	1 132	13 013	8 267	-4 745	-36,5
Attributions à comptes spéciaux portées à l'actif	–	1 699	1 428	-271	-15,9
Immeubles	13 026	12 798	12 975	177	1,4
Routes nationales	–	22 090	28 089	5 999	27,2
Acomptes versés sur immobilisations corporelles	0	–	2	2	–
Immobilisations incorporelles	58	97	130	33	34,6
Logiciels	7	46	49	3	6,9
Installations en construction	–	49	81	32	66,4
Autres immobilisations incorporelles	51	2	0	-2	-99,4
Prêts	2 963	9 475	3 411	-6 064	-64,0
Administration générale	2	5 930	2	-5 928	-100,0
Relations avec l'étranger	452	430	431	2	0,5
Prévoyance sociale	2 026	1 865	1 739	-126	-6,7
Trafic	7 204	7 547	7 575	27	0,4
Agriculture	2 356	2 409	2 458	49	2,0
Autres secteurs économiques	222	1 182	1 124	-59	-5,0
Réévaluation de prêts du patrimoine administratif	-9 299	-9 888	-9 917	-29	-0,3
Participations	15 306	16 199	17 928	1 729	10,7
Participations importantes	15 256	16 151	17 889	1 738	10,8
Autres participations	1 177	1 136	1 122	-14	-1,2
Réévaluation de participations	-1 126	-1 088	-1 083	5	0,4

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération).

D01 Détail du bilan

suite

mio CHF	2007	2008	2009	Ecart p. r. à 2008 val. abs. %	
Passif	64 979	105 024	100 220	-4 803	-4,6
Capitaux de tiers à court terme	34 399	36 056	29 507	-6 549	-18,2
Engagements courants	11 709	13 700	12 659	-1 040	-7,6
Comptes courants	7 769	10 123	9 143	-980	-9,7
Engagements sur les fournitures et les prestations	2 823	2 102	1 368	-734	-34,9
Fondations en gérance	94	96	95	0	-0,2
Autres engagements courants	1 022	1 379	2 054	674	48,9
Engagements financiers à court terme	13 122	15 495	10 310	-5 185	-33,5
Marché monétaire	9 056	10 670	6 947	-3 723	-34,9
Entreprises de la Confédération	1 335	1 460	-	-1 460	-100,0
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 376	2 739	2 955	216	7,9
Valeurs de remplacement négatives	166	432	397	-36	-8,3
Autres engagements financiers à court terme	190	194	11	-183	-94,4
Comptes de régularisation passifs	8 926	6 394	6 094	-300	-4,7
Intérêts	2 351	2 179	2 013	-166	-7,6
Agio	1 783	1 569	1 556	-13	-0,8
Régularisation, impôt anticipé	4 168	2 225	2 123	-102	-4,6
Autres comptes de régularisation passifs	624	421	402	-19	-4,4
Provisions à court terme	641	467	443	-23	-5,0
Provisions, restructurations	184	170	142	-28	-16,5
Provisions, prestations aux employés	292	287	279	-8	-2,7
Autres provisions	166	9	22	12	132,7
Capitaux de tiers à long terme	112 323	110 155	104 582	-5 573	-5,1
Engagements financiers à long terme	96 147	92 576	87 955	-4 621	-5,0
Entreprises de la Confédération	50	50	1 740	1 690	3 380,0
Emprunts	95 684	92 435	86 119	-6 316	-6,8
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	34	91	95	5	5,0
Engagements envers des comptes spéciaux	-	2 092	1 793	-299	-14,3
Fonds d'infrastructure	-	2 092	1 793	-299	-14,3
Provisions à long terme	14 919	13 951	13 107	-844	-6,0
Provisions, impôt anticipé	9 100	9 800	8 900	-900	-9,2
Autres provisions	5 819	4 151	4 207	56	1,4
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 257	1 537	1 727	191	12,4
Taxes d'incitation	263	494	712	218	44,3
Autres fonds affectés enreg. sous capitaux de tiers	994	1 043	1 015	-28	-2,6
Capital propre	-81 742	-41 187	-33 869	7 318	17,8
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	4 696	2 808	2 934	126	4,5
Financement spécial pour la circulation routière	4 609	2 722	2 848	126	4,6
Autres fonds affectés enreg. sous capital propre	86	87	87	0	0,2
Fonds spéciaux	467	1 229	1 258	29	2,4
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	58	79	111	33	41,5
Réserves générales provenant d'enveloppes budg.	21	27	35	8	30,0
Réserves affectées provenant d'enveloppes budg.	37	52	76	25	47,4
Réserve liée au retraitement	144	-	-	-	-
Autre capital propre	-	0	0	0	104,9
Découvert du bilan	-87 107	-45 302	-38 173	7 130	15,7

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération).

D02 Prêts par unité administrative

CHF	2008			2009		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
Prêts	19 363 297 654	-9 888 125 693	9 475 171 961	13 328 901 473	-9 917 418 493	3 411 482 980
201 Département fédéral des affaires étrangères	355 449 933	-131 744 600	223 705 333	368 064 842	-137 134 800	230 930 042
Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	348 686 713	-131 744 600	216 942 113	361 840 513	-137 134 800	224 705 713
Prêts, Union postale universelle	4 509 115	–	4 509 115	4 133 355	–	4 133 355
Prêts pour l'équipement	2 254 105	–	2 254 105	2 090 974	–	2 090 974
420 Office fédéral des migrations	42 729 059	-969 322	41 759 737	40 626 892	–	40 626 892
Prêts, logements pour requérants d'asile (art. 90 LAsi)	41 624 737	–	41 624 737	40 491 892	–	40 491 892
Prêts à OSP SA (avance de fonctionnement)	135 000	–	135 000	135 000	–	135 000
Prêts accordés aux réfugiés	969 322	-969 322	–	–	–	–
601 Administration fédérale des finances	5 928 000 000	-28 000 000	5 900 000 000	–	–	–
Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928 000 000	-28 000 000	5 900 000 000	–	–	–
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	1 178 467 396	-340 955 661	837 511 735	1 112 006 786	-328 845 885	783 160 900
Développement régional	954 023 303	-169 500 000	784 523 303	898 406 673	-158 100 000	740 306 673
Société suisse de crédit hôtelier, prêts pour la modernisation et le désendettement des hôtels	87 071 082	-87 071 082	–	87 071 082	-87 071 082	–
Prêts destinés à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	48 625 000	-48 625 000	–	48 625 000	-48 625 000	–
Indonésie, crédit mixte	37 642 858	-13 600 001	24 042 858	34 000 000	-12 142 857	21 857 143
SOFI, fonds pour le financement d'études	10 859 710	-10 859 710	–	10 859 710	-10 859 710	–
Prêts à CC Centre, Coopérative de cautionnement pour PME	8 000 000	–	8 000 000	8 000 000	–	8 000 000
Yougoslavie, coûts d'entrée à la BERD	11 210 420	3 144 092	14 354 512	5 518 976	3 106 494	8 625 470
Prêts, Centre de sport et de vacances de Fiesch	4 440 000	-4 440 000	–	4 440 000	-4 440 000	–
Accord de consolidation, Pakistan III	3 589 635	-1 430 390	2 159 245	3 589 635	-1 435 854	2 153 781
Accord de consolidation, Soudan I	3 323 100	-3 323 100	–	3 323 100	-3 323 100	–
Accord de consolidation, Togo	3 269 625	-3 269 625	–	3 269 625	-3 269 625	–
Colombie, crédit mixte	2 764 522	-829 357	1 935 165	2 073 391	-552 904	1 520 487
Accord de consolidation, Soudan III	851 220	-851 220	–	851 220	-851 220	–
Accord de consolidation, Soudan IV	841 577	-841 577	–	841 577	-841 577	–
Chine, crédit mixte	1 382 760	755 073	2 137 833	602 384	-240 954	361 430
Accord de consolidation, Bangladesh I	572 585	-213 765	358 820	534 412	-198 496	335 916
708 Office fédéral de l'agriculture	2 409 295 534	-2 409 295 534	–	2 458 101 616	-2 458 101 616	–
Canton de Berne	396 513 380	-396 513 380	–	408 558 266	-408 558 266	–
Canton de Lucerne	257 074 064	-257 074 064	–	265 810 366	-265 810 366	–
Canton de Saint-Gall	200 532 340	-200 532 340	–	205 141 514	-205 141 514	–
Canton de Fribourg	185 459 447	-185 459 447	–	191 470 280	-191 470 280	–
Canton de Vaud	173 177 886	-173 177 886	–	178 311 928	-178 311 928	–
Canton de Zurich	154 015 046	-154 015 046	–	161 424 066	-161 424 066	–
Canton des Grisons	152 259 512	-152 259 512	–	156 551 321	-156 551 321	–
Canton de Thurgovie	104 076 523	-104 076 523	–	110 136 308	-110 136 308	–
Canton d'Argovie	106 504 563	-106 504 563	–	109 037 575	-109 037 575	–
Canton du Valais	128 504 178	-128 504 178	–	100 556 712	-100 556 712	–
Canton du Jura	67 545 358	-67 545 358	–	69 608 094	-69 608 094	–
Canton de Schwyz	66 432 472	-66 432 472	–	67 496 925	-67 496 925	–
Canton de Soleure	62 988 548	-62 988 548	–	67 494 524	-67 494 524	–
Canton de Neuchâtel	59 838 462	-59 838 462	–	62 901 391	-62 901 391	–
Canton de Bâle-Campagne	42 521 369	-42 521 369	–	42 646 545	-42 646 545	–
Canton du Tessin	41 134 663	-41 134 663	–	41 166 248	-41 166 248	–
Canton de Schaffhouse	31 850 624	-31 850 624	–	34 360 848	-34 360 848	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	29 783 951	-29 783 951	–	32 793 002	-32 793 002	–
Canton d'Obwald	29 974 572	-29 974 572	–	29 995 631	-29 995 631	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	26 733 592	-26 733 592	–	28 236 413	-28 236 413	–
Canton d'Uri	24 734 474	-24 734 474	–	24 761 854	-24 761 854	–
Canton de Zoug	21 306 668	-21 306 668	–	21 534 040	-21 534 040	–
Canton de Nidwald	18 394 568	-18 394 568	–	20 157 548	-20 157 548	–
Canton de Glaris	16 584 846	-16 584 846	–	16 588 416	-16 588 416	–
Canton de Genève	11 354 428	-11 354 428	–	11 361 801	-11 361 801	–

D02 Prêts par unité administrative

suite	2008			2009		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
CHF						
725 Office fédéral du logement	1 822 065 122	-206 658 992	1 615 406 130	1 698 482 882	-165 408 327	1 533 074 555
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de la Confédération	722 004 542	–	722 004 542	700 724 180	–	700 724 180
Prêts à des sociétés construisant des logements d'utilité publique	402 164 370	-80 432 800	321 731 570	382 481 986	-76 496 397	305 985 589
Avances versées au titre de l'abaissement de base, logements à louer	379 875 508	-98 800 000	281 075 508	257 569 962	-66 968 190	190 601 772
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de PUBLICA	194 573 995	–	194 573 995	191 297 678	–	191 297 678
Prêts, logements à louer ou à prix modérés au sens de la LOG	106 741 000	-21 348 200	85 392 800	156 741 000	-21 943 740	134 797 260
Prêts hypothécaires accordés aux professeurs des EPF	10 627 715	–	10 627 715	9 668 076	–	9 668 076
Avances versées au titre de l'abaissement de base, propriété de logement, personnes dans le besoin	6 077 992	-6 077 992	–	–	–	–
802 Office fédéral des transports	6 344 599 565	-5 601 691 585	742 907 980	6 374 434 053	-5 659 117 865	715 316 188
CFF SA	2 617 114 112	-2 616 861 510	252 602	2 878 855 264	-2 878 354 610	500 654
Chemins de fer rhétiques (RhB)	910 958 706	-765 693 267	145 265 439	975 735 149	-830 710 930	145 024 219
BLS Réseau SA	–	–	–	444 242 604	-444 242 604	–
BLS SA	1 149 707 193	-1 063 955 158	85 752 035	292 765 755	-213 489 830	79 275 925
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	161 571 358	-131 636 724	29 934 634	185 678 964	-157 584 602	28 094 362
Zentralbahn	130 804 226	-127 234 759	3 569 467	169 497 750	-166 278 407	3 219 343
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	128 922 000	-102 959 500	25 962 500	148 175 643	-124 332 187	23 843 456
Transports publics fribourgeois (TPF)	120 080 465	-103 390 263	16 690 202	121 119 256	-105 580 029	15 539 227
RBS SA	108 684 211	-71 241 514	37 442 697	113 818 490	-78 958 568	34 859 922
Appenzeller Bahnen	90 614 869	-53 087 954	37 526 915	90 481 455	-55 149 197	35 332 258
Métro Lausanne-Ouchy SA	70 000 000	-70 000 000	–	70 000 000	-70 000 000	–
Transports Publics du Chablais	62 342 637	-42 505 488	19 837 149	63 949 625	-45 112 971	18 836 654
Chemin de fer Montreux Oberland bernois	53 917 506	-38 571 154	15 346 352	59 862 633	-45 574 383	14 288 250
Baselland Transport AG	53 713 357	-37 160 534	16 552 823	54 940 625	-39 521 406	15 419 219
Aare Seeland Mobil AG	40 340 787	-29 293 872	11 046 915	45 348 624	-34 993 417	10 355 207
Chemins de fer de l'Oberland bernois	35 960 901	-30 570 508	5 390 393	34 744 589	-29 887 018	4 857 571
Transports de Martigny et Régions SA	34 223 034	-20 101 924	14 121 110	34 396 344	-25 811 918	8 584 426
Chemins de fer du Jura	28 790 809	-16 224 653	12 566 156	28 572 615	-16 761 194	11 811 421
Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	24 964 645	-20 710 977	4 253 668	24 629 324	-20 710 977	3 918 347
Chemin de fer de la vallée de la Wyna et de la Suhr	23 659 008	-17 285 531	6 373 477	23 977 766	-18 194 969	5 782 797
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinese	24 618 477	-10 520 674	14 097 803	23 914 902	-10 520 674	13 394 228
Sihltal-Zürich-Uetliberg-Bahn	23 849 595	-17 428 537	6 421 058	23 447 333	-17 428 537	6 018 796
Transports Montreux-Vevy-Riviera	17 363 552	-12 048 985	5 314 567	21 029 086	-15 962 858	5 066 228
TRAVYS SA	17 237 182	-12 009 146	5 228 036	18 457 643	-13 577 894	4 879 749
Transport régionaux neuchâtelois	17 913 552	-8 936 839	8 976 713	17 316 056	-8 936 839	8 379 217
BDWM Transport AG	16 496 037	-13 609 094	2 886 943	17 147 902	-14 418 428	2 729 474
Ferrovie Luganesi SA	16 740 755	-13 980 740	2 760 015	16 327 938	-13 980 740	2 347 198
Transports Publics Genevois	15 861 080	-15 861 080	–	15 861 080	-15 861 080	–
Société des transports de la région	14 774 604	-10 192 378	4 582 226	14 598 481	-10 425 511	4 172 970
Bières-Apples-Morges						
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez	14 368 008	-10 642 413	3 725 595	14 303 035	-10 882 613	3 420 422
Thurbo AG	–	–	–	10 898 010	-10 614 767	283 243
Waldenburgerbahn AG	10 855 611	-5 202 411	5 653 200	10 516 000	-5 202 411	5 313 589
Diverses ETC	147 974 886	-108 362 877	39 612 009	146 423 597	-102 426 568	43 997 029
Termini SA	120 687 056	–	120 687 056	117 687 985	–	117 687 985
Autres transports publics	39 489 346	-4 411 121	35 078 225	45 712 530	-7 629 728	38 082 802
803 Office fédéral de l'aviation civile	1 201 023 832	-1 168 810 000	32 213 832	1 198 716 541	-1 168 810 000	29 906 541
Prêts accordés à Swiss	1 168 810 000	-1 168 810 000	–	1 168 810 000	-1 168 810 000	–
Genève: objet 4-2	3 837 347	–	3 837 347	3 645 595	–	3 645 595
Genève: objet 4-1	3 448 599	–	3 448 599	3 232 710	–	3 232 710
Bâle: objet 2+4	2 399 344	–	2 399 344	2 119 797	–	2 119 797
Bâle: objet 21	2 196 108	–	2 196 108	2 086 369	–	2 086 369

D02 Prêts par unité administrative

suite	2008			2009		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
CHF						
Genève: objet 2+3	2 169 168	–	2 169 168	1 916 438	–	1 916 438
Bâle: objet 10	1 925 801	–	1 925 801	1 829 569	–	1 829 569
Genève: objet 9-1	1 903 948	–	1 903 948	1 784 757	–	1 784 757
Bâle: objet 1	1 422 602	–	1 422 602	1 340 339	–	1 340 339
Genève: objet 1	1 388 293	–	1 388 293	1 226 543	–	1 226 543
Bâle: objet 8	1 277 273	–	1 277 273	1 213 448	–	1 213 448
Bâle: objet 3	1 267 331	–	1 267 331	1 204 002	–	1 204 002
Genève: objet 1-2	1 160 434	–	1 160 434	1 054 456	–	1 054 456
Bâle: objet 22	1 022 491	–	1 022 491	963 365	–	963 365
Genève: objet 1-4	1 012 180	–	1 012 180	943 232	–	943 232
Genève: objet 1-3	1 017 188	–	1 017 188	933 597	–	933 597
Bâle: objet 7	826 993	–	826 993	782 625	–	782 625
Birrfeld	526 053	–	526 053	472 125	–	472 125
Bâle: objet 23	451 912	–	451 912	425 780	–	425 780
Berne: objet 2	318 979	–	318 979	300 533	–	300 533
Genève: objet 1-6	307 590	–	307 590	289 804	–	289 804
Bâle: objet 11	256 972	–	256 972	243 186	–	243 186
Sion	244 945	–	244 945	219 834	–	219 834
Montricher I	224 500	–	224 500	210 000	–	210 000
Amlikon	240 849	–	240 849	202 668	–	202 668
Schänis I	194 974	–	194 974	191 974	–	191 974
Courtelary	170 834	–	170 834	154 312	–	154 312
Schänis II	136 000	–	136 000	134 000	–	134 000
Bâle: objet 9	119 690	–	119 690	113 709	–	113 709
Ecuvillens I	130 060	–	130 060	110 512	–	110 512
Genève: objet 1-5	110 134	–	110 134	103 765	–	103 765
Genève: objet 9-2	106 298	–	106 298	100 152	–	100 152
Berne: objet 1	103 695	–	103 695	95 173	–	95 173
Ecuvillens II	90 698	–	90 698	78 498	–	78 498
Ecuvillens III	73 819	–	73 819	68 315	–	68 315
Bâle: objet 17	59 756	–	59 756	56 550	–	56 550
Montricher II	60 357	–	60 357	48 759	–	48 759
Bâle: objet 18	10 622	–	10 622	10 052	–	10 052
806 Office fédéral des routes	1 560 000	–	1 560 000	1 360 000	–	1 360 000
Parking Simplon Gare SA, Lausanne	1 560 000	–	1 560 000	1 360 000	–	1 360 000
810 Office fédéral de l'environnement	80 107 216	–	80 107 216	77 107 860	–	77 107 860
Crédit d'investissement en faveur de la sylviculture	80 107 216	–	80 107 216	77 107 860	–	77 107 860

D03 Participations par unité administrative

CHF	31.12.2008	31.12.2009				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Réévaluation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Participations	16 199 125 000	12 248 919 802	-1 083 310 975	6 762 673 173	17 928 282 000	
Participations importantes	16 151 000 000	11 126 640 827		6 762 673 173	17 889 314 000	
601 Administration fédérale des finances	16 151 000 000	11 126 640 827		6 762 673 173	17 889 314 000	
CFF	9 152 700 000	8 811 000 000		701 300 000	9 512 300 000	100,0
La Poste Suisse	2 617 000 000	1 300 000 000		2 032 000 000	3 332 000 000	100,0
RUAG Suisse SA	807 800 000	340 000 000		452 400 000	792 400 000	100,0
BLS Réseau SA	–	335 172 077		-72 077	335 100 000	50,1
SAPOMP	176 100 000	171 061 000		7 639 000	178 700 000	100,0
Skyguide	278 400 000	139 913 750		144 386 250	284 300 000	99,9
Swisscom	3 119 000 000	29 494 000		3 425 020 000	3 454 514 000	56,9
Autres participations	48 125 000	1 122 278 975	-1 083 310 975		38 968 000	
201 Département fédéral des affaires étrangères	–	15856 500	-15 856 500		–	
Participation dans la Banque de développement du Conseil de l'Europe	–	15856 500	-15 856 500		–	1,6
202 Direction du développement et de la coopération	–	364381 223	-364 381 223		–	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	–	206021 819	-206 021 819		–	1,7
Banque asiatique de développement (BAsD)	–	23395 906	-23 395 906		–	0,8
Société financière internationale (SFI)	–	43434 469	-43 434 469		–	1,7
Banque africaine de développement (BAfD)	–	40224 090	-40 224 090		–	1,5
Banque interaméricaine de développement (BID)	–	21309 840	-21 309 840		–	0,4
Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (FEESE)	–	13136 299	-13 136 299		–	6,5
Société interaméricaine d'investissement (SII)	–	11187 666	-11 187 666		–	1,6
Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)	–	5671 134	-5 671 134		–	1,3
301 Secrétariat général du DFI	9500 000	9500 000	–		9500 000	
Participation dans l'ISPT (Swissmedic)	9500 000	9500 000	–		9500 000	65,5
316 Office fédéral de la santé publique	–	1 000	-1 000		–	
Institut Ludwig de Recherche sur le Cancer SA	–	1 000	-1 000		–	2,0
525 Défense	51 000	51 000	-1 000		50 000	
Tätsch	51 000	51 000	-1 000		50 000	100,0
543 armasuisse Immobilier	10 000	49 000	-39 000		10 000	
Gasverbund Seeland, Lyss	–	34 000	-34 000		–	1,8
AVAG, Thoune	10 000	10 000	–		10 000	0,3
Thermobois SA, Porrentruy	–	4 000	-4 000		–	0,4
Elektrizitätswerk Altdorf	–	1 000	-1 000		–	0,0
601 Administration fédérale des finances	–	6 983 100	-6 983 100		–	
Hôtel Bellevue Palace	–	6 382 100	-6 382 100		–	99,7
REFUNA AG	–	600 000	-600 000		–	n.d.
Überbauungsgenossenschaft Murifeld-Wittigkofen	–	1 000	-1 000		–	n.d.
620 Office fédéral des constructions et de la logistique	–	1 777 917	-1 777 917		–	
71 Park St. Corp., New York	–	902 997	-902 997		–	n.d.
Kiinteistö Oy, Helsinki	–	330 000	-330 000		–	n.d.
Bostadsaktiebolaget, Blaklinter	–	303 100	-303 100		–	n.d.
Lake Shore Drive Build, Chicago	–	182 750	-182 750		–	n.d.
642 Park Av. Corp., New York	–	55 470	-55 470		–	n.d.
WBG Neuhaus, CH-3172 Niederwangen	–	3 600	-3 600		–	n.d.

n.d.: non disponible

D03 Participations par unité administrative

suite	31.12.2008	31.12.2009				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
CHF						
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	–	538 221 222	-538 221 222		–	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	–	195 126 185	-195 126 185		–	2,8
Swiss Technology Venture Capital Fund et actions privilégiées	–	30 280 850	-30 280 850		–	100,0
ASEAN - China Investment Fund	–	20 000 000	-20 000 000		–	n.d.
SSPF - Sino-Swiss Partnership Fund	–	18 750 000	-18 750 000		–	n.d.
IDFC - Inde, Infrastructure Development Finance Corporation	–	14 968 234	-14 968 234		–	4,6
AIF - African Infrastructure Fund	–	14 561 269	-14 561 269		–	2,3
AEAF - Aureos East Africa Fund	–	9 652 732	-9 652 732		–	n.d.
SSFD- Société suisse pour le financement du développement, participation	–	9 550 339	-9 550 339		–	49,0
Vantage Mezzanine Fund SA	–	8 795 820	-8 795 820		–	n.d.
CAGF - Central American Growth Fund	–	8 650 000	-8 650 000		–	n.d.
Vietnam Investment Fund	–	8 462 500	-8 462 500		–	n.d.
ALTRA FUND I, Peru-Kolumbien	–	8 400 000	-8 400 000		–	n.d.
SEAF Blue Waters Growth Fund, Vietnam	–	8 150 000	-8 150 000		–	n.d.
SEAF Latam Growth Fund	–	7 910 000	-7 910 000		–	n.d.
KDPEF - KD Private Equity Fund	–	7 808 075	-7 808 075		–	n.d.
Iles vierges, Terra capital Invest. Ltd., participation	–	7 650 000	-7 650 000		–	32,0
HEP III - Horizon Equity Fund III	–	7 441 275	-7 441 275		–	n.d.
SEAF - Trans Andean Fund	–	7 038 300	-7 038 300		–	n.d.
SEAF - Central Asia Small Enterprise Fund	–	6 990 558	-6 990 558		–	n.d.
MPEF - Maghreb Private Equity Fund II	–	6 918 425	-6 918 425		–	n.d.
GMF/Ltd - Global Microfinance Facility Ltd.	–	6 747 300	-6 747 300		–	n.d.
MEFII - Mekong Enterprise Fund II	–	6 387 563	-6 387 563		–	n.d.
SEAF - Central & Eastern Europe Growth Fund	–	6 364 423	-6 364 423		–	n.d.
EUF - Euroventures Ukraine Fund	–	6 250 000	-6 250 000		–	n.d.
SEAF - South Balkan Fund	–	6 091 565	-6 091 565		–	n.d.
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), parts sociales	–	6 000 000	-6 000 000		–	n.d.
SIFEM - CASEIF II	–	5 582 500	-5 582 500		–	n.d.
GFEF - Ghana Fidelity Equity Fund I	–	5 350 075	-5 350 075		–	n.d.
rABOP	–	5 000 000	-5 000 000		–	n.d.
SIFEM: SPHINX Turnaround Fund	–	4 991 057	-4 991 057		–	n.d.
BFSEF - Balkan Financial Sector Equity Fund	–	4 680 668	-4 680 668		–	n.d.
CMFII - Capital Morocco Fund II	–	4 660 000	-4 660 000		–	n.d.
MPEF - Maghreb Private Equity Fund	–	4 387 500	-4 387 500		–	10,0
GMF II - Global Microfinance Facility Ltd.	–	4 375 000	-4 375 000		–	n.d.
MEF - Mekong Enterprise Fund	–	4 207 598	-4 207 598		–	n.d.
SEAF - Trans Balkan Fund	–	4 160 653	-4 160 653		–	12,5
GMF - Global Microfinance Fund	–	4 000 000	-4 000 000		–	n.d.
GFEAF - GroFin East Africa Fund	–	3 939 205	-3 939 205		–	n.d.
SIF - Solidus Investment Fund	–	3 750 000	-3 750 000		–	n.d.
Fidelity Equity Fund II	–	3 590 000	-3 590 000		–	n.d.
Credins Bank, dette subordonnée	–	3 498 000	-3 498 000		–	n.d.
Trust Bank Ghana II	–	3 125 000	-3 125 000		–	n.d.
VEF - Vietnam Equity Fund	–	3 100 000	-3 100 000		–	n.d.
CEEE - participation dans le Central & Eastern European Environment	–	3 055 014	-3 055 014		–	9,0
TIL - Tuninvest International, participation au capital	–	2 978 887	-2 978 887		–	8,5
HTF - Horizon Techventures Fund	–	2 923 098	-2 923 098		–	n.d.
Symbiotics MFI Global Sub Debt CDO	–	2 700 000	-2 700 000		–	n.d.
FINARCA - Financiera Arrendadora Centroamerica	–	2 500 000	-2 500 000		–	n.d.
ACIL/AMFSL-Inde, groupe financier Alliance	–	2 047 957	-2 047 957		–	17,0
Business Leasing Uzbekistan	–	1 250 000	-1 250 000		–	n.d.
TMS - Tradelink Marketing Services	–	1 050 000	-1 050 000		–	n.d.
ELF - Emergency Liquidity Facility	–	625 000	-625 000		–	n.d.

n.d.: non disponible

D03 Participations par unité administrative

suite	31.12.2008	31.12.2009				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Réévaluation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
CHF						
SSFMC - Sino-Swiss Fund Management Company	–	601 410	-601 410		–	n.d.
MNL - Msele Nedventures Ltd, participation au capital	–	562 023	-562 023		–	n.d.
FSDC - Fund Solar Development Capital	–	453 129	-453 129		–	n.d.
BTS - Investment Advisors Ltd.	–	100 000	-100 000		–	n.d.
Swiss Technology Venture Capital Fund et participation dans le capital-actions	–	32 040	-32 040		–	n.d.
708 Office fédéral de l'agriculture	160 000	7 097 800	-6 937 800		160 000	
Union suisse du commerce de fromage en liquidation	–	6 937 800	-6 937 800		–	100,0
Identitas AG	160 000	160 000	–		160 000	51,0
710 Agroscope	–	1 700	-1 700		–	
ALP Posieux/parts sociales Trocknungsge-nossenschaft Sensebezirk	–	1 000	-1 000		–	n.d.
ART Tänikon /part sociale coopérative Koll.	–	600	-600		–	n.d.
Getreidesammelstelle Strass-Frauenfeld	–					
ART Tänikon /part sociale Wohnbaugenossenschaft Lilienthal, Guntershausen	–	100	-100		–	n.d.
725 Office fédéral du logement	38 384 000	29 863 000	-615 000		29 248 000	
Logis Suisse AG	23544 000	16544 000	–		16544 000	45,4
Alloggi Ticino SA	5399 000	5399 000	–		5399 000	35,5
Logement Social Romand SA	4900 000	4900 000	-490 000		4410 000	48,0
Wohnstadt Bau- und Verwaltungenossenschaft	1500 000	1500 000	–		1500 000	20,0
Coopérative romande de cautionnement immobilier (CRCI)	1000 000	750 000	–		750 000	53,8
GEMIWO Gemeinnützige Mietwohn AG	280 000	280 000	–		280 000	48,3
WOGENO (nouveau: GEWO ZH Ost)	125 000	250 000	-125 000		125 000	13,3
Hyp.-Bürg.Gen. (HBW)	140 000	140 000	–		140 000	70,0
L'ARTISANNE NOUVELLE	100 000	100 000	–		100 000	22,2
WOLO AG	1 396 000	–	–		–	0,0
802 Office fédéral des transports	–	148 475 513	-148 475 513		–	
Chemins de fer rhétiques (RhB)	–	25 000 000	-25 000 000		–	43,1
Zentralbahn	–	19 350 000	-19 350 000		–	16,1
BLS SA	–	17 240 608	-17 240 608		–	21,7
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	–	11 050 000	-11 050 000		–	76,7
Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB)	–	8 913 000	-8 913 000		–	43,1
Chemin de fer régional Berne-Soleure (RBS)	–	7 040 000	-7 040 000		–	26,4
Appenzeller Bahnen	–	6 134 400	-6 134 400		–	39,3
Chemins de fer de l'Oberland bernois (BOB)	–	4 400 000	-4 400 000		–	35,7
Forchbahn (FB)	–	4 000 000	-4 000 000		–	32,8
Aare Seeland Mobil AG	–	3 720 000	-3 720 000		–	36,2
Transports publics fribourgeois (TPF)	–	3 700 000	-3 700 000		–	22,2
Chemins de fer du Jura (CJ)	–	3 623 000	-3 623 000		–	33,4
Chemin de fer de la vallée de la Wyna et de la Suhr (WSB)	–	3 500 000	-3 500 000		–	34,4
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	–	3 197 400	-3 197 400		–	35,8
BDWM Transport AG	–	3 136 000	-3 136 000		–	30,3
Transports de Martigny et Régions SA (TMR)	–	2 934 040	-2 934 040		–	43,2
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART)	–	2 900 000	-2 900 000		–	34,1
Sihltahl-Zürich-Uetliberg-Bahn (SZU)	–	2 700 300	-2 700 300		–	27,8
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	–	2 496 675	-2 496 675		–	16,6
Baselland Transport AG (BLT)	–	2 100 000	-2 100 000		–	5,6
Frauenfeld-Wil-Bahn (FW)	–	1 695 300	-1 695 300		–	37,4
Transports Publics du Chablais SA (TPC)	–	1 586 560	-1 586 560		–	18,1
TRAVYS SA	–	1 131 580	-1 131 580		–	17,2
Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)	–	985 000	-985 000		–	17,1
Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)	–	975 000	-975 000		–	42,9

n.d.: non disponible

D03 Participations par unité administrative

suite	31.12.2008	31.12.2009				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
CHF						
Transports régionaux neuchâtelois SA (TRN)	–	913 250	-913 250		–	8,9
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM)	–	912 500	-912 500		–	28,3
Société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA)	–	780 000	-780 000		–	11,0
Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (CGN)	–	667 000	-667 000		–	5,1
Waldenburgerbahn (WB)	–	600 000	-600 000		–	24,4
Zugerland Verkehrsbetriebe (ZVB)	–	500 000	-500 000		–	5,2
Morges-Bière-Cossonay (MBC)	–	350 000	-350 000		–	34,4
Ferrovie Luganesi/Lugano Ponte Tresa (FLP)	–	120 000	-120 000		–	10,0
Matterhorn Gotthard Bahn AG	–	97 200	-97 200		–	38,9
OBL emprunt électrification Eisenbahn- gesellschaft Spiez-Erlenbach	–	26 500	-26 500		–	n.d.
Brien Rothorn Bahn	–	200	-200		–	n.d.
805 Office fédéral de l'énergie	20 000	20 000	-20 000		–	
Parts sociales, société coopérative Nagra	20 000	20 000	-20 000		–	16,7

n.d.: non disponible

D04 Dette à court et à long terme

mio CHF	2007	2008	2009	Ecart	
				val. abs.	%
Dette brute	120 978	121 771	110 924	-10 846	-8,9
Dette à court terme	24 831	29 195	22 970	-6 225	-21,3
Engagements courants	11 709	13 700	12 659	-1 040	-7,6
Comptes courants	7 769	10 123	9 143	-980	-9,7
Engagements sur les fournitures et les prestations	2 823	2 102	1 368	-734	-34,9
Fondations en gérance	94	96	95	0	-0,2
Autres engagements courants	1 022	1 379	2 054	674	48,9
Engagements financiers à court terme	13 122	15 495	10 310	-5 185	-33,5
Marché monétaire	9 056	10 670	6 947	-3 723	-34,9
Entreprises de la Confédération	1 335	1 460	–	-1 460	-100,0
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 376	2 739	2 955	216	7,9
Valeurs de remplacement négatives	166	432	397	-36	-8,3
Autres engagements financiers à court terme	190	194	11	-183	-94,4
Dette à long terme	96 147	92 576	87 955	-4 621	-5,0
Engagements financiers à long terme	96 147	92 576	87 955	-4 621	-5,0
Entreprises de la Confédération	50	50	1 740	1 690	3 380,0
Emprunts	95 684	92 435	86 119	-6 316	-6,8
Constructions des EPF cofinancées par des tiers	34	91	95	5	5,0
Autres dettes à moyen et long terme	379	–	–	–	–

E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette

	Total		Dette sur le marché monétaire		Dette sur le marché des capitaux	
	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %
2009	94 807	3,0	6 947	0,0	87 859	3,3
2008	104 614	3,0	12 129	0,5	92 485	3,3
2007	106 125	3,2	10 391	2,2	95 734	3,3
2006	109 525	3,2	13 806	1,7	95 719	3,4
2005	112 290	3,0	16 692	0,8	95 598	3,4

Remarque: le détail des chiffres antérieurs à 2005 n'est pas disponible.

E02 Publication de la dette sur le marché monétaire

Echéance	N° de valeur	Emission	Prix d'émission/ intérêts	Valeur figurant au bilan 31.12.2009	Valeur de marché 31.12.2009
mio CHF					
Total				8 687,2	8 724,3
Créances comptables à court terme				6 947,2	6 944,2
07.01.2010	3617830	08.10.2009	100,000	420,4	420,3
14.01.2010	3617792	15.01.2009	99,900	460,3	460,2
21.01.2010	3617832	22.10.2009	100,000	512,3	512,3
28.01.2010	3617833	29.10.2009	100,000	498,1	498,0
04.02.2010	3617834	05.11.2009	100,000	500,5	500,5
11.02.2010	3617835	12.11.2009	100,000	500,1	500,0
18.02.2010	3617836	19.11.2009	100,000	500,5	500,4
25.02.2010	3617824	27.08.2009	100,000	184,7	184,7
04.03.2010	3617838	03.12.2009	100,000	450,4	450,3
11.03.2010	3617839	10.12.2009	100,000	450,4	450,2
18.03.2010	3617840	17.12.2009	100,000	375,9	375,7
25.03.2010	3617841	24.12.2009	100,000	425,0	424,8
01.04.2010	3617842	31.12.2009	100,000	319,3	319,1
15.04.2010	3617831	15.10.2009	100,000	401,8	401,4
27.05.2010	3617837	26.11.2009	100,000	556,7	556,0
15.07.2010	3617818	16.07.2009	99,874	391,1	390,3
Dépôts à terme				1 740,0	1 780,1
ASRE					
13.01.2010		05.01.2007	2,37%	100,0	102,4
13.01.2010		15.07.2009	0,03%	100,0	100,0
21.01.2010		21.12.2009	0,00%	140,0	140,0
14.04.2010		03.10.2008	1,10%	50,0	50,5
14.04.2010		15.07.2009	0,06%	50,0	50,0
14.07.2010		05.01.2007	2,41%	100,0	103,5
14.07.2010		15.07.2009	0,20%	50,0	50,0
13.10.2010		03.10.2008	1,26%	50,0	50,4
12.01.2011		05.01.2007	2,44%	100,0	104,4
13.04.2011		03.10.2008	1,45%	50,0	51,1
13.07.2011		05.01.2007	2,43%	100,0	105,1
12.10.2011		03.10.2008	1,53%	50,0	50,9
18.01.2012		05.01.2007	2,42%	100,0	105,6
11.04.2012		03.10.2008	1,57%	80,0	82,1
10.10.2012		03.10.2008	1,71%	50,0	51,1
10.04.2013		03.10.2008	2,00%	50,0	52,0
16.05.2013		14.01.2009	1,35%	100,0	101,2
16.10.2013		03.10.2008	2,12%	50,0	51,6
15.01.2014		28.11.2008	1,75%	30,0	30,9
16.04.2014		03.10.2008	2,17%	50,0	52,2
15.05.2014		14.01.2009	1,50%	100,0	100,9
16.07.2014		03.12.2008	1,80%	30,0	30,6
16.07.2014		31.12.2008	1,55%	20,0	20,1
30.09.2014		27.02.2009	1,10%	40,0	39,2
15.10.2014		03.10.2008	2,24%	50,0	51,7
Skycare					
19.12.2015		19.12.2003	2,75%	50,0	52,6

E03 Publication des emprunts

Échéance	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres livres	Valeur figurant au bilan 31.12.2009	Valeur de marché 31.12.2009
mio CHF							
Emprunts de la Confédération en CHF					3 235	86 119,4	96 989,1
07.08.2010	680990	3,50%	1997-2010	–	200	8 702,4	8 999,2
10.06.2011	1084089	4,00%	2000-2011	–	50	7 632,4	8 208,0
10.06.2012	805564	2,75%	1999-2012	–	160	8 600,1	9 188,2
11.02.2013	1037930	4,00%	2000-2013	–	280	6 900,2	7 830,6
06.01.2014	148008	4,25%	1994-2014	–	–	4 608,4	5 383,5
09.11.2014	2313981	2,00%	2005-2014	–	215	1 691,3	1 778,4
10.06.2015	1238558	3,75%	2001-2015	–	70	3 583,3	4 112,5
12.03.2016	1563345	2,50%	2003-2016	–	190	6 713,8	7 307,7
12.10.2016	2285961	2,00%	2005-2016	–	300	2 666,8	2 775,8
05.06.2017	644842	4,25%	1997-2017	–	160	5 600,1	6 742,8
08.01.2018	1522166	3,00%	2003-2018	–	300	6 736,0	7 530,2
12.05.2019	1845425	3,00%	2004-2019	–	290	4 908,6	5 489,3
06.07.2020	2190890	2,25%	2005-2020	–	255	2 733,5	2 850,1
11.02.2023	843556	4,00%	1998-2023	–	200	4 357,7	5 411,5
27.06.2027	3183556	3,25%	2007-2027	–	265	258,4	286,9
08.04.2028	868037	4,00%	1998-2028	–	–	5 612,5	7 129,3
08.04.2033	1580323	3,50%	2003-2033	–	–	2 905,0	3 583,0
08.03.2036	2452496	2,50%	2006-2036	–	300	947,7	1 002,6
06.01.2049	975519	4,00%	1999-2049	–	–	961,4	1 379,5

E04 Charge d'intérêts nette

	Charge d'intérêts nette		Dépenses d'intérêts	Recettes d'intérêts
	en % des recettes ordinaires	mio CHF	mio CHF	mio CHF
2009	4,3	2 600	3 135	535
2008	4,6	2 945	3 660	715
2007	5,5	3 185	3 849	664
2006	6,4	3 515	3 993	478
2005	6,3	3 242	3 577	335
2004	5,9	2 876	3 167	292
2003	6,3	2 964	3 293	329
2002	6,9	3 274	3 764	490
2001	5,4	2 645	3 394	749
2000	5,4	2 759	3 489	730
1999	6,8	2 905	3 586	681
1998	5,2	2 281	3 345	1 063
1997	5,0	1 940	3 079	1 139
1996	4,0	1 591	2 922	1 331
1995	4,4	1 641	3 080	1 440
1994	4,9	1 793	3 079	1 287
1993	4,3	1 411	2 486	1 076
1992	4,7	1 651	2 546	895
1991	3,9	1 310	2 050	740
1990	3,6	1 180	1 832	652

E05 Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Instruments financiers dérivés	7 653	7 707	-384	-371	49	26	-433	-397
Instruments de taux d'intérêt	4 100	3 560	-264	-261	10	10	-274	-271
Swaps sur taux d'intérêt	4 100	3 560	-264	-261	10	10	-274	-271
Options	–	–	–	–	–	–	–	–
Devises	3 553	4 147	-120	-110	39	16	-159	-126
Contrats à terme	3 553	4 147	-120	-110	39	16	-159	-126
Options	–	–	–	–	–	–	–	–

F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs¹

	Total		Personnel financé par des crédits de personnel		Personnel financé par des crédits de biens et services		Personnel financé par les unités administratives GMEB ²		Personnel financé par les autorités, les commissions et les juges	
	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE
2009 ³	4 675	33 056	3 684	26 865	114	581	804	5 532	73	78
2008 ³	4 361	32 398	3 453	26 412 ⁴	105	590 ⁴	734	5 320	69	76
2007 ³	4 256	32 105	3 449	26 712	102	569	638	4 750	67	74
2006 ³	4 110	32 163 ⁴	3 571	28 533 ⁴	121	753	352	2 815 ⁴	66	62
2005	4 111	33 290	3 591	29 639	117	889	336	2 710	67	52
2004	4 188	34 155	3 675	30 499	114	874	333	2 733	65	49
2003	4 148	34 619	3 675	31 187	106	782	306	2 616	61	34
2002 ⁵	4 079	33 662	3 618	30 433	107	745	298	2 484	56	–
2001 ⁵	3 890	32 498	3 455	29 421	98	695	284	2 382	52	–
2000 ⁵	3 619	31 269	3 284	28 758	38	334	253	2 177	45	–

1 Effectifs: effectif moyen employé à plein temps (Full Time Equivalent [FTE]).

2 Nombre d'unités administratives GMEB: 2009 (23), 2008 (24), 2007 (23), 2006 (14), 2004 (12), 2001 (11), 2000 (10).

3 Compte conforme au NMC.

4 2006: Correction de l'effectif - d'autres types de crédits ont été exclus a posteriori. Pour le personnel financé par des crédits de personnel, la correction est de 118 postes; pour le personnel financé par les unités administratives GMEB, elle est de 85 postes. 2008: Transfert de 32 places dans l'OFSP du crédit du personnel au crédit de biens et services.

5 Les données relatives au personnel financé par les autorités, les commissions et les juges sont comprises dans les indications concernant le personnel financé par des crédits de personnel.

F02 Détails relatifs aux charges de personnel

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Charges de personnel	4 375	4 325	4 492	4 501	4 802	4 812	311	6,9
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 259	4 205	4 389	4 396	4 705	4 698	302	6,9
Pouvoir législatif	61	63	60	64	70	69	5	7,2
Indemnités pour parlementaires	35	36	32	35	37	36	1	3,7
Charges de personnel ¹	26	27	28	29	32	33	3	10,9
Autres charges de personnel	–	–	–	–	0	0	0	–
Pouvoir judiciaire	73	68	116	119	136	132	13	10,7
Rétribution des juges fédéraux	27	18	34	33	34	37	4	10,6
Charges de personnel ¹	46	50	81	85	100	95	9	11,2
Autres charges de personnel	–	–	1	1	1	1	0	-20,0
Pouvoir exécutif	3 938	3 890	4 031	4 138	4 337	4 425	287	6,9
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	4	4	4	0	2,6
Rétribution des commissions	1	12	1	1	1	1	-1	-38,5
Charges de personnel ¹	3 827	3 789	3 926	4 019	4 200	4 287	268	6,7
<i>dont charges sans incidences financières</i>	–	–	11	0	–	-11	-11	-2 750,0
Charges de personnel, personnel local du DFAE ¹	41	41	47	50	60	69	20	39,8
Autres charges de personnel	65	44	53	65	73	64	0	-0,5
Crédits globaux et crédits spéciaux²	120	119	151	67	103	42	-25	-37,8
Prestations de l'employeur ³	120	119	151	67	44	41	-26	-38,9
<i>dont charges sans incidences financières</i>	–	–	39	-42	–	3	44	-106,0
Restructurations	67	65	31	7	59	30	23	313,7
Plan social	67	65	31	–	33	3	3	–
<i>dont charges sans incidences financières</i>	–	–	-20	-13	–	-7	7	-51,5
Préretraite	–	–	–	7	26	28	20	283,3
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	117	120	103	105	97	114	9	9,0
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée ¹	117	120	103	105	97	114	9	9,0
Dépenses de personnel	4 375	4 325	4 462	4 555	4 802	4 828	273	6,0

1 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur.

2 Réserve du Conseil fédéral, personnes en formation, personnes incapables d'exercer une activité lucrative, stagiaires des hautes écoles et mesures salariales.

3 OPRA (O du 2.12.1991 régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, femmes au bénéfice de la garantie de droit, accidents et invalidité professionnels, anciennes affaires de la CFP (risques de procès), engagements de la caisse de pensions ainsi que rentes transitoires au sens de l'art. 88f OPers.

F03 Rétribution maximale dès juillet 2009 par classe de salaire

Classes de salaire	100 % (montants maximaux), salaire annuel en CHF	Rétribution brute, par mois (1/13) en CHF	Augmentations de salaire dès le 1.1.2009 en CHF
1	2	3	4
1	59 092	4 546	
2	60 050	4 619	Augmentations de salaire selon
3	61 019	4 694	l'art 39 OPers:
4	61 989	4 768	
5	63 785	4 907	Echelons d'évaluation
6	66 754	5 135	4 = 4,0 % à 5,0 %
7	69 712	5 362	3 = 2,5 % à 3,5 %
8	72 639	5 588	2 = 1,0 % à 2,0 %
9	75 639	5 818	1 = -2,0 % à 0,0 %
10	78 625	6 048	
11	81 580	6 275	
12	84 605	6 508	
13	87 683	6 745	Base de calcul = colonne 2
14	90 848	6 988	
15	94 617	7 278	
16	98 439	7 572	
17	102 539	7 888	
18	107 422	8 263	
19	112 280	8 637	
20	117 147	9 011	
21	122 010	9 385	
22	126 887	9 761	
23	133 082	10 237	
24	141 209	10 862	
25	148 597	11 431	
26	156 011	12 001	
27	163 415	12 570	
28	170 847	13 142	
29	179 339	13 795	
30	192 429	14 802	
31	201 196	15 477	
32	209 976	16 152	
33	227 611	17 509	
34	245 454	18 881	
35	263 465	20 267	
36	281 672	21 667	
37	300 058	23 081	
38	360 367	27 721	

L'indemnité de résidence et l'allocation pour charge d'assistance ne sont pas comprises dans la rétribution.
Les montants sont arrondis selon les règles commerciales.